RAPPORT ESG-CLIMAT

DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

2024

PÉRIODE ALLANT
DU 1ER JANVIER 2024
AU 31 DÉCEMBRE 2024

AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE
INTÉRÊT
ET CELUI DE LA
SOCIÉTÉ

ASSURANCES

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Crédit Agricole Assurances, pleinement engagé dans un monde en mutation

L'année 2024 a été marquée par des bouleversements géopolitiques, des évolutions sociales significatives et une prise de conscience toujours plus accrue des enjeux de développement durable. Sur le plan géopolitique, les tensions internationales et les crises économiques ont mis à l'épreuve la résilience des nations et des entreprises.

Socialement, les mouvements pour l'égalité et l'inclusion ont continué à gagner en ampleur, poussant les organisations à repenser leurs pratiques et à s'engager davantage en faveur de la diversité. En matière de développement durable, la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique a occupé une place centrale dans les agendas politiques et économiques.

Dans ce contexte complexe et exigeant, Crédit Agricole Assurances, leader en France et en Europe grâce à la force de son modèle de bancassureur universel, l'engagement de ses collaborateurs et partenaires, a répondu efficacement aux besoins de ses clients tout en intégrant pleinement les dimensions sociales et environnementales dans sa stratégie. Être leader nous confère une grande responsabilité vis-à-vis de notre rôle sociétal. Nous croyons fermement que notre réussite économique est indissociable d'un engagement solide en faveur des enjeux sociaux et environnementaux.

C'est pourquoi nous innovons et agissons au quotidien pour contribuer positivement à la société et à l'environnement.

> **Être leader nous confère une grande responsabilité vis-à-vis de notre rôle sociétal. Nous croyons fermement que notre réussite économique est indissociable d'un engagement solide en faveur des enjeux sociaux et environnementaux.**

Des engagements toujours plus ambitieux

Crédit Agricole Assurances prend pleinement ses responsabilités face à l'urgence climatique, en intensifiant ses actions aux côtés des gouvernements et des entreprises. En tant que membre de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), Crédit Agricole Assurances s'engage à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 sur ses portefeuilles d'investissement. En septembre 2024, nous avons renforcé cet engagement en visant une réduction de 50% des émissions de nos portefeuilles d'investissement en actions, obligations corporate et immobilier détenu en direct d'ici 2030. Ceci démontre notre détermination à jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le changement climatique et à promouvoir un avenir durable pour les générations futures

En 2024, nos investissements dans les énergies renouvelables ont atteint des niveaux records, et nous avons joué un rôle clé en finançant plusieurs projets innovants. Nous avons ainsi atteint une contribution de 14,2 GW (base 100% de détention) de capacité de production dans les énergies renouvelables, dépassant dès fin 2024, notre objectif de 14 GW fixé pour 2025. Par ailleurs, nous intensifions nos efforts pour réduire l'empreinte environnementale de nos investissements. Plus de la moitié de nos actifs immobiliers sont désormais certifiés pour répondre aux normes environnementales, et nous avons abaissé le seuil d'exclusion pour les émetteurs de charbon à 5% de leur chiffre d'affaires.

La dimension sociale reste, au fil des ans, un axe majeur de progrès continus. Nos politiques d'inclusion et d'égalité des chances sont un terreau d'innovation et de créativité. L'inclusion et la diversité sont des priorités et nous avons mis en place des initiatives concrètes pour favoriser l'égalité des chances et l'inclusion de tous nos collaborateurs : lutte contre le sexisme ordinaire au travail avec la Charte #StOpE, soutien aux proches aidants sur l'ensemble du territoire via 13 nouveaux projets associatifs, soutien à l'Institut Curie pour la recherche sur les cancers du sein ou gynécologiques, etc.

> **Pour Crédit Agricole Assurances, la RSE n'est pas une simple obligation, mais une véritable conviction. […] Notre succès économique est indissociable de notre responsabilité sociale et environnementale.**

Crédit Agricole Assurances : un assureur et un investisseur responsable

Crédit Agricole Assurances intègre avec rigueur des valeurs essentielles telles que la santé, l'innovation, le développement des territoires et la biodiversité dans ses stratégies d'investissement.

Santé. Face aux changements démographiques en France et en Europe, Crédit Agricole Assurances soutient des initiatives pour améliorer le bien-être des populations. Selon l'INSEE, le nombre des 75-84 ans devrait croître de 49% entre 2020 et 2030. En Europe, en 2025, les 0-25 ans représenteront 25% de la population, et les 60 ans et plus, 35%. En mettant l'accent sur ce secteur, nous favorisons l'accès à la santé, l'autonomie et le bien vieillir. Nous accompagnons des acteurs européens comme Clariane et Ramsay Santé, qui opèrent aux meilleurs standards de qualité et sont devenus des entreprises à mission au service de tous.

Innovation. L'innovation est au cœur de notre quotidien et de nos préoccupations. Crédit Agricole Assurances a ainsi lancé en fin d'année 2024, 2 challenges Innovation ; *Innov&Act* appelant les startups à proposer des solutions innovantes pour prévenir et détecter les risques de santé en assurance de personnes (maladies chroniques, maladie professionnelles, santé mentale) et *Innov&You* mobilisant nos collaborateurs pour proposer des solutions innovantes afin de rendre l'assurance plus attractive auprès des jeunes actifs.

En termes d'investissement, notre investissement dans *Verkor,* une entreprise française spécialisée dans les batteries pour véhicules électriques et le stockage d'énergie, est aussi un exemple concret de notre engagement dans l'innovation utile et responsable.

Territoires. Crédit Agricole Assurances est un investisseur historique des secteurs majeurs des économies européennes, répondant aux besoins essentiels des populations et des territoires. En tant qu'assureur et investisseur responsable, nous investissons dans des projets à impact positif sur la société et l'environnement, avec une rentabilité pérenne : déploiement de la fibre, énergies renouvelables, immobilier (logement, bureaux, commerce) et agro-alimentaire (Rungis). Depuis 10 ans, nous sommes le premier assureur des forêts françaises, soutenant également l'accélération du reboisement via le fonds de dotation *« Plantons pour l'avenir »*.

Nous sommes constamment animés par la volonté de contribuer positivement à la société, tout en garantissant une gestion rigoureuse et responsable de nos investissements.

La souveraineté, enjeu d'aujourd'hui et de demain

La souveraineté est un enjeu majeur dans les domaines de l'alimentation et de la défense, tant au niveau national qu'européen.

Nous œuvrons au quotidien pour la souveraineté, l'autonomie et la sécurité alimentaire en soutenant les agriculteurs face aux défis climatiques et environnementaux. Nous proposons ainsi des contrats d'assurance contre la sécheresse, la grêle, les excès d'eau, les inondations, les tempêtes et le gel, ainsi que des aides aux jeunes agriculteurs. Nous procurons également des produits d'assurance pour l'installation d'infrastructures d'énergies renouvelables, telles que les panneaux photovoltaïques et la méthanisation, afin de renforcer la résilience des exploitations agricoles. Convaincus que la prévention est une solution efficace, nous continuons à proposer des services d'anticipation des aléas climatiques, comme les alertes météorologiques et la prévention des feux de forêt. Présents dans tous les territoires, y compris les zones à risques, nous restons proches de nos clients pour répondre à leurs besoins spécifiques. Ce soutien en proximité nous engage à les accompagner partout et en toutes circonstances.

Dans le domaine de la défense, nous continuons à assumer notre responsabilité face aux enjeux actuels et futurs. L'investissement dans des technologies avancées, selon des critères ESG définis, contribue à la sécurité et à la souveraineté nationale et européenne.

Nous sommes convaincus que ces actions sont essentielles et utiles pour garantir l'autonomie et la résilience de nos sociétés européennes. Nous agissons en responsabilité.

> **Nous sommes à un tournant décisif […] Notre ambition est claire et elle est portée par notre raison d'être, agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société.**

Nous sommes à un tournant décisif. Les défis auxquels nous faisons et allons faire face sont immenses, mais ils sont aussi porteurs d'opportunités et d'espérance.

Nous devons continuer à innover, à nous adapter et à agir avec détermination pour les relever. Notre ambition est claire et elle est portée par notre raison d'être, *agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société*. Nous devons être un acteur de référence en matière de RSE, et continuer à nous engager toujours plus fortement, avec l'ensemble de nos forces vives et partenaires, dans la transition vers une économie plus verte et plus inclusive.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de nos collaborateurs, partenaires et parties prenantes pour leur contribution et leur soutien.

Ensemble, chaque jour, nous faisons la différence et construisons un avenir meilleur.

Nicolas Denis
Directeur Général de
Crédit Agricole Assurances

FAITS MARQUANTS CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES 2024

Calcul d'une empreinte biodiversité sur **91 %** du portefeuille

Contribution à **14,2 GW** (base 100 % de détention) de capacité de production dans les énergies renouvelables (objectif 2025 : 14 GW)

Certification environnementale sur **51 %** de nos actifs Immobiliers en m²

12,4 Mds€ de Green bonds
1,9 Mds€ de Social bonds
2,6 Mds€ de Sustainable bonds.
Soit **17 Mds€** **de GSS** (5,7% de l'encours global Euros)

91 % part du fonds Euros couverte par une analyse ESG

Nouvelles politiques sectorielles : Pétrole et Gaz Forêts

Taxonomie **15 %** d'actifs éligibles (chiffre d'affaires) dont **4 %** alignés

Poursuite des investissements pour l'accès au numérique, transition énergétique, démographique et sociétale

Participation à l'initiative de Place pour le fonds Biodiversité

Votes (mandats de gestion) **27 %** des votes d'opposition dans les assemblées générales

Élargissement du calcul de l'empreinte carbone sur le non coté

Votes (Crédit Agricole Assurances) **29** avis ESG émis
41 résolutions extra-financières
3 Say-On-Climate
1 Say-On-Biodiversity

52 % du mix énergétique de Crédit Agricole Assurances en Énergies Renouvelables

SOMMAIRE

1. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE 9

1.1. GOUVERNANCE 9

1.2. ADHÉSION À DES CHARTES/INITIATIVES PAR CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES 11

1.3. UNE STRATÉGIE CLIMAT BIEN ANCRÉE CHEZ CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES 12

1.3.1 LES EXCLUSIONS NORMATIVES ET SECTORIELLES 14

1.3.1.1. Rôles et responsabilités 15

1.3.1.2. Les exclusions normatives 15

1.3.1.3. Les exclusions sectorielles 16

1.3.2. LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS DANS LA GESTION DES FONDS EUROS ET FONDS PROPRES (ACTIF GÉNÉRAL) 19

1.3.2.1. Intégration ESG sur les titres cotés 22

1.3.2.2. Intégration ESG sur les titres non cotés 24

1.3.3. PRIVILÉGIER LES INVESTISSEMENTS, GÉNÉRATEURS DE VALEURS, QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) ET QUI IMPACTENT L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES 30

1.3.4. INFORMATION DES ASSURÉS 35

1.3.5. LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS DANS LA GESTION DES FONDS UNITÉS DE COMPTE (UC) 36

1.3.6 PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE 37

1.3.6.1 Politiques sectorielles 37

1.3.6.2 Unités de compte 37

2. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ 38

2.1. MOYENS INTERNES DU GROUPE 38

2.2. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE 39

3. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ 40

3.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION 40

3.2. DIRECTEUR GÉNÉRAL 41

3.3. DIRECTION DES INVESTISSEMENTS 41

3.4. UNE GOUVERNANCE SOCIÉTALE OPERATIONNELLE 41

3.5. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE 43

4. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE 44

4.1. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES 44

4.2 PRÉSENTATION ET BILAN DE LA POLITIQUE DE VOTE 2024 45

4.2.1 VOTES EFFECTUÉS SOUS MANDAT DE GESTION DÉLÉGUÉE – AMUNDI 45

4.2.1.1 Présentation de la politique de vote sous mandat de gestion déléguée – Amundi 45

4.2.1.2 Résultats de la politique de vote sous mandat de gestion déléguée 45

4.2.2 VOTES EFFECTUÉS PAR CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES 47

4.2.2.1 Présentation de la politique de vote de Crédit Agricole Assurances 47

4.2.2.2 Résultats de la politique de vote de Crédit Agricole Assurances 49

4.3 PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE 50

5. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES 51

5.1. INVESTISSEMENTS DU PORTEFEUILLE ÉLIGIBLES ET ALIGNÉS À LA TAXONOMIE VERTE 51

5.2. PART DES ENCOURS EXPOSÉS DANS LE SECTEUR DES FOSSILES, AU SENS DE L'ACTE DÉLEGUÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR) 53

5.3. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE 54

6. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 55

6.1. ÉVALUATION DU MIX ÉNERGÉTIQUE DU PORTEFEUILLE INVESTI PAR CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES 55

6.2. ANTICIPATION DE LA SORTIE TOTALE DU CHARBON À HORIZON 2030 57

6.3. MESURER ET MAÎTRISER LES EMPREINTES CARBONE DES PORTEFEUILLES DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES 57

6.3.1 L'APPROCHE BOTTOM-UP AMUNDI 57

6.4 ADHÉSION À LA NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE 61

6.4.1 ATTEINTE DES OBJECTIFS NZAOA 62

6.5. INDICATEUR DE TEMPÉRATURE - ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS 62

6.6. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE 62

7. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ 63

7.1. IDENTIFICATION DES RISQUES PHYSIQUES 63

7.2. IDENTIFICATION DES RISQUES DE TRANSITION 64

7.3. STRATÉGIE GROUPE LIÉE AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ 65

7.4. ANALYSE DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ DU PORTEFEUILLE 66

7.4.1. ANALYSE MACRO SECTORIELLE ENCORE 66

7.4.2. EMPREINTE BIODIVERSITÉ (MÉTHODOLOGIE GLOBAL BIODIVERSITY SCORE) 68

7.4.3 CORPORATE BIODIVERSITY FOOTPRINT (ICEBERG DATA LAB) 69

7.4.4. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE 71

8. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ 72

8.1. PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION, DE PRIORISATION ET DE GESTION DES RISQUES LIÉS À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE 72

8.2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE 74

8.2.1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX 74

8.2.2. PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS ET PRIORISÉS 75

8.3. INDICATION DE LA FRÉQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES 75

8.4. ANALYSE, SUIVIS ET PLANS D'ACTIONS VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION DE L'ENTITÉ AUX PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE 75

8.4.1. ANALYSE ET SUIVI DES RISQUES DITS « PHYSIQUES » 75

8.4.2. ANALYSE ET SUIVI DES RISQUES DE TRANSITION 77

8.5. ESTIMATION QUANTITATIVE DE L'IMPACT FINANCIER DES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE IDENTIFIÉS 79

8.5.1. SCÉNARIOS COURT TERME 80

8.5.2. SCÉNARIOS DE LONG TERME 81

8.6. INDICATION DE L'ÉVOLUTION DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET DES RÉSULTATS 81

8.7. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE 82

CONCLUSION 83

ANNEXE : DÉFINITIONS ET APPROCHES ESG 84

DÉFINITIONS 84

LES DIFFÉRENTES APPROCHES ESG 87

1 DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Depuis 2016, Crédit Agricole Assurances présente la manière dont les facteurs ESG sont pris en compte dans ses processus d'analyse et de prise de décision. Il est à noter que ce rapport s'inscrit dans le respect des dispositions prévues par l'article 29 de la Loi Énergie Climat depuis sa publication. En effet, ces facteurs peuvent sensiblement affecter la société et son environnement et par conséquent la rentabilité des entreprises et des projets dans lesquels Crédit Agricole Assurances investit. Il s'agit fondamentalement d'une approche sélective des émetteurs selon leurs pratiques afin de soutenir une transition ordonnée vers une économie plus durable, et ce afin de limiter les risques pour l'entreprise et ses investissements (en grande partie effectués pour le compte de clients) mais aussi pour limiter les impacts négatifs sur l'environnement et la société.

En cohérence avec la feuille de route du Groupe Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances entend maîtriser pleinement les risques et opportunités liés au changement climatique et **renforcer son engagement en faveur des investissements dans la transition énergétique. En alignant sa démarche ESG avec l'Accord de Paris et sur la neutralité carbone en 2050,** Crédit Agricole Assurances contribuera aux objectifs internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

1.1. GOUVERNANCE

Les entités suivantes contribuent au cadrage et à la mise en œuvre de la démarche ESG de Crédit Agricole Assurances :

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A

Crédit Agricole S.A. détient 100 % de la holding de Crédit Agricole Assurances.

La démarche d'investissement de Crédit Agricole Assurances s'inscrit dans le cadre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole S.A. qui se décline en trois axes.

Face aux grands défis environnementaux, sociétaux et agricoles, le Groupe Crédit Agricole S.A. s'engage à accompagner dans les transitions tous ses clients, au cœur de la vie quotidienne, au cœur de l'économie réelle des territoires :

- **Agir pour le climat et la transition vers une économie bas-carbone,**
- **Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale,**
- **Réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.**

Le Groupe Crédit Agricole S.A. continue ses actions en faveur de la transition énergétique en accélérant les investissements dans les énergies vertes en lieu et place des énergies fossiles. En s'appuyant sur sa stratégie ESG et l'ensemble des actions mises en place par les entités (cf. https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/205536), le Groupe Crédit Agricole S.A. consolide sa performance extra-financière et obtient, au 31 décembre 2024, les notations suivantes : **(AA)** par MSCI ; **(71/100)** par Moody's ESG Solutions et **(A–)** par Carbon Disclosure Project.

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Dans le cadre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances décline sa politique RSE sur trois axes correspondant aux trois principales activités : **assureur, investisseur et entreprise.** Les principales ambitions de Crédit Agricole Assurances sur le plan sociétal sont décrites ci-après :

En tant qu'**assureur**, la première des responsabilités de Crédit Agricole Assurances est de protéger ses clients par des offres, un conseil et une qualité de service adaptés à leurs attentes et besoins. Une démarche de prévention est intégrée à la construction de ses produits. Crédit Agricole Assurances se doit également d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

En tant qu'**entreprise responsable,** dans le cadre de son fonctionnement, Crédit Agricole Assurances s'efforce de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de toutes ses activités aussi bien dans ses processus achats que dans la gestion des ressources ou de ses déchets par exemple. Crédit Agricole Assurances attache également une importance toute particulière au développement de ses salariés qui passe notamment par la qualité de vie au travail, l'équité de traitement et la promotion de la diversité.

En tant qu'**investisseur responsable,** Crédit Agricole Assurances porte une responsabilité importante quant au choix des entreprises dans lesquelles il investit (via le mandat confié aux sociétés de gestion ou via ses investissements en direct). Conscient de cette responsabilité, Crédit Agricole Assurances applique une approche sélective des émetteurs sur des critères extra-financiers. La nature des activités d'investisseur de Crédit Agricole Assurances le conduit à être particulièrement actif dans des secteurs répondant à des besoins essentiels des populations tels que l'immobilier, la santé et le bien vieillir ainsi que les énergies renouvelables.

Ses ambitions relatives au climat en tant qu'investisseur sont :

- La réduction de l'exposition aux énergies fossiles et l'alignement des portefeuilles d'investissement avec l'Accord de Paris,
- La transition vers une économie bas-carbone et la contribution à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en poursuivant notamment les investissements dans les énergies renouvelables et la baisse de l'empreinte carbone,
- Le soutien au tissu économique local des territoires tout en répondant aux besoins fondamentaux de la population.

A ce titre, un horizon temporel a été défini pour matérialiser les ambitions de Crédit Agricole Assurances.

PROJET SOCIÉTAL

Agir pour le climat	Cohésion & Inclusion sociale	Transitions Agro et Agri
→ Contribuer à une économie moins carbonée, intégrer la neutralité carbone dans les offres. → Limiter l'empreinte carbone des bâtiments et de l'activité. → Accroître la captation de carbone et s'engager pour la biodiversité à travers le reboisement.	→ Favoriser l'accès au logement, au numérique, à la santé et à l'alimentation en région. → Rendre accessible à tous l'assurance au quotidien.	→ Réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.

AMBITIONS 2025/2030 DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES SUR LE PILIER INVESTISSEMENT

→ Développer l'engagement dans les énergies renouvelables pour atteindre 14 GW en 2025. → Réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement cotés et non cotés (immobilier en direct) : -50% à horizon 2029 (vs 2019). → Aucun investissement en direct dans un développeur charbon.	→ Développer et valoriser les investissements sur l'accès au logement, à l'alimentation, à la santé, au numérique au plus grand nombre, dans les territoires.	→ Poursuivre les investissements en soutien à la filière agricole et agro-alimentaire.

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

1.2. ADHÉSION À DES CHARTES/INITIATIVES PAR CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Charte / Initiative / Groupe de travail	Année d'engagement	Objectif(s) poursuivi(s) par l'initiative
PRI (Principle for Responsible Investment)	2010	Les Principes pour l'Investissement Responsable ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects ESG par l'ensemble des acteurs financiers.
Tobacco-Free Finance Pledge	2020	Traité international visant à réduire l'impact du tabac sur l'économie mondiale, en réduisant les liens entre le secteur financier et le secteur du tabac. (Cf. section exclusion sectorielle tabac). Crédit Agricole Assurances s'est engagé à ne plus investir dans le secteur du tabac.
PSI (Principle for Sustainable Insurance)	2021	Mise en place d'un cadre incitant le secteur de l'assurance à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses prises de décisions.
NZAOA	2021	Initiative dirigée par des investisseurs institutionnels qui s'engagent à faire transitionner leurs portefeuilles d'investissement vers la neutralité carbone d'ici 2050, conformément à une augmentation maximale de la température de 1,5 °C. (Cf. Section 6 Stratégie d'alignement à l'Accord de Paris). Crédit Agricole Assurances s'est engagé sur des objectifs quantitatifs 2025 et 2030 selon le protocole.
TNFD (Groupe Crédit Agricole S.A.)	2022	La Taskforce on Nature-related Financial Disclosures est une initiative mondiale qui a pour mission d'élaborer et de fournir un cadre de gestion et de divulgation des risques permettant de déclarer les risques liés à la nature et d'agir en fonction de leur évolution. En étant membre du forum de la TNFD depuis 2022, le Groupe Crédit Agricole S.A. a participé à plusieurs pilotes TNFD pour tester le processus LEAP-FI et fournir des commentaires sur le cadre bêta pour les institutions financières. Les recommandations de la TNFD aideront Crédit Agricole Assurances à identifier et à évaluer les dépendances, impacts, risques et opportunités matériels liés à la nature.
Forum for Insurance Transition to Net Zero (anciennement NZIA)	2024	Le Forum pour la transition de l'assurance vers la neutralité carbone (FIT), dirigé et organisé par les Nations Unies, est un nouveau dialogue structuré et un forum multipartite visant à soutenir l'accélération et l'intensification nécessaires de l'action climatique volontaire du secteur de l'assurance et des principales parties prenantes. Présidée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le FIT travaille avec les acteurs du marché de l'assurance (assureurs, réassureurs, courtiers) et collabore avec les organismes de réglementation et de surveillance de l'assurance, les organismes de normalisation et les initiatives de carboneutralité, la communauté scientifique et universitaire, la société civile et d'autres parties prenantes clés (par exemple, les initiatives de divulgation en matière de durabilité, les acteurs de l'économie réelle).

1.3. UNE STRATÉGIE CLIMAT BIEN ANCRÉE CHEZ CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Crédit Agricole Assurances, engagé depuis de nombreuses années en tant qu'assureur, investisseur et entreprise responsable, renforce sa mobilisation pour protéger ses clients avec des offres engagées et responsables, pour intégrer des critères ESG dans ses décisions d'investissement tout en prenant en compte les impacts sociaux et environnementaux de son activité.

La démarche d'investissement responsable de Crédit Agricole Assurances consiste à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le but est de concilier les objectifs financiers avec les considérations environnementales, sociales et de gouvernance, en cherchant à générer un impact sociétal positif à long terme tout en valorisant financièrement les investissements.

La prise en compte des critères ESG sert des objectifs distincts :

Augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs sur l'environnement et la société pour contribuer à la transition de l'économie vers un modèle durable	Gérer les risques	Saisir les opportunités

La prise en compte des enjeux ESG permet une meilleure compréhension des sociétés et de leurs activités, diminue la volatilité, a un impact sur la valorisation de l'actif et constitue ainsi un bon moyen d'identifier des facteurs de risques qui ne sont pas pris en compte dans une analyse financière classique. Une transaction peut être interrompue pour des raisons liées aux critères ESG.

Cette démarche se traduit par différents leviers d'actions :

Exclusions / désinvestissements	Cette approche consiste à exclure certaines industries ou entreprises du portefeuille d'investissement en raison de leur impact négatif sur l'environnement ou la société. Par exemple, exclure les entreprises actives dans les énergies fossiles.
Intégration ESG	Il s'agit d'intégrer les critères ESG dans l'analyse financière traditionnelle pour évaluer les risques et les opportunités liés à un investissement. Par exemple, inclure des facteurs tels que les pratiques de gouvernance d'une entreprise, son impact environnemental et sa gestion des risques sociaux.
Investissements thématiques	Cette stratégie consiste à investir dans des secteurs ou des thèmes spécifiques qui ont un impact positif sur l'environnement ou la société. Par exemple, investir dans les énergies renouvelables, les technologies propres ou l'éducation.
Engagement actionnarial	Il s'agit d'utiliser le pouvoir d'influence dont dispose Crédit Agricole Assurances en tant qu'actionnaire pour encourager les entreprises à adopter des pratiques durables. Par exemple, inclure des dialogues avec la direction de l'entreprise, voter lors des assemblées générales et proposer des résolutions.

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

PÉRIMÈTRE

La démarche ESG de Crédit Agricole Assurances s'applique à toutes les entités de Crédit Agricole Assurances. Les encours de Crédit Agricole Assurances représentent ainsi 403 Mds€ d'encours global à fin décembre 2024 en valeur de marché, avec 299 Mds€ d'actifs dans les fonds euros et dans les fonds propres et plus de 104 Mds€ d'unités de compte en valeur de marché.

Les fonds euros définissent les supports d'investissement en représentation des contrats à capital garanti faisant porter un risque de performance financière des supports d'investissement à l'assureur. Il s'agit en France des fonds euros (fonds euros «standards» et fonds euro-croissance) et à l'étranger, des fonds garantis. Les fonds propres définissent les actifs qui ne sont pas en représentation de contrats d'assurance mais correspondent à l'activité propre de l'assureur et permettent de couvrir les besoins réglementaires en capital. Les rendements de ces actifs reviennent intégralement à l'assureur.

Les unités de compte (UC) constituent des supports d'investissement soumis aux fluctuations de marché, pour lesquels le risque de variation de valeur est porté par l'assuré. Elles sont exprimées en nombre de parts détenues dans le support d'investissement. Le choix des supports ou des orientations d'investissement est de la responsabilité des clients (assuré en individuel, entreprise ou salariés bénéficiaires dans les contrats d'épargne collectifs), au sein d'un univers validé par Crédit Agricole Assurances. Les choix des supports ou des orientations sont toutefois accompagnés selon le conseil prodigué.

Quel que soit le mode de détention des actifs en portefeuille, la démarche ESG couvre l'ensemble des classes d'actifs (fonds euros et fonds propres) en appliquant des méthodologies adaptées aux particularités de chacune (mandat de gestion taux ou actions, fonds dédiés, fonds ouverts, gestion directe par la Direction des Investissements et administrée par les sociétés de gestion).

Les activités de gestion d'actifs de Crédit Agricole Assurances sont menées pour une grande partie des encours des entités par le gestionnaire d'actifs Amundi.

Afin de garantir une attribution transparente des nouveaux mandats de gestion et de favoriser une gestion responsable des actifs, Crédit Agricole Assurances sollicite Amundi sur le process de due diligence de sélection des fonds sur la partie euros et fonds propres.

Répartition des encours gérés au sein du Groupe Crédit Agricole Assurances

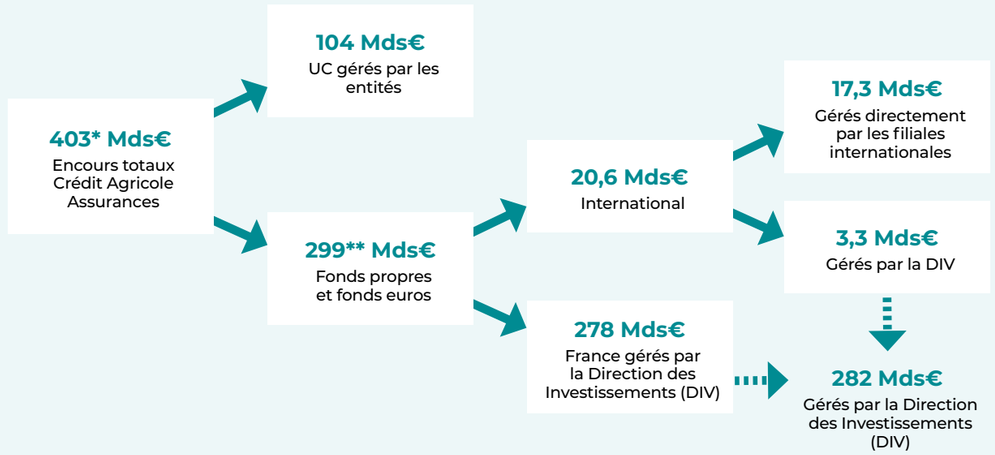

* L'encours total de 403 Mds€, comprenant les fonds euros et les unités de compte, ne tient pas compte des méthodes de consolidation, c'est à dire la prise en comptes des intérêts minoritaires et des intérêts courus.

** L'encours de 299 Mds€ neutralise les mises en pensions. Cela permet d'être en adéquation avec l'état des placements.

La démarche d'investissement responsable de Crédit Agricole Assurances se décline sur les différentes entités. Concernant les entités internationales, hors mandat de Direction des Investissements, la gestion ESG s'inscrit dans le socle commun de la démarche ESG de Crédit Agricole Assurances. Cependant, les modalités d'analyse et d'intégration ESG peuvent différer selon les réglementations locales et les pratiques de marché propres à chaque filiale. La Direction des Risques de Crédit Agricole Assurances s'assure néanmoins que les entités internationales appliquent, a minima, le cadre commun d'exclusions normatives et sectorielles.

L'application aux portefeuilles des fonds propres et euros de ces exclusions et le processus d'intégration ESG sont illustrés dans le schéma suivant :

	Gestion en direct	Gestion déléguée Groupe Amundi	Gestion déléguée hors Groupe	Exclusions normatives	Exclusions sectorielles Groupe Crédit Agricole S.A.	Exclusions sectorielles Crédit Agricole Assurances	Analyse ESG
Actions	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Obligations	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Souverains et assimilés		✓		✓	✓	✓	✓
Supranationales et agences		✓		✓	✓	✓	✓
Immobilier	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Infrastructures	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Private Equity	✓	✓		✓	✓	✓	✓
OPC : fonds dédiés		✓	✓	✓	✓	✓	✓
OPC : fonds ouverts		✓	✓	✓	✓		✓

A noter que ces exclusions sont valables sur les fonds euros et les fonds propres.

1.3.1 LES EXCLUSIONS NORMATIVES ET SECTORIELLES

Exclusions / désinvestissements
Intégration ESG
Investissements thématiques
Engagement actionnarial

Crédit Agricole Assurances souhaite ne pas être complice de pratiques jugées controversées. Par sa politique d'engagement, Crédit Agricole Assurances peut faire évoluer les pratiques de l'émetteur. Malgré diverses interrogations, relances et avertissements de désengagement de différents investisseurs, l'émetteur peut continuer d'exercer des activités jugées répréhensibles qui conduisent à l'inclure dans la liste d'émetteurs exclus des investissements. Cette liste est mise à jour régulièrement en coordination avec le Groupe Crédit Agricole S.A. et le mandataire Amundi.

Cette liste d'exclusion s'applique à tous les actifs.

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

1.3.1.1. Rôles et responsabilités

Crédit Agricole Assurances définit, dans le cadre des Politiques du Groupe Crédit Agricole S.A. et avec le soutien de l'expertise d'Amundi, la stratégie et les thèmes d'exclusions qui s'appliquent à ses portefeuilles. Une fois les thèmes d'exclusions définis, Amundi a la responsabilité d'appliquer la liste des émetteurs ou groupes d'émetteurs interdits selon un cadre de risques. En pratique, Amundi attribue à ces émetteurs la note de G, soit la plus mauvaise dans son échelle de notation interne. Pour les fonds collectifs gérés par d'autres sociétés de gestion (c'est-à-dire hors Amundi) celles-ci sont responsables du respect des règles communiquées par Crédit Agricole Assurances lors du processus d'investissement. Ces sociétés de gestion s'étant au préalable engagées, lors de la contractualisation des mandats de gestion, au respect des règles du client.

1.3.1.2. Les exclusions normatives

La politique d'exclusion (émetteurs notés G Cf. section notation Amundi) a vocation à s'appliquer à l'intégralité des actifs financiers des compagnies du Crédit Agricole Assurances. En pratique, elle s'applique intégralement aux mandats et aux fonds dédiés, quelle que soit la société de gestion.

La politique d'exclusion s'applique aussi bien aux émetteurs privés qu'aux émetteurs publics et assimilés. Les émetteurs assimilés aux émetteurs souverains, correspondent à toutes les collectivités locales (ex : les régions), subdivisions des États, les entités supranationales (ex : la banque européenne d'investissement) et agences publiques d'État exerçant une mission de Service Public.

Cette politique repose sur les 3 piliers suivants :

1 EXCLUSIONS POUR VIOLATIONS RÉPÉTÉES ET AVÉRÉES DE TOUT OU PARTIE DES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES (UN GLOBAL COMPACT)

Exclusion de certaines entreprises qui, du fait de leurs agissements, violent de manière avérée et répétée tout ou partie des 10 principes du pacte mondial relatifs aux droits de l'Homme, aux Normes de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Le Pacte Mondial s'appuie sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Une collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies a permis de développer des outils aidant les entreprises à la mettre en œuvre, ainsi que les Principes directeurs sur les droits de l'Homme et les entreprises adoptés par le Conseil des droits de l'Homme en 2011.

Le Pacte Mondial se réfère à la Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail (1998) de l'Organisation internationale du Travail (OIT), avec laquelle une collaboration étroite s'est instaurée. La Déclaration proclame huit conventions fondamentales dans les quatre domaines déclinés dans les principes ci-dessous.

Le Pacte Mondial s'appuie sur certains principes de La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, tel le principe de précaution, et sur le chapitre 30 de l'Agenda 21 du Sommet de Rio qui précise le rôle des entreprises dans le développement durable.

Le principe contre la corruption renvoie à La Convention des Nations Unies. Une collaboration avec Transparency International s'est nouée à ce sujet.

DROITS DE L'HOMME

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme.

NORMES DU TRAVAIL

P3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.

P4 : Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants.

P6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

P7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

P8 : Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

P9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

P10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

2 EXCLUSION DES ÉTATS MIS AU BAN DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ET AYANT DES PRATIQUES FISCALES AGRESSIVES

Les titres de dettes émis par des États et des émetteurs assimilés (ou organismes publics) peuvent être exclus des investissements. Sauf cas argumenté, les émetteurs privés ayant élu domicile dans ces États sont également exclus. Deux critères fondent ces exclusions :

→ **Politiques d'embargos :** les États mis sous procédure d'embargo par la commission des sanctions du conseil de sécurité de l'ONU, l'OFAC américain (Office of Foreign Asset Control), l'Union Européenne et les restrictions émises par l'État français fondent la liste des États exclus de nos portefeuilles.

Il s'agit en général d'États perpétrant des crimes ou des exactions collectives ou participant de manière avérée au financement du terrorisme.

→ **Pays fiscalement sensibles :** Crédit Agricole Assurances n'investit pas dans des États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code Général des Impôts, ni dans les pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales qui apparaissent sur la liste de l'Union européenne.

3 EXCLUSIONS RELATIVES AUX « INTERDITS »

Crédit Agricole Assurances reconnaît le droit aux États de se défendre lors de conflits symétriques (conventionnels) ou asymétriques (ex : attaques terroristes) et donc de soutenir et de financer une industrie de la défense ainsi que la recherche et le développement d'armements nouveaux. Ne sont visés dans cette politique d'exclusion que les armements dits « interdits ». Deux propriétés sont nécessaires pour qualifier un armement de non controversé :

→ **Discrimination :** ne doivent pas indistinctement viser les objectifs militaires et les populations civiles lors de conflits ou après les conflits (ex : mines encore actives).

→ **Proportionnalité :** les dégâts humains ne doivent pas être démesurés par rapport à l'atteinte de l'objectif militaire.

Toute la chaîne conduisant au développement des armements controversés est visée : conception, production, financement, transport, distribution, stockage…

1.3.1.3. Les exclusions sectorielles

Hormis les exclusions normatives citées précédemment, des règles strictes sont appliquées notamment sur le tabac et le charbon. Ces exclusions sont intégrées dans les outils de gestion des gestionnaires de fonds afin de les empêcher d'investir dans ces émetteurs. La ligne métier risques d'Amundi et de Crédit Agricole Assurances ont la charge de la réalisation des contrôles de second niveau.

En complément des politiques normatives, Crédit Agricole Assurances applique les Politiques sectorielles gérées et centralisées par le Groupe Crédit Agricole S.A. (Cf. politiques sectorielles du Groupe Crédit Agricole S.A. : https://www.creditagricole.com/responsable-et-engage/notre-strategie-rse-etre-acteur-d-une-societe-durable/nos-politiques-sectorielles).

Le respect des politiques sectorielles du Groupe Crédit Agricole S.A. notamment sur le charbon, l'armement et le tabac est encadré par la liste des pays / Émetteurs Sous Restriction (ESR) transmise aux sociétés de gestion et compagnies internationales.

Exclusion de l'industrie du tabac

Le 31 mai 2020 avait lieu la Journée Mondiale Sans Tabac. En amont de cet événement, l'organisation australienne Tobacco Free Portofolio (TFP) engagée dans la réduction du nombre de morts liés aux maladies dues au tabac, a annoncé lors du Tobacco-Free Finance Pledge (TFFP), avoir recueilli la signature de Crédit Agricole Assurances. Cette signature l'engageait à sortir complètement des secteurs du tabac dans les trois ans à venir. Les portefeuilles de Crédit Agricole Assurances ne détiennent plus de titres du secteur du tabac depuis le troisième trimestre 2020.

Cette politique d'exclusion est applicable au secteur du tabac dans son ensemble, incluant les fournisseurs (seuil d'application pour les entreprises fabriquant des produits complets du tabac : revenus supérieurs à 5 %), les fabricants de cigarettes et les détaillants (seuil d'application : revenus supérieurs à 10 %).

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE 1

Renforcement de la politique d'exclusion des entreprises du secteur du charbon

Crédit Agricole Assurances procède de deux manières :

- Exclusions progressives sous critères de seuils du Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Critères de sortie du charbon propres à Crédit Agricole Assurances.

Le Groupe Crédit Agricole S.A. a mis à jour ses politiques sectorielles traitant du charbon qui intègrent désormais des engagements liés à l'exclusion progressive du charbon thermique de ses portefeuilles. Ces politiques tiennent compte de la part des revenus des entreprises générés dans l'industrie du charbon thermique et de leur trajectoire de transition. Le Groupe Crédit Agricole S.A. s'est engagé à exclure le charbon thermique de ses portefeuilles d'ici 2030. La politique charbon adoptée dans la stratégie climat se décline à travers trois politiques sectorielles : centrales thermiques à charbon, mines et métaux et infrastructures de transport.

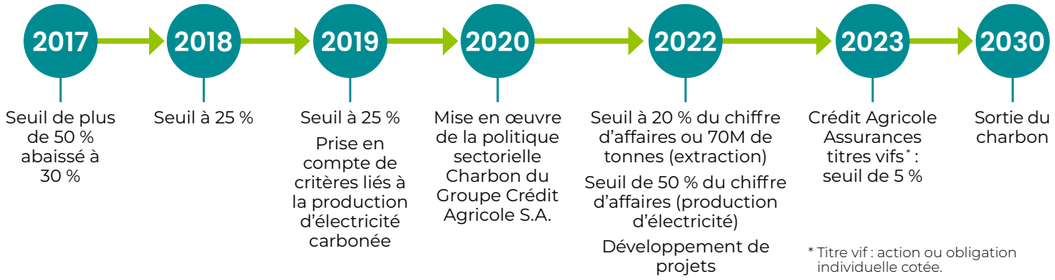

* Titre vif : action ou obligation individuelle cotée.

En 2016, Crédit Agricole Assurances s'est désengagé des émetteurs tirant des revenus de l'extraction de charbon avec des conditions de seuils de plus en plus restrictifs (en 2016, plus de 50 % de leur chiffre d'affaires ; en 2017, plus de 30 % de leur chiffre d'affaires ou produisant 100 millions de tonnes et plus de charbon par an ; en 2018, le seuil a été à nouveau abaissé à 25 %). En 2019, la politique charbon est étendue aux sociétés actives dans la production d'électricité et les seuils ont été abaissés régulièrement.

Depuis 2022, Crédit Agricole Assurances se désengage des émetteurs :

- Réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon ou produisant 70 millions de tonnes et plus de charbon par an (extraction minière) ;
- Produisant de l'électricité lorsque les revenus générés par l'électricité issue du charbon dépassent 50 % des revenus totaux de cette activité ;
- Dont le chiffre d'affaires provenant directement (extraction) ou indirectement (production d'électricité) du charbon représente entre 20 % et 50 % du chiffre d'affaires total de l'émetteur ;
- Développant ou projetant de développer de nouvelles capacités de charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

En 2024, ces critères **s'appliquent toujours sur les titres détenus via des fonds et les critères ont été revus sur les titres détenus en direct.**

Afin d'atteindre son ambition de sortie du charbon thermique en 2030, Crédit Agricole Assurances poursuit une politique sectorielle spécifique au charbon. Crédit Agricole Assurances a validé la stratégie d'une sortie anticipée des **émetteurs dont le chiffre d'affaires issu du charbon est supérieur à 5 % pour l'ensemble des investissements détenus en direct** (hors obligations vertes), effectuée au titre des fonds euros et des fonds propres.

Charbon thermique : baisse de
5 %
du seuil limite de la part du chiffre d'affaires des émetteurs (fonds euros)

Armes à l'uranium appauvri et les armes nucléaires

Bien qu'il ne soit pas soumis à une interdiction ou à une restriction par un traité international, l'uranium appauvri est souvent considéré comme une arme interdite et fait l'objet d'une exclusion.

Politique sur les hydrocarbures non conventionnels

Crédit Agricole Assurances a poursuivi l'application des règles d'exclusion sur le pétrole et le gaz, qui consiste à exclure les entreprises dont le chiffre d'affaires (exploration et production) est exposé à plus de 30 % aux hydrocarbures non conventionnels (pétrole de schiste, gaz de schiste et sables bitumineux).

Cette exclusion s'applique à tous les investissements (actions et obligations cotées, infrastructures et private equity) effectués directement et dans des fonds dédiés des fonds euros, en représentation des provisions techniques prévoyance et dommages et compte propre de Crédit Agricole Assurances. En septembre 2024, Crédit Agricole Assurances a émis sa propre politique sectorielle pétrole et gaz, conforme à la politique sectorielle pétrole et gaz du Groupe Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole Assurances n'investira pas et ne financera pas directement de nouvelles infrastructures pétrole et gaz selon les critères détaillés dans cette politique.

Politique pétrole & gaz 2024

Cette politique s'applique aux investissements directs et dans des fonds dédiés du Crédit Agricole Assurances dans le secteur du pétrole et du gaz. Elle couvre les activités d'exploration, de production, de transport, de stockage et de transformation du pétrole et du gaz. Seuls les investissements réalisés à partir de la publication de la politique sont concernés.

Même dans les scénarios alignés sur les objectifs de la COP21, le pétrole et le gaz resteront nécessaires dans les prochaines années. Cependant les activités pétrolières et gazières peuvent avoir des impacts environnementaux et sociaux négatifs importants (biodiversité, déplacements de populations). Cette politique vise à prendre en compte ces enjeux environnementaux et sociétaux.

En application :

- Pas de nouvel investissement dans de nouvelles infrastructures pétrolières et gazières, sauf exceptions (projets brownfield, conversion vers énergies vertes, etc.).
- Pour les actions et obligations, dialogue et engagement avec les entreprises pour promouvoir de bonnes pratiques environnementales et sociales.
- Possibilité de réduire ou exclure les entreprises ne répondant pas aux attentes de Crédit Agricole Assurances.

Secteurs[1]	Pétrole	Gaz
Upstream	Pas de nouvel investissement	Pas de nouvel investissement
Midstream	L'investissement dans la distribution et le stockage est limité aux projets brownfield. Les investissements dans la conversion des pipelines de pétrole pour transporter des énergies vertes sont acceptables.	Les investissements dans le transport, la distribution et le stockage des gazoducs sont limités au brownfield. Les investissements dans la conversion des pipelines de gaz pour transporter des énergies vertes sont acceptables. Aucun nouvel investissement dans de nouvelles infrastructures midstream pour le gaz, sauf s'il est aligné avec un scénario 1,5°C.
Downstream	Aucun nouvel investissement ne doit être fait dans la production d'électricité au fioul. Les investissements dans les raffineries et la pétrochimie sont limités aux projets de sites brownfield (p. ex., pour promouvoir leur efficacité ou éliminer les émissions fugitives de méthane).	Aucun nouvel investissement ne doit être fait dans de nouvelles centrales de production d'électricité à base de gaz ou dans des infrastructures utilisant le gaz comme combustible pour produire de l'hydrogène en l'absence de captage et d'utilisation du carbone et le stockage (CCUS). Pas d'investissement dans de nouvelles infrastructures gazières à moins qu'elles ne soient conçues avec un objectif de réduction des émissions de carbone suffisantes pour s'aligner sur des trajectoires de 1,5 °C.

Politique Forêts 2024

La politique déforestation du Groupe Crédit Agricole S.A. a été publiée depuis fin 2024. Le périmètre des activités de Crédit Agricole Assurances bénéficie des pratiques d'Amundi qui met en œuvre son propre dispositif technique et qui respecte les principes essentiels du Groupe Crédit Agricole S.A. (Cf. https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/205230).

La politique sectorielle aborde des engagements spécifiques concernant différents produits dans les pays à haut risque de déforestation. Certains engagements peuvent intégrer une procédure d'escalade allant jusqu'à l'exclusion.

Cette Politique concerne les sociétés en portefeuille ayant des opérations et/ou des matières premières dans la chaîne d'approvisionnement issue des pays à fort risque de déforestation à l'échelle mondiale selon les critères de CDP Forest.

Les exclusions normatives et sectorielles sont complétées par la prise en compte des performances extra-financières des émetteurs.

1 **Upstream :** concerne la partie exploration et extraction et toutes les activités qui y sont liées (études sismiques, obtention des permis d'exploration…).
Midstream : concerne le stockage et le transport d'hydrocarbures.
Downstream : concerne la production et la distribution des hydrocarbures.
Le terme **greenfield** fait référence à la mise en œuvre d'un nouveau système ou d'un nouveau projet dans un environnement totalement nouveau et vierge.
Le terme **brownfield** fait référence à la mise à niveau d'un système dans un environnement existant, généralement avec des systèmes ou des infrastructures héritées du passé.

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

1.3.2. LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS DANS LA GESTION DES FONDS EUROS ET FONDS PROPRES (ACTIF GÉNÉRAL)

Exclusions / désinvestissements	La mise en œuvre opérationnelle des investissements des entités de Crédit Agricole Assurances, notamment sur les fonds euros et les fonds propres, repose d'une part sur des mandats de gestion confiés principalement à des sociétés de gestion (principalement la société de gestion Amundi, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A.) pour les titres cotés, et d'autre part sur une gestion en direct par la Direction des Investissements pour des titres non cotés portant essentiellement sur l'immobilier et certaines catégories d'actions. **Dans tous les cas, la gestion est réalisée dans un cadre de risque défini.**
Intégration ESG	
Investissements thématiques	
Engagement actionnarial	

Dans la stratégie d'investissement responsable de Crédit Agricole Assurances, plusieurs critères sont pris en compte pour évaluer les entreprises ou les projets d'investissement. Les principaux critères incluent :

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX (E)

Ils évaluent l'impact d'une entreprise sur l'environnement.

Cela comprend la gestion des ressources naturelles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, la gestion des déchets, la préservation de la biodiversité, etc.

Crédit Agricole Assurances cherche à soutenir les entreprises qui prennent des mesures pour minimiser leur empreinte environnementale et qui contribuent à la transition vers une économie plus durable.

CRITÈRES SOCIAUX (S)

Ils évaluent l'impact d'une entreprise sur la société. Cela comprend les pratiques de gestion des ressources humaines, les conditions de travail, la diversité et l'inclusion, les relations avec les parties prenantes, la protection des droits de l'Homme, la santé et la sécurité des employés, etc.

Crédit Agricole Assurances cherche à investir dans des entreprises qui respectent les normes sociales, favorisent l'égalité des chances et ont un impact positif sur les communautés dans lesquelles elles opèrent.

CRITÈRES DE GOUVERNANCE (G)

Ils évaluent la structure et les pratiques de gouvernance d'une entreprise. Cela comprend la transparence des informations financières, l'indépendance du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, la gestion des risques, la lutte contre la corruption, etc.

Crédit Agricole Assurances cherche à investir dans des entreprises qui adoptent des pratiques de gouvernance solides et transparentes, favorisant ainsi la confiance des actionnaires et des parties prenantes.

Ces critères ESG sont utilisés pour évaluer la performance d'une entreprise en termes de durabilité et de responsabilité et ont un impact sur la gestion. Crédit Agricole Assurances cherche à sélectionner des entreprises qui se conforment aux meilleures pratiques en matière de durabilité et qui ont un impact positif sur l'environnement et la société.

La stratégie d'investissement (fonds euros et fonds propres) repose donc sur un processus de sélection détaillé et une note minimale exigée à plusieurs niveaux (note individuelle de l'émetteur, note du portefeuille, comparaison à un univers de référence). En effet, la note ESG moyenne du portefeuille doit être égale ou supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence[2].

A fin 2024, avec l'implémentation progressive des notes ESG sur les actifs, l'analyse extra-financière couvre 91% (vs 90% en 2023) des actifs en représentation des fonds propres et des fonds euros en 2024, en s'appuyant principalement sur les méthodes de notation extra-financière développées au sein du Groupe.

91 %
part du fonds Euros couverte par une analyse ESG

2 L'univers d'investissement correspond à la gamme complète d'investissements, telle que définie par l'objectif d'investissement d'un fonds, dans laquelle le gérant peut investir.
L'indice de référence est utilisé pour déterminer le montant à verser au titre d'un instrument ou d'un contrat financier, ou le prix d'un instrument financier. Il peut aussi être utilisé pour mesurer la performance d'un fonds d'investissement.

Sur les 299 Mds€ d'encours gérés (fonds propres et fonds euros) au niveau de Crédit Agricole Assurances, 271 Mds€ en valeur de marché intègrent les critères ESG sous plusieurs dimensions. Pour des questions de clarté, toutes les données ci-après, sont arrondies au milliard d'euros :

MONTANTS EN MDS€	ACTIFS DE L'ENTITÉ GESTIONNAIRES			
Classes d'actifs (non transparisés)	Pilotage CAA	Gestion d'actifs déléguée au Groupe Amundi	Gestion d'actifs déléguée Hors Groupe	Total
Actions (hors foncières) et Obligations Corporates	0	105		106
Souverains et assimilés (Supranationales et agences)	0	93	0	93
Immobilier (y compris foncières)	20	4		24
Infrastructures et Private Equity	12	10		22
OPC dédiés	0	20	0	21
OPC ouverts	0	31	3	34
Autres	0	0		0
TOTAL FONDS EUROS	**32**	**264**	**3**	**299**

MONTANTS EN MDS€	VOLUME D'ACTIFS COUVERTS PAR LES ANALYSES ET INDICATEURS, LES POLITIQUES D'EXCLUSIONS, LES CALCULS DE TRAJECTOIRE, POLITIQUES ET INDICATEURS ESG				
Classes d'actifs (non transparisés)	Exclusions normatives	Exclusions sectorielles	Analyse interne ESG CAA (participations stratégiques et immobilier)	Analyse/ Notation ESG Amundi	Filtre ESG CAA-Amundi
Actions (hors foncières) et Obligations Corporates	106	106	NA	104	101
Souverains et assimilés (Supranationales et agences)	93	93	NA	93	38
Immobilier (y compris foncières)	24	24	17	4	4
Infrastructures et Private Equity	22	22	9	10	0
OPC dédiés	21	21	NA	18	7
OPC ouverts	34	34	NA	16	0
Autres	0	0	NA	0	0
TOTAL FONDS EUROS	**299**	**299**	**26**	**245**	**150**
Actifs couverts	/	/	8,7%	82,0%	50,2%

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

MONTANTS EN MDS€	TAXONOMIE, TRAJECTOIRES ACCORD DE PARIS ET BIODIVERSITÉ				
Classes d'actifs (non transparisés)	Politique de vote & engagement	Taxonomie 5.a D533	Stratégie d'alignement à l'Accord de Paris (température, empreinte carbone)	Stratégie d'alignement Biodiversité (7. D533)	Périmètre NZAOA
Actions (hors foncières) et Obligations Corporates	104	106	106	83	106
Souverains et assimilés (Supranationales et agences)	Hors scope	93	93	49	33
Immobilier (y compris foncières)	21	24	24	0	17
Infrastructures et Private Equity	19	22	Hors scope	0	0
OPC dédiés	18	21	Hors scope	0	NA
OPC ouverts	16	34	Hors scope	0	NA
Autres	0	0	0	0	NA
TOTAL FONDS EUROS	**178**	**299**	**223**	**133**	**156**
Actifs couverts	**59,6%**	**100%**	**74,5%**	**44,3%**	**52,0%**

ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION DES TABLEAUX

La colonne **Pilotage CAA (Crédit Agricole Assurances)** couvre les actifs sur lesquels la Direction des Investissements gère et assure le suivi des investissements.

La colonne **Gestion d'actifs déléguée Groupe Amundi** fait référence aux actifs dont le suivi est assuré par la société de gestion Amundi (filiale du Groupe Crédit Agricole S.A.) et ses filiales (CPR AM, BFT) en intégrant certaines sociétés de gestion hors groupe (process de due diligence Amundi) notamment pour les OPC ouverts.

La colonne **Gestion d'actifs déléguée hors Groupe** correspond au suivi réalisé par des sociétés de gestion hors Amundi avec lesquelles la Direction des Investissements est en relation. Cela intègre également les encours des entités internationales qui ne sont pas suivis par la Direction des Investissements.

Les colonnes **« Exclusions normatives » et « Exclusions sectorielles »** font référence aux critères cités plus haut dans les exclusions normatives et sectorielles.

La colonne **Analyse interne ESG Crédit Agricole Assurances** fait référence au périmètre des actifs dont l'analyse extra-financière est couverte par l'équipe ESG de la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances.

La colonne **Analyse/Notation ESG Amundi** fait référence aux actifs où une analyse extra-financière réalisée par Amundi est matérialisée par une note.

La colonne **Filtre ESG Crédit Agricole Assurances - Amundi** fait référence à la délégation de gestion.

1.3.2.1. Intégration ESG sur les titres cotés

Comme mentionné précédemment, la gestion des titres cotés est principalement déléguée à la société de gestion Amundi. Amundi utilise une **méthode de notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance)** pour évaluer les entreprises dans lesquelles il investit. Cette méthode de notation est basée sur plusieurs sources de données et est conçue pour mesurer la performance ESG des entreprises de manière systématique et objective.

Notation ESG d'Amundi (Cf. le site d'Amundi Notre approche ESG | Le Groupe Amundi[3] qui explique sa méthodologie de notation pour plus d'information).

Il convient de noter que la liste des sources de données utilisées par Amundi n'est pas exhaustive et peut varier en fonction des besoins spécifiques de l'entreprise et des évolutions dans le domaine de l'investissement responsable. Amundi s'efforce de collecter des données provenant de sources fiables et diversifiées pour obtenir une vision globale et objective des performances ESG des entreprises. L'équipe de recherche d'Amundi effectue des analyses approfondies et utilise des modèles quantitatifs pour évaluer les performances ESG des entreprises.

Les notes ESG permettent à Amundi d'identifier les entreprises qui ont des opportunités d'amélioration en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Amundi peut alors engager un dialogue avec ces entreprises pour les encourager à adopter des pratiques plus durables et responsables.

Amundi peut également utiliser les notes ESG et/ou les controverses des entreprises, pour les exclure de ses investissements.

Voici quelques éléments clés de la méthode de notation ESG d'Amundi :

1 COLLECTE DE DONNÉES

Amundi collecte des données provenant de diverses sources, telles que des agences de notation spécialisées, des ONG, des rapports d'entreprises, des bases de données gouvernementales, etc. Ces données fournissent des informations sur les performances environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises. Amundi dispose également de ressources internes dédiées à la recherche ESG.

2 ANALYSE QUANTITATIVE

Amundi utilise une analyse quantitative pour évaluer les performances ESG des entreprises. Cette analyse se base sur des indicateurs spécifiques liés à l'environnement, au social et à la gouvernance. Par exemple, Amundi peut examiner les émissions de CO_2 d'une entreprise, sa politique de diversité et d'inclusion, ou encore la composition de son conseil d'administration.

3 PONDÉRATION DES CRITÈRES

Les critères ESG sont pondérés en fonction de leur importance relative. Amundi utilise une méthodologie spécifique pour attribuer des poids aux différents critères, en fonction de leur impact potentiel sur la performance financière et la durabilité à long terme des entreprises.

4 NOTATION ESG

Une fois les données collectées et analysées, Amundi attribue une note ESG à chaque entreprise évaluée. Cette note est basée sur une échelle de A à G, où une note élevée indique une performance ESG supérieure. Les entreprises sont ensuite classées en fonction de leur note globale ESG.

5 INTÉGRATION DANS LA GESTION D'ACTIFS

Les notes ESG sont utilisées par Amundi pour guider les décisions d'investissement. Les gestionnaires de portefeuille d'Amundi peuvent prendre en compte les performances ESG des entreprises lors de la construction et de la gestion de leurs portefeuilles, en favorisant les entreprises avec de bonnes performances ESG et en évitant celles avec de faibles performances.

3 https://legroupe.amundi.com/notre-approche-esg

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Il est important de noter que l'utilisation des notes ESG peut varier en fonction des stratégies d'investissement spécifiques. Crédit Agricole Assurances s'appuie principalement sur Amundi, pour gérer et piloter les actifs gérés sous mandat. Un suivi est réalisé avec Amundi (mensuel, et/ou trimestriel en fonction du sujet) au travers d'indicateurs. Ces reportings permettent à Crédit Agricole Assurances d'exclure les émetteurs présentant la moins bonne performance ESG, sur leur secteur ou présentant un fort risque de réputation voire de controverses.

Pour les États, les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur leur capacité à rembourser leur dette à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'emparent des problématiques ESG qui peuvent nuire à la stabilité mondiale. La méthodologie Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques et les facteurs de durabilité.

A l'issue du processus de notation propre à la société de gestion, la note se situe sur une **échelle de notation allant de A pour les meilleures pratiques à G, pour les moins bonnes** que ce soit pour la notation des entreprises ou pour la notation des souverains. A noter que les titres notés G (y compris les émetteurs exclus par les des politiques normatives/sectorielles) sont exclus de l'ensemble des gestions actives de la société de gestion. Chaque portefeuille d'actifs est considéré ESG si des conditions de gestion sont respectées (Détaillés ci-dessous).

1.3.2.1.1. Les titres émis par des entreprises

Crédit Agricole Assurances investit dans les titres émis par des entreprises des secteurs financiers et non financiers, principalement françaises et européennes. Le portefeuille est relativement peu exposé aux risques ESG. En effet, Crédit Agricole Assurances adopte pour ses différents mandats (univers noté par les agences financières) la méthode best-in-class « Filtre ESG Crédit Agricole Assurances » (règles de gestion circonscrites) déployée principalement par Amundi (dont une partie inclut des obligations vertes). Le suivi des contraintes de seuils est mensuel.

FILTRE ESG CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES - AMUNDI

Portefeuille Taux (130 Mds€)

- L'encours des actifs notés E, F et G (en cas de dégradation de la note) doit rester inférieur à un certain seuil du portefeuille en valeur de marché.
- L'encours des actifs non notés et non notables en ESG doit être détenu sous conditions de seuils du portefeuille en valeur de marché.
- La note moyenne de chaque portefeuille doit être au moins égale à C.
- La note moyenne de chaque portefeuille doit être au moins égale à celle de son « univers de référence ».

Portefeuille Actions et foncières (11 Mds€)

- L'encours des actifs notés E, F ou G (en cas de dégradation de la note) ou non notés doit respecter les conditions de seuils de détention dans le portefeuille en valeur de marché.
- La note moyenne de chaque portefeuille doit être au moins égale à C.

1.3.2.1.2. Focus Green, Social et Sustainable bonds (GSS)

Le Crédit Agricole Assurances détient plus de 12,4 Mds€ (vs 11,1 Mds€ en 2023) d'obligations vertes (standard Green Bonds Principles). Par ailleurs Crédit Agricole Assurances détient aussi 1,9 Mds€ (vs 1,6 Mds€ en 2023) d'obligations sociales (social bonds) et 2,6 Mds€ d'obligations durables (Sustainable bonds).

12,4 Mds€
de Green bonds
1,9 Mds€
de Social bonds
2,6 Mds€
de Sustainable bonds.
Soit **17 Mds€**
de GSS (5,7% de l'encours global Euros)

Les projets issus des Green bonds et des Social bonds sont, pour la plupart, localisés en Europe (80,89%) et en Amérique du Nord (7,13%).

Les projets issus des Green bonds sont les plus importants en poids dans le portefeuille de Crédit Agricole Assurances, notamment avec **les énergies renouvelables (23,55%), les transports propres (20,24%) et les bâtiments verts (13,01%).** Il est également possible de trouver des projets spécifiques à **la gestion de l'eau (1,08%) et la conservation de la biodiversité (0,39%).**

Sur la partie des Social bonds, les projets principaux concernent **le logement (3,99%), les services (3,92%) et l'autonomisation (3,74%).**

1.3.2.1.3. Souverains et Assimilés

Les obligations publiques (catégories « sovereign » et « treasuries » au sens de la nomenclature Barclays) représentent plus de 60 Mds€ soit 20 % du portefeuille global (fonds euros et fonds propres). Les notations extra-financières de ces émetteurs sont généralisées sur ces actifs et suivies.

APPELLATION « ESG » POUR LES SOUVERAINS

L'encours des actifs notés E, F et G (en cas de dégradation de la note) doit rester inférieur à un certain seuil du portefeuille en valeur de marché. La note moyenne de chaque portefeuille doit être au moins égale à C.

1.3.2.1.4. OPCVM

Le portefeuille d'OPCVM (taux et actions), pour une large part, dédié au Crédit Agricole Assurances, représente à fin décembre 2024 près de 55 Mds€ en valeur de marché.

De très nombreux fonds gérés par Amundi dans lesquels Crédit Agricole Assurances est investi disposent d'une démarche ESG notamment par le biais de l'intégration d'approche « beat the benchmark » et même dans certains cas font l'objet de labélisation (label ISR et Finansol). Les actifs illiquides (ex. immobilier) gérés par Amundi intègrent également une charte ESG et pour certaines expertises déléguées à des gérants externes un volet ESG dans les due-diligence réalisées.

Les sous-jacents identifiés et cotés composant ces classes d'actifs sont intégrés dans l'analyse ESG s'ils sont déjà détenus en direct.

1.3.2.2. Intégration ESG sur les titres non cotés

1.3.2.2.1. Méthodologie de notation interne ESG

La Direction des Investissements réalise des investissements à travers différents supports de diversification (immobilier, infrastructures, fonds de dettes, capital investissement…), non cotés, qui ne rentrent pas dans le champ de délégation d'Amundi et nécessitent de développer un modèle de notation ESG spécifique. En fonction des thématiques et des actifs, les objectifs peuvent être multiples.

De plus, Crédit Agricole Assurances investit sur des biens immobiliers avec un niveau de certification environnementale élevé. La qualité des certifications environnementales permet de contribuer à l'atténuation du changement climatique et à une diminution de l'empreinte carbone. Par ailleurs, certains programmes d'investissements immobiliers permettent de répondre à des enjeux sociétaux tels que l'accès à des loyers abordables ou des rénovations de quartiers, tout en misant sur des biens de qualité en termes de normes environnementales.

Le dispositif d'évaluation et d'intégration des critères ESG dans les investissements en direct couvrira à terme tous les encours en portefeuille (actifs de diversification). Il s'agit principalement de titres de participation dans des sociétés non cotées, considérés comme stratégiques, où des représentants de Crédit Agricole Assurances siègent en tant qu'administrateur au Conseil d'Administration. Cette présence au Conseil d'Administration permet à Crédit Agricole Assurances d'avoir des leviers via les politiques de vote et d'engagement.

Il s'agit pour l'essentiel d'entreprises qui ne sont pas couvertes par les agences de notation extra-financière ni par les sociétés de gestion. La méthodologie a été revue par un cabinet indépendant extérieur et validée par la comitologie mise en place par la gouvernance sociétale (Cf. ; Section 3).

La comitologie concernée par la notation ESG est composée de l'équipe en charge de la gestion des sujets ESG, des gestionnaires d'actifs directs et de plusieurs responsables de département (RSE, Risques et Conformité).

Aujourd'hui, Crédit Agricole Assurances intègre systématiquement une analyse interne ESG afin d'intégrer un avis extra-financier dans les dossiers relatifs aux nouveaux investissements, qui sont ensuite analysés par la Direction des Risques.

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Les considérations ESG sont prises en compte avant même le début du cycle d'investissement, dès la recherche d'opportunités.

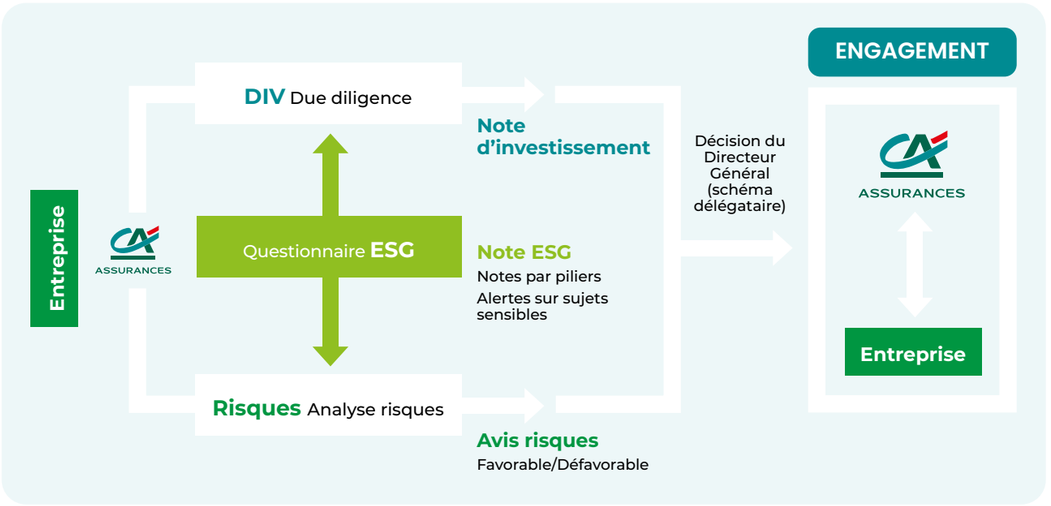

Il faut souligner que la philosophie de la notation interne est différente de celle de la principale société de gestion (qui gère la partie cotée), basée sur le best in class (classement des émetteurs par secteur). S'agissant de la gestion des investissements considérés comme stratégiques, **Crédit Agricole Assurances agit dans une logique d'amélioration continue de l'entreprise.** Crédit Agricole Assurances ambitionne de faire progresser les sociétés sur les questions ESG et de les accompagner dans la déclinaison de leurs ambitions sur les sujets ESG.

Dans le cadre de cet outil de notation interne, le département d'analyse extra-financière de la Direction des Investissements a élaboré un questionnaire qui est transmis à l'ensemble des participations stratégiques.

Ce questionnaire comprend près de 80 questions réparties sur 4 piliers (Pilotage, Environnemental, Social/Sociétal, Gouvernance) en incluant des questions sectorielles spécifiques. Sous chacun des piliers, se déclinent différents enjeux.

Ce questionnaire porte sur des thématiques liées, en l'occurrence, à la transition énergétique, la stratégie de décarbonation, la gouvernance, les questions d'équité, ou encore la biodiversité.

ANALYSE INTERNE EXTRA-FINANCIÈRE

PILOTAGE ESG
- Matérialité
- Gouvernance ESG
- Stratégie RSE

GOUVERNANCE
- Gouvernance, gestion des risques, contrôle interne
- Conduite des affaires

ENVIRONNEMENTAL
- Pollution
- Biodiversité et écosystèmes
- Utilisation des ressources et économie circulaire
- Changement climatique

SOCIAL
- Structure - Effectifs propres
- Clients
- Communautés affectées Travailleurs dans la chaîne de valeur Equité et égalité
- Santé & Sécurité Effectifs propres
- Bien-être et avantages sociaux

Par exemple, sur le pilier du pilotage ESG, est analysé le niveau de maturité de la gouvernance ESG de l'entreprise sur sa prise en compte des enjeux extra financiers (comitologie, plans d'actions, formations spécifiques, ...). Sur le pilier du social, les conditions de travail sont importantes notamment dans la chaîne de valeur (taux d'accidents du Travail...).

Le questionnaire, réparti en questions standards et en questions spécifiques selon les secteurs, repose principalement sur des réponses qualitatives et les données quantitatives permettent à Crédit Agricole Assurances d'apprécier l'évolution par rapport à l'analyse précédente. Le score ESG est basé sur 100 (et harmonisé avec la notation effectuée par Amundi). Un travail d'identification des enjeux prioritaires et secondaires par secteur a été réalisé avec l'attribution d'une pondération suivant ce travail d'identification.

En 2024, les éléments suivants ont notamment été constatés :

24 questionnaires ont été envoyés

10 entreprises sont éligibles à la CSRD en 2025, sur 2024

6 nombre moyen d'enjeux à améliorer

17 entreprises indexent la rémunération variable des dirigeants à des critères ESG

13 entreprises ont des activités éligibles à la taxonomie

21 entreprises disposent d'une politique ESG / RSE

16 entreprises contribuent à la décarbonation

16 entreprises ont des objectifs de réduction de leurs émissions de GES

12 entreprises ont mis en place une stratégie biodiversité

21 entreprises nous ont donné des informations sur leur empreinte carbone

19 entreprises ont mis en place une politique d'achats responsables

Nombre d'axes d'amélioration recensés lors de la campagne de notation interne ESG, par thématiques

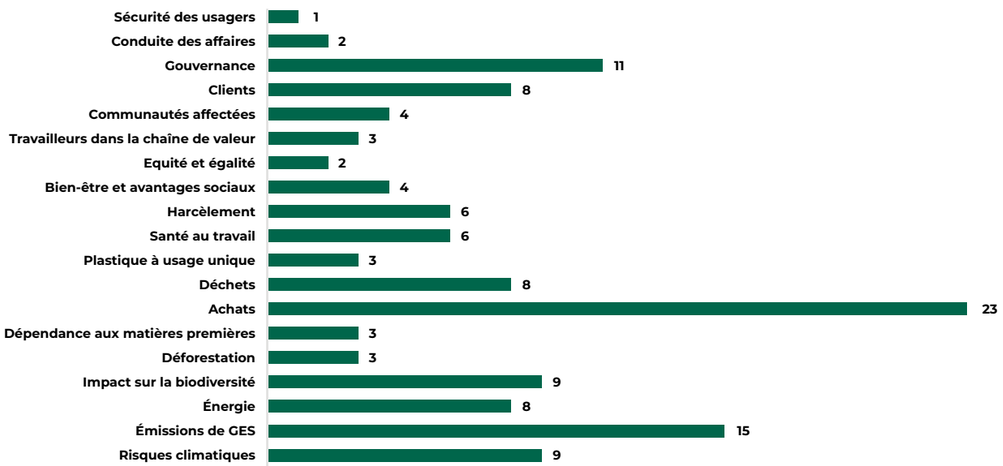

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

1.3.2.2.2. Analyse ESG des investissements réalisés en direct

Les investissements gérés en direct (private equity et infrastructures), sont suivis par l'équipe en charge des investissements dans les actifs de diversification de la Direction des Investissements et font l'objet d'une analyse ESG.

Répartition par secteur d'activité, des investissements en direct, couverts par la notation ESG Crédit Agricole Assurances (9,3Mds€)

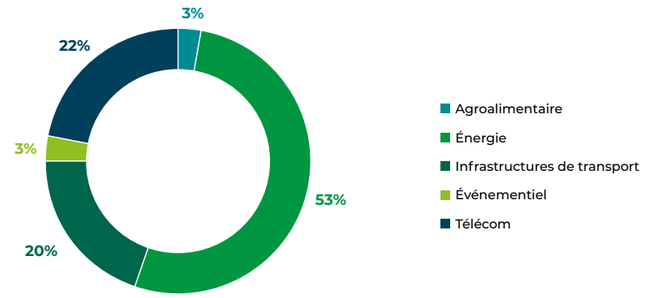

Dans le cas des diligences d'investissement des fonds, l'approche se fait sur trois phases tout au long du processus d'investissement : la phase d'investissement, la phase de diligence opérationnelle et la phase de diligence ESG.

Cette première phase permet d'apprécier qualitativement les partenaires et de les comparer avec d'autres acteurs. Ensuite, il y a une possibilité de signer une « side letter » avec le gérant du fonds reprenant les engagements demandés par Crédit Agricole Assurances (exclusions sectorielles, conformité, règles spécifiques dictées par l'UNPRI...). Un suivi annuel permet d'entretenir ce dialogue avec les sociétés de gestion via un questionnaire ciblant les pratiques de la société de gestion (stratégie globale, processus d'investissement, engagement, transparence) et un questionnaire sur le fonds. Ces éléments permettent de constater les évolutions des pratiques.

Les principaux aspects ESG contrôlés par l'équipe d'investissement des fonds concernent :

SUR LE PILIER ENVIRONNEMENTAL

Alignement sur l'Accord de Paris, empreinte carbone, prise en compte de la biodiversité, gestion de l'exposition aux risques climatiques et de transition, politique d'exclusion.

SUR LE PILIER SOCIAL

Partage de la création de valeur, actionnariat salarié, formation, politique sur la diversité et l'inclusion, égalité des chances et de traitement, mixité hommes-femmes, santé et sécurité des employés, diversité au niveau des instances dirigeantes.

SUR LE PILIER GOUVERNANCE

Constitution et indépendance du Conseil, bonne gouvernance (politique de gestion des risques financiers et extra-financiers), présence et exigence d'une politique d'investissement responsable.

Malgré l'importance croissante accordée aux critères ESG par le secteur du capital-investissement qui progresse rapidement, des défis persistent, notamment en ce qui concerne la qualité des données ESG (manque d'homogénéité dans les métriques utilisées, difficulté à trouver l'information), l'harmonisation des normes de reporting, et l'intégration de ces pratiques dans l'ensemble de l'organisation : l'engagement doit être soutenu par la direction au plus haut niveau et être intégré dans la culture organisationnelle (pas seulement une équipe dédiée).

Il faut souligner qu'il est beaucoup plus facile d'obtenir des informations de qualité sur les fonds récents que sur les fonds plus anciens en portefeuille. Les deux tiers des souscriptions depuis la mise en œuvre de la réglementation SFDR sont des fonds répondant aux articles 8 ou 9 du Règlement SFDR.

Critères utilisés par l'équipe de gestion diversifiée déléguée, Amundi PEF, pour identifier les bonnes pratiques ESG chez les gestionnaires de fonds de capital-investissement (ressources et organisation, processus d'investissement, conformité aux exigences des investisseurs).

MATURITÉ ET ENGAGEMENT DES SOCIÉTÉS DE GESTION

- → Etablissement d'une politique d'investissement responsable
- → Un responsable ESG dédié, souvent membre du comité exécutif
- → Une politique ESG publique
- → Réalisation d'audit de la mise en œuvre de la politique ESG
- → Signataire des Principes pour un Investissement Responsable des Nations Unies
- → Utilisation du cadre des Objectifs de développement durable
- → Membre de France Invest

INTÉGRATION/EXCLUSION DES SUJETS ESG

- → Intégration des sujets par les fonds au moins annuellement au niveau du conseil d'administration
- → Evaluation systématique des risques et opportunités ESG en phase de pré-investissement
- → Divulgation des informations sur les risques climatiques selon les recommandations de la TCFD
- → Progrès sur l'exclusion des secteurs liés aux énergies fossiles (conventionnelles et non conventionnelles)

PERFORMANCE ET GESTION DES INVESTISSEMENTS

- → Classification SFDR du fonds
- → Réalisation d'un bilan carbone de leurs participations
- → Evaluation systématique des risques et opportunités liés au climat
- → Engagement actif des participations dans l'amélioration des performances ESG
- → Prise en compte des considérations ESG lors des cessions

INDICATEURS ET REPORTING ESG

- → Bilan carbone couvrant les scopes 1, 2 et 3
- → Publication d'un rapport ESG annuel
- → Intégration des sujets ESG dans les reportings trimestriels aux investisseurs
- → Politique de diversité, d'égalité et d'inclusion
- → Part moyenne des femmes dans les sociétés de gestion
- → Part moyenne des membres indépendants dans les conseils d'administration
- → Mise en place d'initiatives philantropiques

1.3.2.2.3. Notation extra-financière sur les actifs immobiliers non cotés

Les critères ESG de l'immobilier se matérialisent notamment par l'attribution d'une certification HQE, BREEAM ou LEED qui atteste le respect d'un cahier des charges prenant en compte notamment l'utilisation des matériaux ou technologies ayant un impact limité sur l'environnement, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la limitation des nuisances, les performances énergétiques et thermiques.

Pour évaluer les performances des bâtiments (en termes d'énergie, d'environnement, de santé et de confort), il existe plusieurs niveaux de certification (ex : PASS, BON, TRÈS BON, EXCELLENT, EXCEPTIONNEL).

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Une certification environnementale de type HQE, BREEAM ou LEED peut couvrir différentes étapes d'une opération immobilière : la reconstruction, la construction ou l'exploitation. Un immeuble peut donc avoir différents types de certification pour une même opération.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la notation ESG de l'immobilier, pour un actif donné, chaque immeuble détenu est noté selon deux méthodes, l'une basée sur les certifications de l'immeuble et l'autre basée sur les caractéristiques propres de l'immeuble.

Les immeubles sont notés de 100 à 0, puis la note est retranscrite sur une échelle de A à G, comme l'ensemble des autres actifs. Dans le cas d'une double notation (immeuble certifié), la meilleure des deux notes est retenue. Les immeubles sans certification et sans information sur leurs caractéristiques propres sont par défaut et de manière conservatrice classés en G/NR.

La notation basée sur la certification dépend du certificateur, du type et du niveau de la certification. Par exemple :

Certificat (exemples)	Étape	Niveaux d'atteinte
HQE	Construction	Exceptionnel
		Excellent
BREEAM	Exploitation	Très bon
		Bon
LEED	Rénovation	Sans niveau global

Certification environnementale sur **51 %** de nos actifs Immobiliers en m²

Notation ESG du patrimoine immobilier détenu en direct par note ESG

Répartition des actifs par note ESG

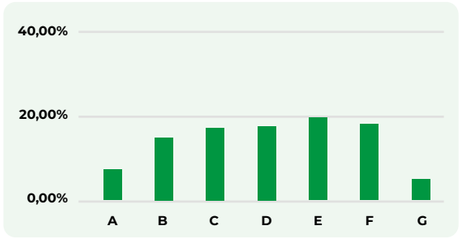

Répartition des actifs par codes ISIN par note ESG avec certification

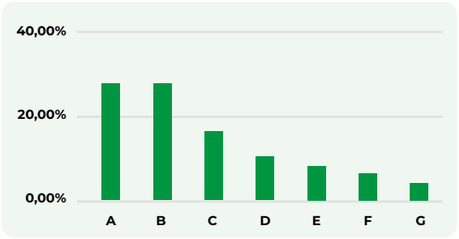

Répartition des actifs par note ESG basée sur les caractéristiques Immeuble

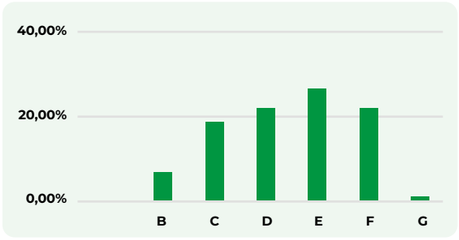

Crédit Agricole Assurances continue de renforcer la proportion d'actifs immobiliers bénéficiant d'une certification environnementale sur son parc d'immobilier de bureaux non cotés (les foncières ont leur propre politique de certification).

Désormais, tout nouveau programme de construction ou de réhabilitation d'un immeuble vise une certification environnementale. Crédit Agricole Assurances poursuit son effort de « restructuration verte », effort qui est rendu possible en reconstruction par le départ des locataires dans un actif commercial.

Sur le patrimoine existant, le décret tertiaire du 23 juillet 2019, relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, **fixe un objectif ambitieux de réduction des consommations énergétiques à horizons 2030, 2040 et 2050. Ces objectifs sont pris en compte lors des restructurations d'actifs.**

Des réalisations d'audit, y compris de DPE, sont en cours sur l'ensemble des immeubles de logement détenus à 100 % pour déterminer les impacts des nouvelles réglementations (appartements notés F et G notamment) et pour mettre en place un programme d'amélioration des performances (changement d'huisseries, systèmes de chauffage, isolation, etc.).

De plus, avec le recensement des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) sur le résidentiel et à partir de la consommation pour le tertiaire, des émissions de CO_2 ont été collectées directement et/ou estimées. La complétude de données explique l'évolution entre 2022 et 2023.

Evolution des m² certifiés dans le portefeuille bureaux

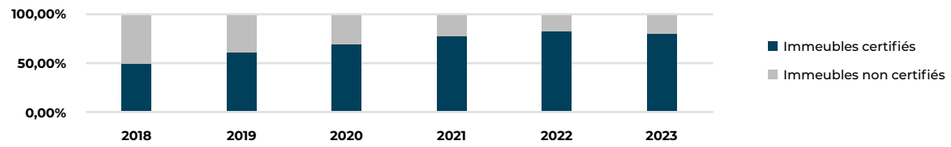

Source : Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances

1.3.3. PRIVILÉGIER LES INVESTISSEMENTS, GÉNÉRATEURS DE VALEURS,QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) ET QUI IMPACTENT L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES

Exclusions / désinvestissements	Crédit Agricole Assurances souhaite être parmi les premiers acteurs qui agissent en faveur de l'accès au logement, au numérique, à la santé et à l'alimentation en région : → Accès au logement au plus grand nombre, amélioration de la qualité de vie en ville et de la mixité sociale : rénovation de quartiers « cœurs de ville » (Massy, Bobigny, Issy). → Accès à la santé et au Bien Vieillir Demain (Icade Santé, Ages&Vie). → Accès à l'alimentation (Semmaris). → Accès au numérique (TDF, Vauban Infrastructure Fibre).
Intégration ESG	
Investissements thématiques	
Engagement actionnarial	

Les tableaux suivants permettent de donner une vision d'ensemble des différents types d'investissements générateurs de valeur environnementale et sociale réalisés par Crédit Agricole Assurances, avec des indicateurs d'impact concrets associés.

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

IMMOBILIER DURABLE

L'immobilier (y compris via des sociétés foncières) représente une part importante des investissements de Crédit Agricole Assurances (24 Mds€ soit 8,1 % du portefeuille global des fonds euros et des fonds propres) qui veille à ce que cette classe d'actifs respecte les meilleurs standards du marché en termes de performance énergétique.

Montants investis	Eléments de mesure	Investissements
Investir dans des actifs immobiliers certifiés (HQE, BREEAM, LEED) et rénover les bâtiments existants		
Plus de 9,13 Mds€ en valeur de marché d'actifs immobiliers certifiés à fin 2024.	Au 31/12/2024, l'encours sur lequel les émissions sont calculées représente 93% des m² du portefeuille de l'immobilier direct, soit 67% du portefeuille global (vs 58% en 2023). **Émissions CO_2 :** 72 795 623 Kg **M² :** 3 299 714 **Émission de GES :** 22,06 KG de CO_2/m²/an 51% du parc immobilier avec certification environnementale	Crédit Agricole Assurances poursuit ses investissements en incluant les critères environnementaux et sociaux (performances énergétiques, utilité sociale des actifs, contribution à l'amélioration des métropoles régionales). Le parc immobilier couvre actuellement plus de 2,3 millions de m² de surface certifiée (immobilier non coté), sur un total de 4,6 millions de m².
Répondre à une forte demande démographique et sociétale		
0,93 Mds€ Crédit Agricole Assurances participe à la restructuration de quartiers de ville et s'inscrit dans la politique globale du Grand Paris.	L'objectif est de créer des écoquartiers piétons en plein cœur de ville, axés sur la restauration, les commerces de bouche et les services. Ils illustrent la stratégie unique d'investisseur long terme sur des projets mixtes urbains de qualité, alliant logements, commerces et bureaux et situés dans des zones à fort potentiel. Crédit Agricole Assurances a par ailleurs mis en place des Programmes de logements à loyers libres ou intermédiaires (LLI) en accord avec les enjeux environnementaux et sociaux. Ils doivent répondre à deux enjeux : favoriser la mixité et proposer des produits aux standards élevés (performance énergétique) Nombreux défis au niveau structurel : création et maintien de l'emploi dans des zones éloignées des centres financiers traditionnels, redynamisation des zones urbaines défavorisées, inclusion des groupes à risque d'exclusion sociale, réduction des inégalités.	
Financer des entreprises actives dans la prise en charge des personnes fragilisées		
0,15 Mds€ Il s'agit d'un modèle original et inclusif au cœur des territoires, qui offre un cadre de vie sécurisant à taille humaine.	Ages&Vie Programme de construction innovant d'habitats collectifs pour les seniors. **2022 :** 140 nouvelles résidences **Phase 2 :** 170 nouvelles résidences **Dont 2023 :** 36 nouvelles résidences **Objectif cible :** plus de 300 résidences, soit plus de 4 800 chambres et la création de 2 000 emplois dans toute la France. 1 résidence = en moyenne 2 maisons = 16 places = 6 emplois d'auxiliaires de vie	L'entité Crédit Agricole Assurances Retraite a renforcé son implication dans les domaines de la santé et du bien vieillir. Un partenariat immobilier a été établi avec Clariane et la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) dans le développement des résidences Senior « Ages & Vie » sur l'ensemble du territoire national. Lancement du programme en 2019 et développement initial de 150 résidences à horizon 2023. Il s'agit d'une solution nouvelle de domicile partagé pour les personnes âgées en perte d'autonomie ou handicapées qui veulent maintenir un lien social dans leur situation géographique initiale.

PRIVATE EQUITY À THÉMATIQUE

Montants investis	Investissements
Investir dans des fonds de capital investissement (notamment avec une thématique ESG)	
	Le montant des expositions s'élève à près de 7 Mds€ à fin 2024 (soit 2,3 % du portefeuille global des fonds euros et des fonds propres). Ces investissements réalisés en direct en Private Equity consistent en des prises de participations au capital de sociétés ou via des fonds de Private Equity (délégation à deux sociétés de gestion), dédiés aux compagnies d'assurance du groupe sur les thématiques de la Santé/ Vieillissement, de l'Agroalimentaire (Semmaris avec Rungis) et des services BtoB.
Investir dans l'accès aux services de loisirs (notamment l'organisation d'événements)	
Comexposium	**Comexposium** est un des leaders mondiaux de l'organisation d'événements et de l'animation de communautés. Plus de 150 événements professionnels et grand public sont organisés, couvrant plus de 10 secteurs d'activité (mise en relation de 48 000 exposants et 3,5 millions de visiteurs, 365 jours par an). Leur stratégie RSE est présentée au Conseil d'Administration au moins une fois par an. Ce critère a été intégré dans les objectifs d'obtention de la rémunération variable du Directeur Général. **Leurs objectifs sont les suivants :** → Réduire l'impact environnemental des salons et événements en limitant les déchets, en optimisant la consommation d'énergie et en favorisant les mobilités douces pour les visiteurs et exposants. → Promouvoir une politique d'achats responsables auprès des fournisseurs en intégrant des critères RSE. → Sensibiliser les collaborateurs et parties prenantes aux enjeux du développement durable à travers leur programme « All Involved ». → Favoriser l'économie circulaire en proposant la récupération des déchets, le reconditionnement du matériel et en limitant les consommables. → Mesurer et compenser l'empreinte carbone des événements grâce à un bilan carbone certifié qui couvre les scopes 1, 2, 3 des émissions de GES.
Investir dans l'accès à l'alimentation	
Semmaris	Démarche de limiter son impact carbone malgré la hausse de son activité en encourageant la consommation de produits « made in France » de saison et des modes de transport moins carbonés.

ACCÈS AU NUMÉRIQUE POUR TOUS DANS LES TERRITOIRES

Eléments de mesure	Investissements
Investir dans l'accès à la fibre dans les territoires	
Le portefeuille d'actifs de Bluevia comporte 3,9 millions de foyers déjà reliés, ainsi qu'un projet qui concernera le déploiement à horizon 2025 pour 1,1 million de foyers. **En 2024 :** → Raccordement à la fibre pour 131 000 foyers → 104 000 abonnés (30% de parts de marché) avec une connectivité fixe → Opérateur mobile : 94 000 abonnés (10% de part de marché)	Sur cette thématique, Crédit Agricole Assurances poursuit ses investissements au travers des entités suivantes : → Acquisition de 45 % du capital de **Bluevia.** Il s'agit de la plateforme de fibre optique FTTH (Fiber To The Home) de Telefonica en zone rurale (en consortium avec Vauban Infrastructures Partners). → Renforcement de son exposition à **Inwit.** Il s'agit du leader italien des tours télécoms avec déjà 22 800 tours déployées sur tout le territoire national (soit une part de marché de 45 %). → Investissement dans **Oceinde Communications :** un des principaux opérateurs de télécommunications de l'île de la Réunion et pionnier dans le déploiement de la fibre et de la modernisation du réseau.

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE 1

INITIATIVE DE PLACE « AMBITION CLIMAT »

Montants investis	Investissements
Financer des entreprises intégrant des objectifs de réduction des impacts climatiques de leurs activités	
0,06 Mds€	Il s'agit de trois fonds alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris : → Deux fonds investissant dans les actions de sociétés cotées (230 M€ pour chacun des deux fonds gérés par Amundi et Sycomore AM). → Un fonds investissant dans des obligations européennes « Investment grade » (125 M€ gérés par HSBC GAM).

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Montants investis	Eléments de mesure	Investissements
Lancement « Fonds Euro Objectif Climat », dédié à la lutte contre le réchauffement climatique		
Objectifs : **90%** investissement durable et **30%** d'alignement à la taxonomie Poche obligataire : **100%** green bonds	Le « Fonds Euro Objectif Climat », créé en décembre 2023, vise à soutenir exclusivement des projets qui participent à la lutte contre le réchauffement climatique, en poursuivant deux objectifs majeurs : → L'adaptation et l'atténuation du changement climatique (financement de transports propres, aménagement du territoire, bâtiments propres, économie circulaire…). → La gestion durable des ressources (gestion durable des déchets et de l'eau, agriculture régénératrice, reforestation…). **Ce nouveau fonds se compose :** → d'une part d'une poche obligataire pour financer exclusivement des projets à impact environnemental positif, → d'autre part, d'une poche de diversification composée exclusivement de supports répondant aux exigences de transparence de l'Article 9 de la réglementation SFDR. L'ensemble des investissements composant ce fonds sont rigoureusement sélectionnées en s'appuyant notamment sur les préconisations du plan France Nation Verte.	
Investir dans des technologies propres		
	Crédit Agricole Assurances poursuit ses investissements en faveur de la transition énergétique (technologies « propres », c'est-à-dire très peu émissives en gaz à effet de serre) et ce, principalement au sein de la poche Infrastructures. Les investissements en infrastructures se font majoritairement à travers des prises de participations (en direct et à travers des fonds), principalement en France et en Europe. Crédit Agricole Assurances est l'un des principaux investisseurs en France en énergies renouvelables contribuant au financement de 6,4 % du total des capacités installées renouvelables en France à fin 2024 (environ 13,1 % en éolien et 7,8 % en solaire en base 100 % de détention). Un partenariat historique avec Engie depuis 2014, progressivement complété par des partenariats forts et durables avec les principaux acteurs du secteur (Edison, Repsol, Eurowatt, TotalEnergies, Urbasolar, Ørsted et Innergex). Ces partenariats industriels garantissent l'accès à un savoir-faire industriel et à des pipelines de développement importants.	
Énergies renouvelables		
5,2 GW	**A fin 2024 :** capacité installée en production d'énergie renouvelable permettant d'atteindre 14,2 GW (sur une base de détention à 100 %), soit 4,9 Mds€ en valeur de marché (près de 5,2 GW en quote-part Crédit Agricole Assurances). Les plateformes Repsol Renovables (développement organique et nouvelles acquisitions) et Prédurba (nouvelles acquisitions) constituent la majeure partie de l'évolution des capacités installées entre 2023 et 2024.	Crédit Agricole Assurances investit dans des partenariats de type « brownfield » (actifs déjà opérationnels uniquement), mais également dans des plateformes de développement (incluant des projets renouvelables à développer, dits « greenfield »). → Financement de parcs éoliens, centrales solaires, hydroélectriques. → Investissements dans des entreprises spécialisées dans les EnR.

LES TECHNOLOGIES ET TYPES D'ACTIFS VERTS DANS LESQUELS CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES INVESTIT (FINANCEMENTS EN CAPITAL ET EN DETTES)

- Hydro-électricité.
- Production d'électricité par : éoliennes, panneaux solaires, force marémotrice, géothermie, biomasse et bioénergie.
- Technologies ayant une efficacité énergétique élevée (ex : cogénération) et/ou par destruction de déchets (ex : réseaux de chaleur).
- Immeubles ayant une consommation d'énergie particulièrement basse (ex : bâtiments à énergie positive, BEPOS).
- Moyens de transport offrant une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux technologies efficaces en place.
- Hors bâtiments et transport, tout nouveau processus industriel apportant une réduction très sensible des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux meilleures technologies existantes.
- Investissements en recherche et développement dans de tels processus même s'ils ne sont pas encore en phase d'exploitation industrielle.
- Technologies de séquestration du CO_2.
- Encours en green bonds (finançant tout ou partie des technologies et/ou actifs ci-dessus).

Les capacités installées détenues par le Crédit Agricole Assurances (sous mandat de la Direction des Investissements et délégation), à travers ses participations stratégiques, concernent les infrastructures d'énergies renouvelables telles que l'hydroélectricité, le solaire photovoltaïque, l'éolien terrestre ou maritime et le stockage par batterie. Crédit Agricole Assurances communique ses données sur une base de détention à 100% des sociétés en portefeuille. Seules sont comptabilisées les capacités installées des sociétés effectivement détenues, dont toutes les transactions de détention ont été versées à fin 2024.

Les participations détenues remontent les gigawatts (GW) installés, issues des rapports produits par des conseils techniques réputés (DNV, AFRY, BARINGA, etc) qui sont les garants de l'évaluation de la capacité de production de chaque infrastructure. Pour le calcul des gigawatts installés, Crédit Agricole Assurances agrège les données issues de ces déclarations. Un calcul au prorata de la détention de ces participations est effectué pour obtenir la quote-part effective de Crédit Agricole Assurances. Les capacités installées sont comptabilisées en gigawatt arrondies à une décimale.

Trajectoire de Crédit Agricole Assurances dans le développement des ENR (en GW)

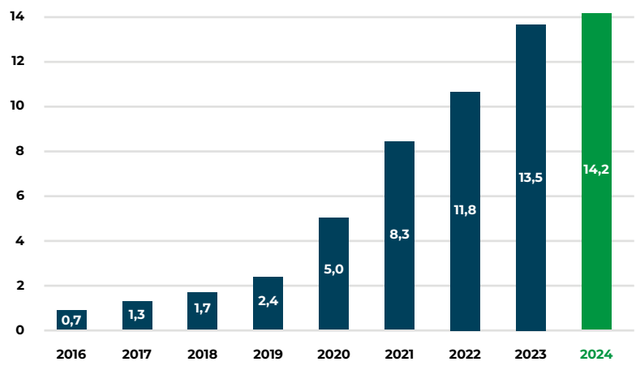

Contribution à
14,2 GW
(base 100 % de détention) de capacité de production dans les énergies renouvelables (objectif 2025 : 14 GW)

Source : Direction des investissements de Crédit Agricole Assurances au 31/12/2024

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Le portefeuille de production d'énergie renouvelable de Crédit Agricole Assurances est réparti entre la France et la plupart de ses pays voisins (Espagne, Italie, Portugal et Royaume-Uni), une diversité géographique permettant d'amortir notamment l'impact des aléas climatiques.

Répartition de la capacité installée par technologie (en GW)

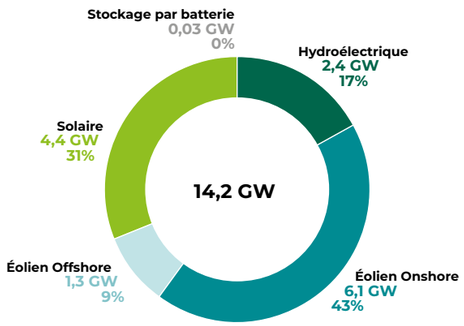

Répartition de la capacité installée par pays en 2024 (en GW à 100%)

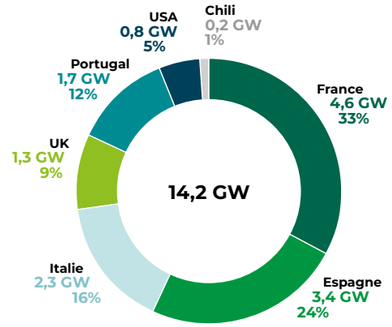

Les investissements en infrastructures non cotées de Crédit Agricole Assurances réalisés au cours de l'année s'inscrivent pleinement dans le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole S.A. et dans la trajectoire de réalisation des objectifs de Crédit Agricole Assurances de contribuer à favoriser une transition énergétique tout en garantissant des rendements durables.

1.3.4. INFORMATION DES ASSURÉS

En complément de ce rapport extra-financier, le **Crédit Agricole Assurances communique auprès de ses assurés quant à sa démarche ESG par le biais d'articles dédiés sur son site internet** (communications ponctuelles selon les besoins) et à travers la page **« RSE, mécénat et solidarité »** du site institutionnel. L'information sur l'intégration des critères extra-financiers dans les processus d'investissements est également véhiculée dans la politique RSE du Crédit Agricole Assurances, disponible sur le site de l'entreprise. Espace Presse - Site Institutionnel Crédit Agricole Assurances https://www.ca-assurances.com/newsroom/#press_release (ca-assurances.com). Le Crédit Agricole Assurances informe chaque année des différents aspects de sa démarche d'intégration de critères ESG à ses activités notamment via l'état de durabilité au sein du Document d'Enregistrement Universel.

Ce rapport détaille notamment l'empreinte carbone des portefeuilles de Crédit Agricole Assurances. Crédit Agricole Assurances informe les clients des investissements thématiques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance qui ont été réalisés tout au long de l'année. Ces informations sont véhiculées notamment à travers les actualités en ligne sur le site institutionnel, via les réseaux sociaux et professionnels. Chaque nouvel investissement thématique dédié aux aspects ESG fait l'objet d'une communication presse comme l'investissement dans le fonds Hydrogène.

Sur chacun des sites des entités de Crédit Agricole Assurances, à l'instar des autres réglementations, une rubrique est dédiée à toutes les publications d'informations en matière de durabilité (informations produits, politique de l'entreprise en matière de prise en compte de la durabilité, déclaration aux principales incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité).

Le présent rapport est aligné avec les exigences du règlement européen (UE) 2019/2088, applicable depuis le 10 mars 2022, le Règlement « Disclosure »[4] ou Sustainable Finance Disclosure Regulation (« SFDR »). Il décrit notamment la prise en compte des risques et des impacts en matière de durabilité dans les décisions d'investissements réalisés par le Crédit Agricole Assurances.

Pour chaque entité et pour chaque contrat listé ci-dessous qui fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (article 8 SFDR), sont accessibles :

- les informations en matière de durabilité du contrat,
- la liste des supports du contrat qualifiés de supports « Article 8 » et « Article 9 »,
- les informations en matière de durabilité des supports du contrat.

4 Le Règlement Disclosure établit un cadre de publication d'informations en matière de durabilité (domaines environnemental, social ou de gouvernance) destinées aux investisseurs et leur permet d'avoir une meilleure transparence sur la prise en compte des risques extra-financiers et des incidences négatives dans les décisions d'investissements.

Des lettres trimestrielles et autres articles avec une fréquence au minimum annuelle sont communiqués aux clients.

En raison de la gestion déléguée à Amundi, qui intègre des critères ESG, les fonds euros des entités de Crédit Agricole Assurances sont des investissements pouvant être qualifiés de produit « article 8 ».

Dans ce contexte, la règlementation prévoit trois catégories de produits au sein des fonds en euros et des portefeuilles en unités de compte :

ARTICLE 6	ARTICLE 8	ARTICLE 9
→ Produits financiers qui ne font pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales. → Produits qui ne sont pas classés Article 8 ni Article 9.	Produits financiers qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance.	→ Produits financiers ayant un objectif d'investissement durable. → Produits financiers qui doivent pouvoir proposer des indicateurs de suivi sur des objectifs mesurables et quantifiables.

1.3.5. LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS DANS LA GESTION DES FONDS UNITÉS DE COMPTE (UC)

En premier lieu, Crédit Agricole Assurances communique sur ses actifs financiers, en représentation des fonds propres et des fonds euros, pour lesquels les supports d'investissement sont choisis par l'assureur (en respectant la réglementation et les limites de risques internes).

Dans un second lieu, Crédit Agricole Assurances communique sur ses actifs financiers, en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte, pour lesquels les supports d'investissement sont choisis par le client (au sein d'un univers défini et géré par Crédit Agricole Assurances). Ces actifs représentent plus de 104 Mds€ au niveau de Crédit Agricole Assurances. L'empreinte carbone de ces actifs financiers et les risques inhérents doivent également être pris en compte.

À la suite de l'Accord de Paris sur le climat en 2015 et de la loi Pacte de 2019, l'offre d'investissements responsables des contrats d'assurances vie a été renforcée. Cela a également été renforcé par l'obligation, depuis le 1er janvier 2022, de proposer au sein des contrats, au moins une unité de compte ayant chacun des labels reconnus par l'État : ISR, Greenfin et Solidaire. Les caractéristiques de ces différents labels sont :

Le label ISR
Créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, il permet de choisir des placements responsables et durables, reposant sur des critères définis par arrêté.

Le label Finansol
Créé en 1997 par l'association professionnelle Finansol, il garantit la contribution de l'épargne au financement d'activités génératrices d'utilité sociale.

Le label Greenfin
Créé en 2015, par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, il certifie les fonds finançant des entreprises contribuant à l'économie verte et excluant celles des secteurs des énergies fossiles.

Les encours UC sont gérés à plus de 96% par des sociétés de gestion du Groupe Crédit Agricole S.A., soumises aux mêmes règles sectorielles et normatives que les fonds euros.

En mars 2021, la réglementation SFDR est entrée en vigueur, classifiant les fonds en fonction de leur niveau d'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement. En 2023, le niveau 2 de la réglementation SFDR implique que les fonds « article 8 » et « article 9 » doivent s'engager sur un minimum d'investissements durables et le communiquer.

ARTICLE 8	ARTICLE 9
Promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales, mais ne font pas de l'investissement durable leur objectif principal. Ils doivent cependant démontrer comment leurs investissements contribuent à des objectifs environnementaux ou sociaux.	Ont pour objectif principal de réaliser des investissements durables. Ils doivent démontrer que leurs investissements contribuent à un objectif environnemental ou social précis, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux.

Depuis 2020, Crédit Agricole Assurances propose dans ses contrats des produits structurés à impact positif, sous le format de green bonds et de social bonds. Crédit Agricole Assurances met en avant, pour ses clients, une gamme de fonds engagés définis et suivis dans le temps. Lancée en 2021, la Gamme Engagée et Responsable d'Amundi a vocation à proposer aux clients une sélection d'UC responsables en gestion libre. Cette gamme s'articule autour des piliers du Projet Sociétal de Crédit Agricole Assurances : agir pour le climat & l'environnement, contribuer aux évolutions sociétales et réussir les transitions agricoles.

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Concernant les contrats de retraite collective, un équivalent temps plein est dédié à l'analyse et au suivi des éléments ESG, en s'appuyant sur les moyens techniques et humains suivants :

- Utilisation de due diligence et SCORECARDS d'Amundi sur les sociétés de gestion et fonds externes,
- Intégration systématique des critères ESG et des exclusions du Groupe Crédit Agricole S.A. pour la sélection des fonds,
- Utilisation de la base de référencement de Predica/Crédit Agricole Assurances Retraite afin d'assurer la sélection des fonds répondants aux exigences de Crédit Agricole Assurances sur les critères extra-financiers,
- Vérification en interne de la classification des fonds SFDR,
- Utilisation des moyens humains et techniques des départements concernés afin de compléter les analyses.

1.3.6 PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

1.3.6.1 Politiques sectorielles

Crédit Agricole Assurances poursuit ses efforts pour renforcer ses politiques sectorielles. Des équipes dédiées travaillent en étroite collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A. afin d'identifier les activités conformes et non conformes, de définir des critères d'exclusion plus stricts et de mettre en place un suivi rigoureux de ces politiques. L'objectif est d'aligner progressivement le portefeuille d'investissements sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris.

1.3.6.2 Unités de compte

Conscient de l'importance croissante des unités de compte dans l'épargne des clients, Crédit Agricole Assurances s'engage à renforcer la prise en compte des critères ESG dans la sélection de ces supports. Un processus d'harmonisation des indicateurs extra-financiers est en cours au niveau des entités internationales afin d'offrir une vision consolidée. De plus, la politique de sélection des unités de compte sera revue pour assurer sa cohérence avec la stratégie d'investissement appliquée sur les fonds propres et les fonds euros.

MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ

2.1. MOYENS INTERNES DU GROUPE

Les moyens de Crédit Agricole Assurances sont déployés au sein de l'organisation pour répondre aux besoins de l'ensemble des entités.

MOYENS ORGANISATIONNELS

Pour faire face aux exigences réglementaires accentuant les demandes de reportings et les multiplications de questionnaires (ONG, régulateurs, agences de notations extra-financières...) notamment sur l'intégration des critères ESG des investissements, l'impact des produits distribués, ou encore l'empreinte directe, Crédit Agricole Assurances a renforcé la prise en compte de la durabilité au sein de ses équipes. Depuis 2022, Crédit Agricole Assurances aligne sa stratégie sur le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole S.A. qui s'articule autour de trois thématiques :

- **Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone,**
- **Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale,**
- **Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires.**

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole S.A. et l'IFCAM, l'institut de formation en ligne, développent un écosystème de formations autour de deux objectifs pour accompagner le Projet Sociétal :

1. **Anticiper l'évolution des métiers pour favoriser la montée en compétences des collaborateurs.**
2. **Former à la Responsabilité Sociétale et Environnementale, pour comprendre les enjeux et insuffler une mise en mouvement collective.**

La Groupe Crédit Agricole S.A. est également soucieux de créer des conditions d'employabilité durable, en adaptant les métiers et les compétences aux évolutions technologiques, sociétales et environnementales (intelligence artificielle, transition Net Zéro...). Le Groupe Crédit Agricole S.A. s'intéresse en permanence aux évolutions technologiques et de nombreuses initiatives sont lancées par les entités pour utiliser l'intelligence artificielle en renfort de l'Intelligence Humaine dans tous ses métiers.

Le module **« Au cœur du Projet Sociétal »** est au centre de ce dispositif. Il met en lumière les engagements du Groupe Crédit Agricole S.A. pour l'environnement, l'inclusion sociale et les transitions agricoles et agro-alimentaires. Pour assurer le développement des connaissances de l'ensemble des collaborateurs du Groupe Crédit Agricole S.A., les ressources proposées sont variées et conçues pour mobiliser les différents systèmes d'apprentissage (podcasts, webinars, e-learning, présentiel etc). En cohérence avec la Raison d'Être du Groupe Crédit Agricole S.A. **« Agir chaque jour dans votre intérêt et celui de la société »**, l'ensemble des dirigeants et collaborateurs sont formés aux enjeux de la RSE.

Au 31 décembre 2024, plus de 84 % des collaborateurs du Groupe Crédit Agricole S.A. dans le monde ont réalisé des formations portant sur la RSE, dont 132 sessions pour les administrateurs et 332 sessions pour les Comités de Directions / Conseils d'administrations qui ont été animées par l'IFCAM. Un module spécifique sur la Finance Durable est également proposé aux collaborateurs.

Afin de renforcer ce dispositif, les collaborateurs de Crédit Agricole Assurances sont conviés aux **« Rendez-vous de la RSE »**. Ce sont des webconférences trimestrielles s'inscrivant généralement dans des temps forts thématiques. En présence de représentants de différents métiers et d'experts externes, ces rendez-vous permettent de décrypter un sujet en lien avec le Projet Sociétal et de présenter les leviers d'actions pour être un Assureur, un Investisseur et une Entreprise pleinement responsable.

Fin 2022, une communauté d'Ambassadeurs RSE Crédit Agricole Assurances a été créée. Référents de leur direction sur les sujets sociétaux liés aux engagements d'Entreprise Responsable, ces ambassadeurs portent en proximité les engagements RSE de Crédit Agricole Assurances et sont des correspondants privilégiés. Cette communauté est animée en interne et participe au déploiement d'initiatives de sensibilisation de tous les collaborateurs. Depuis 2019, c'est 1 409 collaborateurs qui ont pu participer à une Fresque du Climat chez Crédit Agricole Assurances.

MOYENS PÉRENNES (CRÉATION DE POSTE, RENFORCEMENT DES ÉQUIPES)

Dans ce contexte d'exigence forte et d'engagements ambitieux, des ressources humaines et techniques ont été allouées aux équipes opérationnelles.

La mise en œuvre de la politique ESG et son suivi sont assurés par l'équipe ESG de la Direction des Investissements. Cette équipe, composée en 2024 de cinq équivalents temps plein (ETP), est responsable de tous les sujets relatifs aux investissements durables. Elle est intégrée dans le processus d'investissement, en parallèle à la gestion des Risques. Ses responsabilités incluent l'évaluation ESG du portefeuille et la rédaction de ce rapport, conformément à l'article 29 de la Loi Énergie-Climat.

L'équipe ESG collabore avec l'ensemble des équipes qui composent la Direction des Investissements, soit une quarantaine de personnes, pour intégrer les critères ESG dans les différentes classes d'actifs. De plus, Crédit Agricole Assurances s'appuie sur sa principale société de gestion, Amundi, où plus de quarante personnes sont impliquées dans l'analyse extra-financière.

L'équipe ESG de Crédit Agricole Assurances peut assurer la réalisation de ces différents travaux annuels grâce à la contribution et la contractualisation de différents prestataires. En 2023, Crédit Agricole Assurances a notamment souscrit à un contrat auprès d'**Iceberg Data Lab (IDL)**, un fournisseur de données spécialisé dans la biodiversité. Ce contrat est encore effectif en 2024 et confère à Crédit Agricole Assurances un accompagnement significatif dans ses travaux liés à la biodiversité. Crédit Agricole Assurances peut également s'appuyer depuis 2024 sur **Clarity AI** pour répondre à ses besoins de conformité réglementaire. Cela concerne principalement les indicateurs clés de performance de Crédit Agricole Assurances liés à la taxonomie, ainsi que ceux liés aux principales incidences négatives (PAI).

Le coût total de ces moyens humains est estimé à 625 000 € (coût global incluant les charges patronales). Le coût total de ces prestations de reporting extra-financier (hors moyens humains) représente 136 000 € pour l'exercice 2024 (contre 30 000 € en 2023). Cette augmentation se justifie par la souscription à Clarity AI.

MOYENS TECHNIQUES PONCTUELS

Les travaux relatifs à l'investissement durable sont aujourd'hui nombreux et permettent de répondre, entre autres, aux besoins et évolution réglementaires françaises et européennes. En ce sens, Crédit Agricole Assurances doit ponctuellement faire appel à diverses expertises externes pour avancer au mieux sur ces sujets, dans une logique d'amélioration continue et de conformité. C'est dans cette approche que Crédit Agricole Assurances a pu bénéficier en 2024 d'un accompagnement dans le cadre des travaux liés à l'élaboration de son rapport de durabilité (Corporate Sustainability Reporting Directive).

2.2. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Crédit Agricole Assurances s'engage à améliorer la visibilité de ses moyens internes afin de renforcer l'efficacité de ses actions en matière de durabilité. Par ailleurs, une sensibilisation aux sujets traités par le service extra-financier (biodiversité, politique de vote, notation extra-financière...) est prévue au sein de la Direction des Investissements. L'objectif est d'impliquer davantage chaque acteur du département, et plus globalement ceux impactés par les enjeux extra-financiers, dans la démarche d'amélioration continue.

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

La démarche ESG de Crédit Agricole Assurances est adoptée au plus haut niveau de Gouvernance : le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif. Le Comité de Pilotage Sociétal Actif, piloté par la Direction des Investissements, réalise un suivi régulier de la mise en œuvre de sa démarche ESG. Ce groupe de travail réunit notamment la Direction des Investissements, la Direction des Risques, la Direction de la Conformité, les Affaires publiques, la Direction des métiers spécifiques.

3.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration veille à ce que Crédit Agricole Assurances remplisse son rôle sur les trois axes (assureur, investisseur et employeur) de manière responsable. En effet, celui-ci est formellement responsable de veiller à la cohérence des engagements et du projet d'entreprise au regard des enjeux ESG (projets stratégiques, déclinaison du projet stratégique du Groupe Crédit Agricole S.A., stratégie risques)

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration mentionne, dans les missions qui lui sont conférées et à ses Comités spécialisés, la prise en compte de la dimension RSE. Le Conseil d'Administration exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts de la société. Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociétaux et environnementaux de son activité.

A ce titre, notamment :

- il définit les stratégies ainsi que les politiques générales de la société ;
- il approuve, le cas échéant, sur proposition du Directeur Général, les moyens, structures et plans destinés à mettre en œuvre les stratégies et politiques générales qu'il a définies ;
- il s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise au regard des enjeux sociaux et environnementaux : lors de l'examen des projets stratégiques, à l'occasion de la déclinaison par la Société du Projet de Groupe ; lors de l'examen des stratégies risques soumises à son adoption, lorsque le champ de ces stratégies le justifie ;
- il approuve à titre consultatif annuellement le rapport ESG-Climat de l'entreprise.

En matière de stratégie RSE, la compétence collective du Conseil d'Administration est évaluée périodiquement, grâce à l'envoi annuel d'un questionnaire d'auto-évaluation à chaque administrateur. Les réponses permettent d'établir un plan annuel de formation pour l'année à venir au regard des notes du questionnaire et des demandes exprimées.

Depuis 2023, des sessions de formation réglementaire autour du risque climatique et de la finance durable sont dispensées aux administrateurs. La compétence individuelle est appréciée à partir des diplômes, des expériences professionnelles, des formations suivies, des informations acquises via les réunions du Conseil d'Administration. Le profil des administrateurs est assez diversifié. Ils exercent différentes fonctions notamment au sein des différents métiers de la Finance. Chacun des administrateurs de la société adhère sans réserve aux dispositions de la charte de l'administrateur, annexée au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, dont elle fait partie intégrante.

Ainsi, le Conseil prend en considération les enjeux de durabilité (sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance) dans le pilotage stratégique de l'entreprise. Il évalue les impacts potentiels de ces enjeux sur la performance à court, moyen et long terme de l'entreprise et est en mesure d'apprécier l'ambition sociale, sociétale et environnementale de l'entreprise, les moyens et les investissements requis.

De plus, il identifie les risques et les opportunités liés aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux susceptibles d'avoir un impact sur la stratégie et les performances financières de l'entreprise. Il identifie également les conséquences sur l'environnement de l'activité par l'entreprise, qu'elles soient négatives (solutions pour remédier) ou positives (opportunités), réelles ou potentielles. Cela comprend les conséquences sociales et sociétales de son modèle d'affaires (chaîne de valeur incluse).

Par ailleurs, la rémunération est un levier d'alignement des dirigeants sur l'exécution des priorités stratégiques. Le pilotage des enjeux extra-financiers de chaque entité est pris en compte dans la rémunération variable des cadres dirigeants et de celle des salariés, ce qui permet de mobiliser tous les collaborateurs.

En tant que filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances décline sa politique de rémunération dans le respect des valeurs mutualistes et des principes coopératifs fondateurs du Groupe Crédit Agricole S.A. Cette politique,

mise au service de la Raison d'Etre du Groupe Crédit Agricole S.A. **«Agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société»,** s'attache à rétribuer les collaborateurs et les cadres dirigeants sur des bases objectives qui reflètent la performance et la responsabilité durable de l'organisation. Elle vise également à promouvoir une gestion saine et efficace des risques et lie les niveaux de rémunération à la performance réelle sur le long terme. Ainsi, une partie de la rémunération variable des dirigeants de Crédit Agricole Assurances est versée sous condition de performance long terme selon des critères économiques, financiers et sociétaux établis en cohérence avec la stratégie à long terme du Groupe Crédit Agricole S.A. et de ses entités. Plus largement, 20 % des critères non économiques fixés pour déterminer la rémunération variable des dirigeants et de l'encadrement supérieur de Crédit Agricole Assurances sont directement liés au Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole S.A. S'agissant de la rémunération variable collective versée aux collaborateurs (y compris les preneurs de risques), les critères d'intéressement de Crédit Agricole Assurances en vigueur pour l'exercice 2024 incluent les objectifs RSE / ESG de la démarche globale de promotion et d'amélioration continue des actions du Groupe Crédit Agricole S.A. (à l'instar de l'appropriation de la Taxonomie et la formation ESG / RSE en 2024).

Par ailleurs, il est important de souligner que des critères extra-financiers sont pleinement intégrés dans le dispositif de rémunération variable collective de l'entreprise et détaillés notamment dans l'accord d'intéressement. Les critères retenus pour 2024 reflètent l'ambition affichée dans le cadre du projet d'entreprise, soit l'amélioration continue des actions en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Les pratiques RSE se généralisent, dans l'ensemble du Groupe Crédit Agricole S.A. par l'engagement de toutes les entités dans une première partie d'actions dites groupe définies par le Groupe Crédit Agricole S.A. et transposées dans les entités, et en laissant à celles-ci le libre arbitre pour une seconde série d'autres actions. L'ensemble de ces actions fait l'objet d'une évaluation de leur mise en œuvre.

3.2. DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Comité exécutif, présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole Assurances, supervise les travaux de cinq Comités de pilotage traitant chacun des sujets sociétaux sur un périmètre de l'entreprise. Cette gouvernance permet de couvrir toutes les dimensions de Crédit Agricole Assurances et d'assurer la mise en œuvre des décisions prises ainsi que des réglementations relatives à la durabilité. Le Comité exécutif de Crédit Agricole Assurances est l'instance de décision et conformément aux ambitions stratégiques sociétales du Groupe Crédit Agricole S.A., le Directeur Général est garant de la déclinaison de la stratégie du pôle Assurances.

3.3. DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

La Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances travaille pour la majorité des compagnies d'assurance : principalement françaises et quelques filiales internationales (CALIE et CA Life Greece). Elle définit, avec les compagnies, leur stratégie d'investissement qui intègre la prise en compte des enjeux ESG. Elle a ensuite la responsabilité de les mettre en œuvre **dans les fonds euros et dans les fonds propres.** Dans le cadre de cette mise en œuvre, elle gère, pour le compte des compagnies d'assurances, les relations avec tous les prestataires de services financiers (sociétés de gestion d'actifs, banques de financement et d'investissement…).

Une partie des actifs est gérée directement par la Direction des Investissements notamment sur des investissements réalisés dans des biens immobiliers, des infrastructures, des fonds de dettes. En matière de démarche ESG, la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances échange avec l'équipe d'analystes extra-financiers d'Amundi sur l'évolution des thèmes, des méthodes et des controverses en termes de risques extra-financiers. Elle veille à la cohérence des approches retenues entre les actifs gérés par Amundi, les actifs gérés par d'autres sociétés de gestion et les actifs gérés par elle-même.

En ligne avec la stratégie Climat du Groupe Crédit Agricole S.A. et en tant qu'investisseur institutionnel attentif aux enjeux RSE, Crédit Agricole Assurances privilégie des investissements susceptibles de soutenir la transition énergétique. Dans les actifs d'infrastructures, Crédit Agricole Assurances a développé un savoir reconnu dans deux secteurs à enjeux forts pour le développement d'une économie et la lutte contre le réchauffement climatique : l'énergie et le transport.

Par ailleurs, La Direction des Investissements a développé des actions de sensibilisation aux enjeux ESG à tous les niveaux de Gouvernance et auprès des Directions métiers.

3.4. UNE GOUVERNANCE SOCIÉTALE OPERATIONNELLE

Impulsé par les évolutions de la réglementation en matière de durabilité et afin de répondre aux ambitions fortes du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances a mis en place une nouvelle gouvernance sociétale en 2022. Il y a une volonté de développer une expertise interne solide et de sensibiliser l'ensemble de leurs collaborateurs aux enjeux ESG notamment avec la mise en place de formations réglementaires. Elle est structurée en groupes de travail chargés d'instruire les thématiques ESG / Finance. Les éléments sont par la suite rapportés auprès du Comités de pilotage trimestriels ou mensuels décisionnaires. Le Comité Stratégique Sociétal transmet les éléments au niveau du Comité Exécutif. Chaque comité de pilotage est sponsorisé par un Directeur, membre du COMEX. Cette gouvernance permet de couvrir toutes les dimensions de Crédit Agricole Assurances et d'assurer la mise en œuvre des décisions prises ainsi que des réglementations relatives à la durabilité.

Cette gouvernance dédiée aux enjeux ESG / Finance durable mobilise de nombreux intervenants en réunissant des fonctions métiers et supports au sein du Crédit Agricole Assurances et de ses filiales, dont Crédit Agricole Assurances Retraite. Le directeur RSE et Communication est membre du Comité exécutif et reporte directement à la Direction Générale de Crédit Agricole Assurances. L'équipe RSE de Crédit Agricole Assurances veille à la bonne mise en œuvre de cette gouvernance.

Gouvernance sociétale impliquant les principales instances et les lignes métiers de Crédit Agricole Assurances

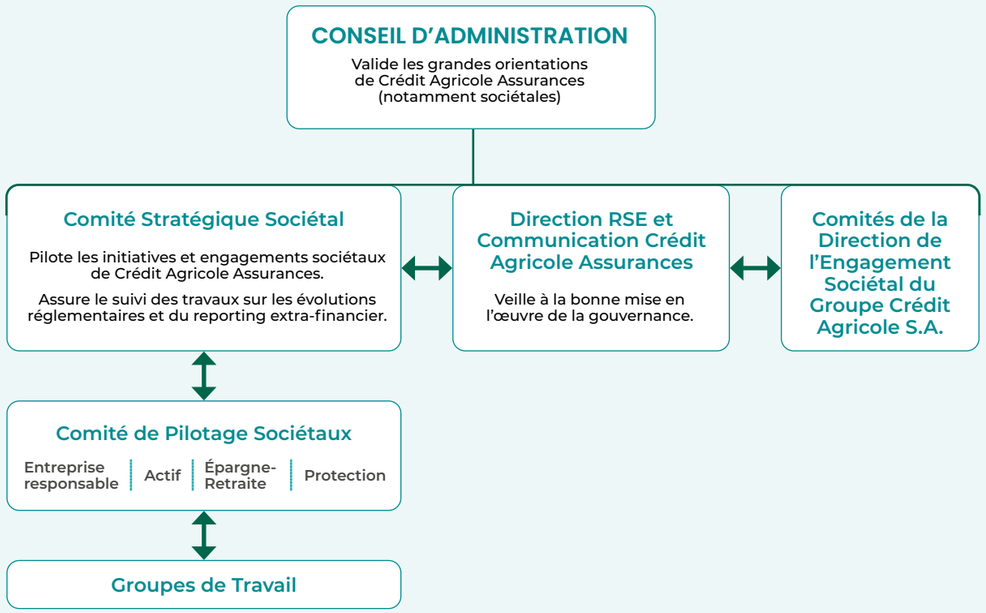

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

COMITÉ STRATÉGIQUE SOCIÉTAL

- Assurer le suivi et le pilotage des initiatives et engagements de l'axe sociétal du projet One 2025 de façon cohérente
- Assurer le suivi des coalitions et des engagements
- Assurer le suivi de l'état d'avancement des travaux sur les évolutions réglementaires et du reporting extra-financier
- Préparer/décider des orientations stratégiques pour décision dans les instances COMEX/CODIR
- Mobiliser l'ensemble des équipes impactées, en optimisant l'efficacité du dispositif (et vérifiant les synergies)
- Rendre compte en COMEX Crédit Agricole Assurances

COPIL entreprise responsable	COPIL sociétal actif	COPIL sociétal Epargne/Retraite	COPIL sociétal « Protection »	COPIL projet reporting extra-financiers
Traiter des sujets relatifs au périmètre du fonctionnement de Crédit Agricole Assurances en tant qu'entreprise	Traiter des sujets relatifs au périmètre des investissements des différentes compagnies d'assurances de Crédit Agricole Assurances	Traiter des sujets relatifs au périmètre de l'épargne /retraite commercialisés par les différentes compagnies d'assurance de Crédit Agricole Assurances	Traiter des sujets relatifs au périmètre de l'assurance dommages, la prévoyance et l'assurance emprunteur	Mettre en place le reporting de durabilité que Crédit Agricole Assurances sera tenu de produire à partir de 2025 sur les données 2024 au titre de la directive CSRD («Corporate sustainability reporting directive») et de fiabiliser la production de différents reportings / indicateurs extra-financiers à produire

DÉCISION

GROUPES DE TRAVAIL

GT mesure empreinte directe	GT notation ESG investissements directs	GT Taxonomie investissements France
GT ESG-Climat	GT Disclosure France	GT Taxonomie souscription France
GT réglementaire durabilité	GT Référentiel (France et International)	Autres

GT des chantiers du Projet Reporting Extra Financier | GT CSRD | ☐ GT existants ☐ Nouveaux GT

INSTRUCTION

3.5. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Crédit Agricole Assurances reconnait l'importance d'une communication interne efficace et met en place des outils et des processus pour faciliter la collaboration et l'échange d'informations au sein de son organisation.

Crédit Agricole Assurances s'efforce constamment d'optimiser ses processus internes afin d'améliorer son efficacité opérationnelle.

La gouvernance est amenée à évoluer notamment en 2025 afin d'accélérer les prises de décision à tous les niveaux et d'augmenter la transversalité entre les équipes.

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

4.1. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Exclusions / désinvestissements	Crédit Agricole Assurances s'inscrit dans la politique climat du Groupe Crédit Agricole S.A. pour agir en faveur du changement climatique. En ce sens, Crédit Agricole Assurances poursuit ses engagements vers une économie bas carbone, notamment au travers de ses investissements en faveur de la transition énergétique et par l'intégration des enjeux ESG dans son activité.
Intégration ESG	
Investissements thématiques	
Engagement actionnarial	

Périmètre d'application : la stratégie d'engagement de Crédit Agricole Assurances s'applique à l'ensemble des investissements et aux différentes classes d'actifs, incluant également ceux issus de la gestion déléguée.

Crédit Agricole Assurances délègue une grande partie de sa gestion à Amundi, qui a adhéré à la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI), initiative du programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP-FI).

L'ensemble des parties prenantes internes de Crédit Agricole Assurances sont impliquées dans la mise en œuvre de la démarche.

La signature des principes pour une assurance durable (PSI) et l'adhésion à l'alliance Net-Zero Asset Owner (NZAOA) participent à l'engagement de Crédit Agricole Assurances en faveur de l'assurance durable et du changement climatique.

PRINCIPES POUR UNE ASSURANCE DURABLE

1. Intégrer dans les prises de décision les enjeux ESG pertinents pour les métiers de l'assurance.
2. Collaborer avec les clients et les partenaires pour les sensibiliser aux enjeux ESG et les inciter à mieux maîtriser les risques et développer des solutions concrètes.
3. Coopérer avec les gouvernements, les régulateurs et les autres parties prenantes pour promouvoir au sein de la société une action globale répondant aux enjeux ESG.
4. Rendre compte de l'application des principes et faire preuve de transparence en publiant régulièrement l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

Dans le cadre de son adhésion à la Net Zero Asset Owner Alliance, Crédit Agricole Assurances a renforcé l'engagement auprès des entreprises investies. Ainsi, les 20 entreprises les plus contributrices à l'empreinte carbone du portefeuille sont engagées afin qu'elles définissent des objectifs et une trajectoire compatibles avec l'Accord de Paris.

Crédit Agricole Assurances poursuit également son engagement en s'appuyant sur sa notation interne extra-financière (détaillée précédemment), réalisée au sein de la Direction des Investissements. L'objectif de cette notation interne est d'identifier les axes de progrès sur différentes thématiques et sur l'ensemble des secteurs composant le portefeuille d'investissement. Ces axes de progrès sont ensuite partagés auprès des administrateurs en charges des participations stratégiques pour être remontés lors des Conseils d'Administration. Cette approche traduit la volonté de Crédit Agricole Assurances d'accompagner les entreprises bénéficiaires des investissements.

Crédit Agricole Assurances privilégie une démarche d'accompagnement des entreprises investies plutôt qu'une démarche d'exclusion.

4.2 PRÉSENTATION ET BILAN DE LA POLITIQUE DE VOTE 2024

Deux niveaux de gestion sont à distinguer en matière de politique de vote. D'une part il y a les votes **effectués sous mandat de gestion déléguée.** En effet, Amundi gère une grande partie des actifs de Crédit Agricole Assurances et de ce fait s'engage et vote pour son compte sur ces actifs. D'autre part il y a les **votes opérés par Crédit Agricole Assurances** sur ses actions propres.

4.2.1 VOTES EFFECTUÉS SOUS MANDAT DE GESTION DÉLÉGUÉE – AMUNDI

4.2.1.1 Présentation de la politique de vote sous mandat de gestion déléguée – Amundi

Amundi, la principale société de gestion de Crédit Agricole Assurances, gère tous les actifs qui ne sont pas considérés comme des participations stratégiques et de ce fait, s'engage et vote pour son compte. La politique de vote d'Amundi s'inscrit dans une approche d'investisseur responsable. Elle est élaborée en cohérence avec l'approche globale d'Amundi et repose sur une analyse diligente et multi-dimensionnelle de chaque société. La mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement d'Amundi est revue annuellement avec la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances.

La politique de vote d'Amundi intègre des objectifs liés au climat et identifie deux thèmes comme prioritaires : **la préservation du capital naturel et la transition énergétique et la cohésion sociale.** Ces thématiques représentent des risques systémiques pour les entreprises, mais également des opportunités de long terme, nécessitant des efforts continus pour une transformation durable. Dans cette logique, Amundi soutient toutes les résolutions qui visent à mettre en œuvre une meilleure transparence sur la stratégie climatique des entreprises. A ce titre, Amundi confère une place importante aux conseils d'administration et leur responsabilité en matière de sujets environnementaux et sociaux.

En termes de vote, la politique d'Amundi est de voter contre la décharge du Conseil ou de la direction, et/ou contre le rapport de durabilité, et/ou contre la réélection du président, des membres du Comité d'audit et/ou d'autres administrateurs, sur les entreprises : qui présentent une stratégie climatique en retrait ; qui gèrent de façon insuffisante leur impact sur le capital naturel et leur écosystème ; qui présentent des pratiques sociales en retrait ; et qui sont exclues de leur univers d'investissement actif conformément à la **« Politique générale d'Investissement »** d'Amundi.

Par ailleurs, Amundi a mis en place un plan sociétal « Ambition ESG 2025 » visant à amplifier son engagement en faveur d'une transition environnementale juste.

Maintien de la **3ème place** du classement réalisé dans le rapport «**Votting Matters** » de ShareAction

Élargir à plus de **1 000 entreprises** le dialogue en matière de climat

Plus de **70 experts** dédiés à ces sujets

4.2.1.2 Résultats de la politique de vote sous mandat de gestion déléguée

Sur l'année 2024, concernant les fonds en euros, Amundi a voté pour le compte de Crédit Agricole Assurances à 1 773 Assemblées Générales, sur 1 792 Assemblées Générales votables, soit 99%. D'un point de vue géographique, cela représente 55 Assemblées Générales en France et 1 718 Assemblées Générales à l'international.

Lors des différentes Assemblées Générales, au total 22 957 résolutions sur les enjeux ESG ont été votées, avec un pourcentage de votes d'opposition atteignant 27% (contre 23% en 2023). Au total, 75% des Assemblées Générales ont fait l'objet d'au moins un vote contre le management (contre 66% en 2023). Par ailleurs, Amundi a réalisé 2 dépôts sur les enjeux ESG.

TABLEAU DE BORD DES VOTES POUR L'EXERCICE 2024

Votes en faveur des résolutions actionnariales

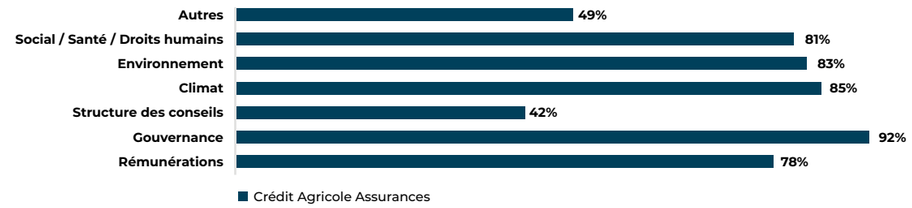

Répartition des dépôts ESG

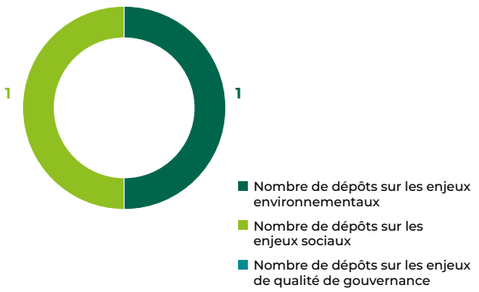

Répartition des votes par thématique ESG

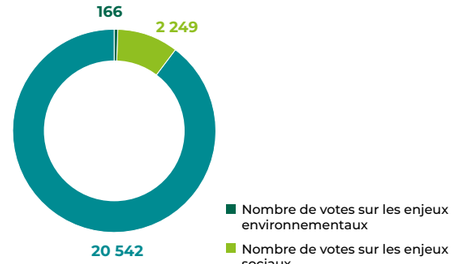

Répartition en % des dépôts sur les enjeux ESG

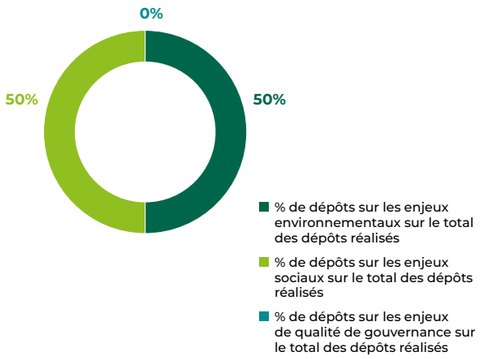

Répartition en % des votes sur les enjeux ESG

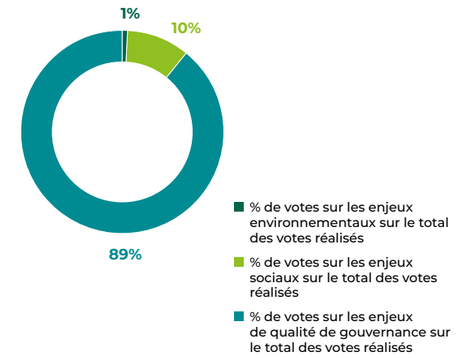

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU
VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

4.2.2 VOTES EFFECTUÉS PAR CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

4.2.2.1 Présentation de la politique de vote de Crédit Agricole Assurances

En 2023, Crédit Agricole Assurances a rédigé et mis en place sa propre politique de vote, permettant d'inclure de manière formalisée les facteurs ESG dans ses décisions de vote auprès de ses participations stratégiques. Est considérée comme une participation stratégique, un actif détenu intentionnellement et de manière réfléchie par Crédit Agricole Assurances dont l'objectif implique généralement un rôle actif dans la gouvernance de celui-ci. Il s'agit de l'ensemble des participations cotées ou non cotées, gérées par la Direction des Investissements. En ce sens, Crédit Agricole Assurances peut engager directement un dialogue avec les émetteurs et exercer son droit de vote en tant qu'actionnaire.

Ce rôle au sein des instances décisionnelles permet d'effectuer des échanges réguliers, principalement sur la performance financière des entreprises, mais également sur leur responsabilité sociétale et les plans d'actions associés. A ce titre, il convient d'orienter la gouvernance vers des pratiques responsables, permettant de répondre à trois objectifs : réussir la transition économique à travers la transition énergétique, gérer de manière responsable les ressources et répondre aux besoins de développement des territoires.

Pour Crédit Agricole Assurances, différentes orientations sont prédominantes pour s'inscrire dans une démarche d'Investisseur Responsable : être un employeur responsable, être un assureur responsable, réussir une transition écologique et énergétique (alignée avec l'Accord de Paris) et participer au développement des territoires. En cohérence avec le Projet Sociétal et en lien avec les valeurs d'universalité et d'utilité du Groupe Crédit Agricole S.A., trois volets ont été identifiés comme composants essentiels de la politique de vote ESG : climatique, social et de gouvernance.

Périmètre d'application : la politique de vote ESG s'applique aux entités sous mandat de la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances. Le périmètre global des encours sur lequel Crédit Agricole Assurances exerce son vote représente un encours de 15 Mds€ (coté et non coté).

Il s'applique en détail aux :

1. **Participations stratégiques non cotées, sur lesquelles une analyse est réalisée sur les résolutions à caractère extra-financier par Crédit Agricole Assurances, qui assure le vote.**
2. **Participations stratégiques cotées et poche infrastructures cotées, sur lesquelles une analyse est réalisée sur les résolutions à caractère extra-financier par Crédit Agricole Assurances, qui assure le vote.**
3. **Emetteurs détenus par Crédit Agricole Assurances parmi 20 plus gros émetteurs de CO_2, sur lesquels une analyse est réalisée sur les résolutions à caractère extra-financier par Amundi, qui assure le vote.**

Crédit Agricole Assurances a développé sa politique de vote ESG-Climat sous 3 grandes thématiques, elles-mêmes scindées en sous-sections. Cette politique identifie ainsi les domaines sur lesquels Crédit Agricole Assurances souhaite accentuer son accompagnement auprès des entreprises investies.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	
Le climat	1/ Crédit Agricole Assurances encourage les entreprises à soumettre des « Say-On-Climate » à l'attention des actionnaires et ce de manière régulière et détaillées lors des Assemblées Générales. 2/ Crédit Agricole Assurances recommande la réalisation d'un bilan carbone (scopes 1, 2 et 3), couplé à la réalisation d'une analyse du cycle de vie de l'activité, pour définir les actions du plan de transition climatique. 3/ Le plan d'actions doit rendre compte des progrès et être échelonné à court, moyen et long terme.
La biodiversité	L'entreprise doit avoir la capacité d'évaluer et de communiquer sur les éléments suivants : a) La contribution et l'impact de ces activités sur la biodiversité, b) La manière dont les enjeux liés à la biodiversité peuvent impacter l'activité et l'influence du périmètre, c) La manière dont sont traités les impacts négatifs et positifs.
La gestion des ressources	1/ Crédit Agricole Assurances recommande la mise en place d'une politique d'achats responsables, incluant a minima les items suivants : part minimum d'achats issus de matériaux recyclés, de composants réutilisés et/ou de matériaux certifiés durables et mise en place d'un plan d'actions lié à la réduction, voire à la suppression du plastique à usage unique. 2/ Crédit Agricole Assurances encourage les entreprises à développer la gestion de leurs déchets et de favoriser le recyclage ou toute autre opération participant à l'économie circulaire.

ENJEUX SOCIAUX	
L'équité et l'égalité des salariés	1/ L'entreprise doit avoir la capacité de publier les éléments suivants : a) Les écarts de rémunération (par genre et par type de poste), b) Le ratio d'équité salariale et son évolution en corrélation avec les performances de l'entreprise, c) Les politiques et actions en matière de gestion du harcèlement et de la discrimination au travail, d) Les mesures permettant d'assurer un milieu de travail inclusif et équitable. 2/ La rémunération doit assurer l'alignement des intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires et des autres parties prenantes.
Le bien-être et les avantages sociaux	1/ Crédit Agricole Assurances recommande la mise en place d'un dispositif d'actionnariat salarié, ou d'un système de primes indexées sur la performance. 2/ Crédit Agricole Assurances recommande qu'une part de la masse salariale soit consacrée à la formation chaque année.
Les communauté affectées	1/ Crédit Agricole Assurances recommande la réalisation d'une étude d'impact sur les communautés locales, dans le cas d'implantations sur de nouveaux territoires. 2/ Crédit Agricole Assurances encourage les entreprises à analyser la situation sociale et économique du territoire d'implantation et qu'elles évaluent les risques induits directement ou indirectement sur les communautés locales. 3/ Crédit Agricole Assurances préconise vivement aux entreprises de contrôler et de vérifier avec certitude, qu'il n'y ait pas usage de travail forcé, d'enfants impliqués et de s'assurer que les conditions de travail restent dignes pour les travailleurs.
La clientèle	Crédit Agricole Assurances encourage la mesure de la satisfaction client, d'au moins deux pratiques différentes (enquêtes, entretiens, clients mystères, ...).

ENJEUX DE GOUVERNANCE	
La rémunération des dirigeants	1/ Crédit Agricole Assurances est favorable aux résolutions qui participent à l'alignement de la rémunération sur les performances et à la qualité des informations apportées, concernant la rémunération des dirigeants. 2/ Crédit Agricole Assurances encourage l'intégration dans la rémunération variable des dirigeants, des critères extra-financiers indexés à leur performance. Ces critères doivent être définis en fonction des spécificités et du secteur d'activité de l'entreprise. 3/ Crédit Agricole Assurances souhaite que les critères extra-financiers retenus soient en corrélation avec les enjeux environnementaux identifiés. Des critères doivent être notamment définis pour les entreprises relevant d'obligations de reporting extra-financiers, ainsi que celles ayant un impact direct sur l'environnement à la suite de leur activité et inversement (enjeu de double matérialité).
Le comité ESG	1/ Crédit Agricole Assurances recommande la mise en place d'un comité ESG. Son objectif est de superviser la gestion des impacts environnementaux et sociaux issus des activités des entreprises et également d'opérer un suivi des engagements, émanant des diverses initiatives internationales sur ce sujet. 2/ Crédit Agricole Assurances préconise que ce comité soit piloté au niveau des organes de direction et qu'il fasse l'objet d'une revue régulière, à minima annuelle. En l'absence de comité, nous recommandons que les enjeux ESG soient présentés lors des conseils d'administration. 3/ Crédit Agricole Assurances recommande que les données liées au domaine ESG soient intégrées dans les rapports audités. L'approche par « rapports intégrés » est à favoriser, pour mettre en avant les liens entre la stratégie, la gouvernance, les performances et les perspectives de l'entreprise sur ce domaine.

Lors des périodes d'Assemblées Générales, si une thématique autre que précédemment citée est abordée au travers d'une résolution, celle-ci fera l'objet d'une consultation par l'équipe d'analyse extra-financière, appuyée par le reste de la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances.

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU
VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE 4

Concrètement, comment la gestion des votes s'intègre-t-elle dans l'engagement de Crédit Agricole Assurances ?

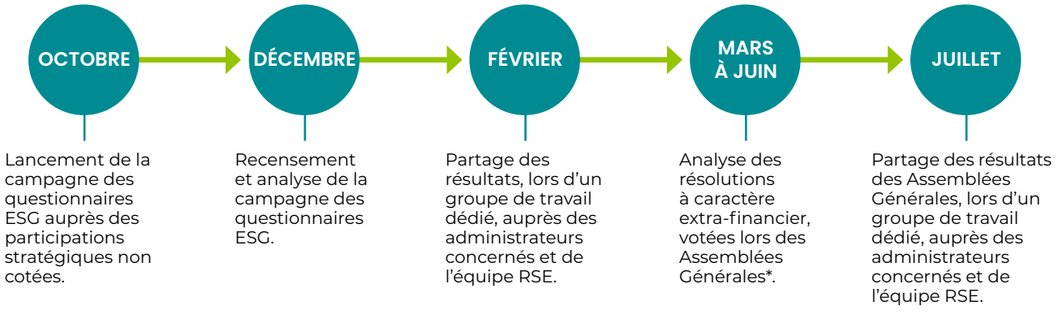

* Des échanges peuvent être organisés avec les administrateurs concernés pour éclaircir certains points et rendre un avis final favorable ou défavorable.

L'équipe d'analyse extra-financière peut faire l'objet de sollicitations pour l'établissement de certaines résolutions par les administrateurs concernés et/ou par les entreprises elles-mêmes. En 2024, Crédit Agricole Assurances a mis en place des échanges réguliers avec les participations stratégiques, via l'équipe d'analyse extra-financière, pour construire et poursuivre un dialogue privilégié, notamment en présentant les grands principes d'investissement de Crédit Agricole Assurances, ainsi que la politique de vote. Ces moments sont essentiels pour échanger sur les axes d'améliorations identifiés par Crédit Agricole Assurances pour les émetteurs non cotés et échanger de manière plus générale sur la stratégie climatique des émetteurs, qu'ils soient cotés et non cotés.

En cas de désaccord sur une résolution, l'avis rendu est remonté auprès des administrateurs concernés, qui sont eux même en charge d'échanger par la suite avec les membres du conseil d'administration.

4.2.2.2 Résultats de la politique de vote de Crédit Agricole Assurances

L'année 2024 a été marquée par la mise en place d'un nouveau processus de gestion des votes, donnant à Crédit Agricole Assurances l'opportunité de communiquer sur les résultats des votes de ses participations stratégiques. L'analyse générale a mis en avant deux catégories principales de résolutions à caractère extra-financier : les résolutions portant sur la **rémunération des dirigeants** et celles portant sur le **dialogue actionnarial,** incluant notamment les « Say-On-Climate » et « Say-On-Biodiversity ».

Répartition sectorielle des encours, pour la campagne d'Assemblées Générales 2024

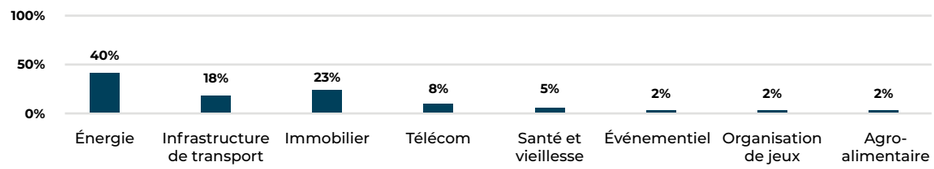

L'année 2024 a permis de faire ressortir les chiffres clés suivants :

50 **entreprises** dans lesquelles Crédit Agricole Assurances assure le vote en Assemblée Générale

L'équipe d'analyse extra-financière a rendu un avis pour les résolutions de **29** **Assemblées Générales**

41 **résolutions** présentant un caractère extra-financier ont été analysées

36 **résolutions** portaient sur la rémunération des Dirigeants (incluant des critères extra-financiers)

3 **résolutions** portaient sur un « **Say-On-Climate** »

1 **résolution** portait sur un « **Say-On-Biodiversity** »

L'écart entre le nombre d'entreprises total dans lesquelles Crédit Agricole Assurances assure le vote en Assemblée Générale et le nombre d'Assemblées Générales pour lesquelles Crédit Agricole Assurances a rendu un avis extra-financier s'explique par la part importante d'investissement dans des participations stratégiques non cotées. En effet, Crédit Agricole Assurances intègre dans son périmètre de vote 28 participations stratégiques non cotées (soit 56% de son périmètre global). Cependant, il faut souligner que dans ce type de structure, le nombre de résolutions soumises aux Assemblées Générales est généralement moins significatif que dans des sociétés cotées, notamment en ce qui concerne les résolutions à caractère extra-financier. Cela s'explique notamment par les obligations de transparence et de gouvernance qui sont moins strictes que dans des sociétés cotées. Les leviers d'engagement via le vote sont donc plus limités dans l'univers non coté.

C'est dans ce cadre-là qu'a été mis en place la campagne de notation interne extra-financière, ainsi que les entretiens sur le périmètre des participations stratégiques non cotées. Ces deux leviers permettent à Crédit Agricole Assurances de comprendre plus amplement l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les activités des entreprises investies, mais également de faire ressortir les différents axes d'améliorations à partager avec elles et les administrateurs concernés.

4.3 PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

L'année 2024 a été le premier exercice d'application du processus opérationnel de la politique de vote de Crédit Agricole Assurances. Un retour d'expérience avec les différents interlocuteurs, notamment les gérants et administrateurs représentants et également les membres de l'équipe RSE a pu être réalisé.

Pour 2025, Crédit Agricole Assurances poursuit ses efforts pour développer son engagement et ses pratiques de vote auprès des émetteurs et des administrateurs représentants. Un travail est notamment prévu pour définir et mettre à disposition des administrateurs représentants des guides adaptés, suivant le secteur des émetteurs, regroupant les meilleures pratiques. L'objectif est d'enrichir le savoir et les pratiques des administrateurs représentants sur les thématiques extra-financières, pour qu'ils puissent accompagner au mieux les participations stratégiques.

En parallèle, Crédit Agricole Assurances poursuit son travail avec Amundi, pour assurer au mieux son engagement auprès des émetteurs faisant partie des 20 plus gros émetteurs de CO_2, dans le cadre de son adhésion à la NZAOA.

5 TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

5.1. INVESTISSEMENTS DU PORTEFEUILLE ÉLIGIBLES ET ALIGNÉS À LA TAXONOMIE VERTE

Avec l'adoption du plan d'actions sur la finance durable, par la Commission Européenne en 2018, le règlement européen sur la Taxonomie définit un cadre afin de favoriser les investissements durables.

Le règlement européen Taxonomie définit une liste d'activités économiques avec des seuils de performance qui mesurent leur contribution à six objectifs environnementaux et demandent aux investisseurs de mesurer la part de leurs investissements alignés avec la Taxonomie Européenne.

Pour être alignées avec la Taxonomie, les activités économiques (7 macro-secteurs et 72 sous activités) doivent contribuer significativement à l'un de ces six objectifs environnementaux, ne pas nuire à un des autres objectifs, respecter des critères minimums en matière sociale et répondre à des critères d'examen techniques précis.

Ces six objectifs environnementaux sont :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation du changement climatique ;
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
- Prévention de la pollution et contrôle ;
- Transition vers une économie circulaire.

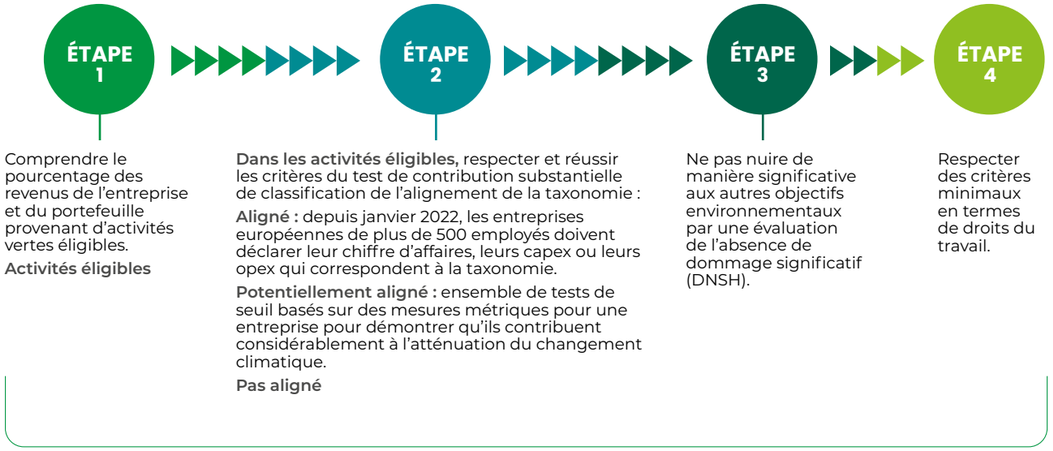

Les entreprises font une déclaration complète sur l'alignement à la Taxonomie depuis le 1er janvier 2024. L'objectif de la Taxonomie n'est pas de réorienter les flux mais d'obliger les acteurs à apporter de la transparence sur les catégories d'investissement selon une classification normée. En outre, les taux de couverture, l'éligibilité et même l'alignement concernent l'ensemble des six objectifs de la Taxonomie. Crédit Agricole Assurances privilégie l'accompagnement de la transition.

Travaux réalisés sur la production du KPI (indicateur) Taxonomie Investissements (calculs réalisés sur la base des encours au 31/12/24) :

KPIs taxonomie investissements =

Numérateur

Exposition sur des activités économiques pour chaque ventilation demandée

Calcul du numérateur

Σ Valeurs de marché des actifs couverts (Hors dérivés / Hors souverains [5] / Hors entités non soumises à NFRD / Hors IGT Crédit Agricole Assurances [6]

x Ratio émetteur/ ISIN pour chaque ventilation demandée

Dénominateur

Total des actifs couverts par le KPI

Calcul du dénominateur

Total des investissements de l'entreprise d'assurance (Périmètre EDP : fonds € / fonds propres / UC)

– Investissements dans des entités souveraines [5] / IGT Crédit Agricole Assurances [6]

MÉTHODOLOGIE	LEC 29
Entités dans le périmètre	→ Crédit Agricole Assurances (publication optionnelle - périmètre iso CSRD) → Entités vie France (Predica / Spirica/ Crédit Agricole Assurances)
Périmètre des investissements	→ EDP : tous les actifs financiers et immobiliers : actions, obligations, fonds, prêts, produits dérivés, liquidités, immobilier de placement et d'exploitation → Fonds euros, fonds propres et unités de compte
Traitement des actifs cotés détenus en direct	Collecte auprès du fournisseur de données des données reportées par les émetteurs / contreparties (pas d'estimations)
Traitement des fonds d'investissements et de titrisation cotés	Transparisation : collecte auprès du fournisseur de données des KPI d'alignement et d'éligibilité calculés sur la base de données reportées par les émetteurs/contreparties sous-jacents (pas d'estimations)
Fréquence d'actualisation des données collectées sur les émetteurs et les fonds cotés	→ L'ensemble des données collectées sont actualisées au 20/12/N-1 et appliquées sur des données d'inventaire des actifs en date d'arrêté du 31/12/N → Utilisation des données les plus récentes disponibles (année en cours ou si non disponible années passées). Si aucune information n'est disponible : l'émetteur est considéré comme non aligné ou non éligible
Traitement des actifs non cotés (ex : actifs ENR et de l'immobilier certifié)	En l'absence de données, ces actifs sont exclus du numérateur
Exclusion des entités non soumises à NFRD	Exclusion au numérateur des entités non soumises à NFRD (information collectée auprès du fournisseur de données)
Traitement des participations intragroupes Crédit Agricole Assurances	→ Au niveau Crédit Agricole Assurances uniquement : Exclusion des IGT au numérateur et au dénominateur : actifs détenus dans CA ES PTF CAA20_NF (IGT aux bornes de Crédit Agricole Assurances) → Non applicable au niveau entité
Traitement des intérêts minoritaires dans les fonds consolidés	→ Au niveau Crédit Agricole Assurances uniquement : prise en compte des intérêts minoritaires au numérateur et au dénominateur → Non applicable au niveau entité - exclusion des intérêts minoritaires (écart méthodologie N-1 : les intérêts minoritaires n'étaient pas exclus au niveau solo)

5 Traitement des souverains : exclusion des souverains au numérateur et au dénominateur.
6 Exclusion des participations intragroupe Crédit Agricole Assurances : au numérateur et au dénominateur uniquement pour le calcul Groupe.

TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES 5

Traitement des REPO

Les passifs liés au repo ne sont pas pris en compte dans le calcul du KPI Taxonomie investissement et ne viennent pas en déduction du total des actifs couverts par le KPI (Méthodologie N-1 : déduction des passifs liés aux pensions).

Présentation des résultats finaux du Tableau 3 sur la Taxonomie, sur la base de données reportées par les émetteurs uniquement.

La progression des ratios s'explique principalement par l'augmentation des données publiées par les émetteurs et la publication des données sur les 6 objectifs environnementaux contre 2 auparavant l'année précédente.

Taxonomie
15 %
d'actifs éligibles (chiffre d'affaires)

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (ICP)	RATIOS CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES	
	31/12/24	31/12/23
Total actifs (en M€)	413 620*	385 762
Part des expositions à des administrations et banques centrales ou émetteurs supranationaux	17,92%	19,54%
Part des actifs couverts par l'ICP (Dénominateur de l'ICP - VB SII en euros souverains exclus)	82,08%	80,46%
Part des entités non soumises à NFRD par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	29,68%	31,21%
Part de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	0,17%	0,19%
Part des autres actifs par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	27,49%	20,23%
Part des entités soumises à NFRD par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	42,67%	48,37%
CA éligible à la taxonomie (%)	14,70%	14,28%
CA aligné à la taxonomie (%)	3,93%	2,67%
CAPEX éligible à la taxonomie (%)	15,75%	15,88%
CAPEX aligné à la taxonomie (%)	4,71%	3,53%

* Le total des actifs communiqué et applicable pour les indicateurs liés à la taxonomie (413 Mds€), diffère de l'encours total indiqué en amont de ce rapport pour le Crédit Agricole Assurances (403 Mds€). En effet, l'encours du Crédit Agricole Assurances ne tient pas compte des méthodes de consolidation. La différence se justifie par la prise en compte des intérêts minoritaires pour 8 Mds€ et des intérêts courus pour 2 Mds€.

5.2. PART DES ENCOURS EXPOSÉS DANS LE SECTEUR DES FOSSILES, AU SENS DE L'ACTE DÉLEGUÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

Selon le décret article 29 LEC (règlement délégué 2022/1288), les entreprises financières (au sens de l'article 4 du règlement SFDR) doivent publier la part de leurs encours investis dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles. Crédit Agricole Assurances doit donc indiquer la proportion de ses investissements dans les différents secteurs et sous-secteurs, y compris ceux liés à la prospection, l'extraction, la production, la transformation, le stockage, le raffinage ou la distribution de combustibles fossiles. Cela inclut également les activités de transport, de stockage et de commerce de ces combustibles.

La part des encours investis dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'article 4 du règlement Disclosure correspond à l'intégralité de l'investissement dans les entreprises ayant tout ou partie de leur activité dans ce secteur.

Le tableau suivant présente la part des encours investis dans ces entreprises ainsi que les encours investis dans ces entreprises au prorata du chiffre d'affaires effectivement réalisé dans le secteur des combustibles fossiles.

Entité	Encours investi sur les émetteurs actifs dans les énergies fossiles (en Mds€)	Part des encours investi sur les émetteurs actifs dans les énergies fossiles	Encours investi sur les émetteurs actifs dans les énergies fossiles en prorata du chiffre d'affaires (en Mds€)	Part des encours investi sur les émetteurs actifs dans les énergies fossiles en prorata du chiffre d'affaires	Encours total (en Mds€)
Crédit Agricole Assurances	12,8	4,3 %	5,9	2,0 %	299

5.3. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Crédit Agricole Assurances poursuivra ses efforts pour affiner le périmètre, la chaîne de valeur et l'analyse des émetteurs dans le cadre du suivi de la taxonomie européenne. Des revues régulières permettront d'identifier les évolutions nécessaires afin de s'adapter aux exigences réglementaires et d'améliorer la qualité des informations communiquées.

6 STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ET, LE CAS ÉCHÉANT, POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT ENTIÈREMENT RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, SA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE MENTIONNÉE À L'ARTICLE L.222-1 B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Crédit Agricole Assurances s'est engagé à contribuer à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences néfastes, tant environnementales, économiques, qu'humaines à moyen-long terme. Le volet de la politique d'investisseur responsable de Crédit Agricole Assurances s'appuie sur des outils de mesure permettant d'apprécier la situation des portefeuilles et leurs évolutions.

Les actions de Crédit Agricole Assurances sont guidées par les objectifs suivants :

1. Contribuer à l'objectif international de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

2. Mesurer les impacts négatifs ou positifs liés au changement climatique sur la valorisation des actifs et agir en conséquence afin de préserver la rentabilité des investissements pour les assurés.

Crédit Agricole Assurances s'inscrit directement dans la stratégie climat du Groupe Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole Assurances a ainsi l'ambition de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050, afin que le réchauffement planétaire ne dépasse pas 1,5 °C à l'horizon 2100, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

6.1. ÉVALUATION DU MIX ÉNERGÉTIQUE DU PORTEFEUILLE INVESTI PAR CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Dans le cadre de sa stratégie climat publiée en juin 2019 et de son engagement de transparence sur ses expositions au charbon et plus largement aux énergies fossiles, le Groupe Crédit Agricole S.A. a mis en place une plateforme de données extra-financières consolidées.

Développé dès 2019, GreenWay est l'outil qui permet au Groupe Crédit Agricole S.A. de piloter ses engagements environnementaux et sociétaux, à travers de multiples indicateurs de performance extra-financière. À travers un protocole de reporting dédié, toutes les entités du Groupe Crédit Agricole S.A. participent au reporting en collectant et en transmettant les données liées à leur métier. Ces données internes sont complétées, en parallèle, par des données collectées auprès de fournisseurs externes permettant un traitement exhaustif et automatisé visant à fournir les indicateurs de performance extra-financière officiels du Groupe Crédit Agricole S.A.

Grâce à sa contribution à l'alimentation de cette base, Crédit Agricole Assurances peut apprécier le mix énergétique de ses portefeuilles (investissements cotés gérés en direct, investissements cotés gérés sous mandat et les investissements non cotés gérés en direct). Cet indicateur de mix énergétique du portefeuille permet de suivre l'exposition en valeur de marché au secteur énergétique et d'avoir la répartition de ces financements au prorata du chiffre d'affaires entre les énergies renouvelables, le nucléaire et les énergies fossiles (activités de stockage et de transport des énergies fossiles exclues de ce calcul).

Ainsi, ce type de données peut être analysé avec des scénarios énergie-climat, utilisés dans le cadre d'explorations académiques, pour évaluer sa politique d'atténuation du changement climatique et ainsi étayer une stratégie cohérente.

VENTILATION DU MIX ÉNERGÉTIQUE (% DU CHIFFRE D'AFFAIRES)

	Investissements liés aux ENR		Investissements liés aux énergies fossiles		Investissements liés au nucléaire		**Investissements dans le secteur énergétique**		Encours Entité
En Mds€	En montant	En %	En montant	En %	En montant	En %	**En montant**	**En %**	En montant
Crédit Agricole Assurances	6,6	2,2 %	5,4	1,8 %	0,8	0,3 %	**12,8**	**4,3 %**	298,8

La proportion des investissements de Crédit Agricole Assurances dans les énergies fossiles (5,4 Mds€ en 2024) est en diminution entre 2019 et 2024. De plus, les investissements dans les énergies renouvelables (6,6 Mds€ en 2024, comprenant notamment l'ensemble des fonds liés au secteur) et donc leur représentation dans le mix énergétique analysé (couvrant 12,8 Mds€) a fortement progressé entre 2019 et 2024. A fin 2024, les encours dans les EnR sont supérieurs aux encours dans les fossiles.

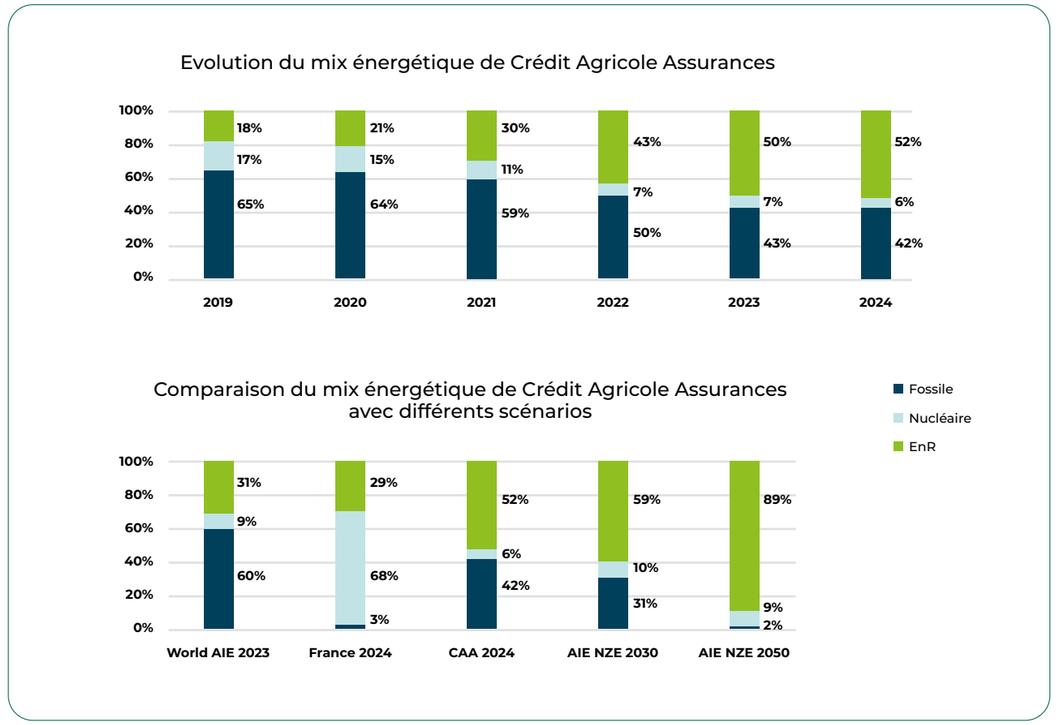

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX
DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS
À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
6

Depuis 2020, Crédit Agricole Assurances réalise une analyse comparative du mix énergétique de Crédit Agricole Assurances avec le mix énergétique français[7] et le mix énergétique mondial réalisé par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE)[8]. Chaque année, l'AIE publie également un scénario avec des projections à 2030 et 2050 nécessitant le développement massif des énergies renouvelables. Il propose une feuille de route « Net zero by 2050 » pour une décarbonation mondiale du secteur de l'énergie et pour atteindre la trajectoire de neutralité carbone[9]. Ces comparaisons du « mix énergétique » permettent de constater que les investissements de Crédit Agricole Assurances dans les énergies fossiles sont moins importants que le mix énergétique mondial.

La poursuite de la stratégie d'investissement de Crédit Agricole Assurances dans les infrastructures de production d'énergie renouvelable permettra de s'aligner sur des scénarios considérés comme soutenables. Malgré les investissements dans la transition énergétique et face à la demande mondiale croissante de services énergétiques, les énergies renouvelables ne peuvent être le seul moteur de la décarbonation du secteur de l'énergie. D'autres leviers proviennent de la chaîne de valeur, tel que le stockage d'énergie.

6.2. ANTICIPATION DE LA SORTIE TOTALE DU CHARBON À HORIZON 2030

Dans le cadre des engagements climatiques du Groupe Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances s'est engagé à ne plus être exposé au charbon thermique à horizon 2030. Cette stratégie de sortie du charbon s'appuie sur les exclusions sectorielles détaillées précédemment et en complément de la politique charbon initialement mise en place en 2017. Pour être au rendez-vous, Crédit Agricole Assurances suit le scénario suivant :

- Prise en compte des titres vifs (actions et obligations) détenus en direct au travers du mandat.
- Exclusion des obligations vertes dans le calcul. Prise en compte d'un seuil de matérialité.
- Sortie anticipée des émetteurs les moins susceptibles d'avoir achevé leur transition énergétique à horizon 2030.

Depuis mars 2023, Crédit Agricole Assurances a défini sa propre stratégie de sortie du charbon, hors green bonds, consistant notamment à se désengager des émetteurs détenus en direct présentant un chiffre d'affaires exposé au charbon supérieur à 5 %. Les cibles d'exclusions suivantes seront appliquées pour les années à venir : chiffre d'affaires supérieur à 4 % en 2027, supérieur à 3 % en 2028, supérieur à 2 % en 2029 et enfin, supérieur à 1 % en 2030. Ces limites par palier ont été déterminées afin de laisser le temps aux émetteurs de réaliser leur plan individuel de sortie du charbon.

En 2024, l'encours des émetteurs exposés au charbon à plus de 1% et qui doit être cédé d'ici 2030 est de 1,7 Mds€. L'état à date du portefeuille en 2024 n'a pas nécessité de cession. L'exposition au charbon calculée en prorata du chiffre d'affaires est de 55,5 M€.

Ce plan de désengagement s'accompagne également d'un dialogue actionnarial renforcé avec les entreprises exposées au charbon, afin de les accompagner dans leur transition énergétique.

6.3. MESURER ET MAÎTRISER LES EMPREINTES CARBONE DES PORTEFEUILLES DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

L'empreinte carbone mesure les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités des entreprises dont les titres sont détenus en portefeuille. Les stratégies de décarbonation des émetteurs, telles que les énergies renouvelables contribuant à diminuer le niveau des émissions, sont donc des éléments déterminants dans les choix des émetteurs et des projets.

6.3.1 L'APPROCHE BOTTOM-UP AMUNDI

Amundi calcule, pour le compte de Crédit Agricole Assurances, l'empreinte carbone des investissements liés à son mandat de gestion. Les calculs réalisés par Amundi privilégient un calcul d'émissions de gaz à effet de serre au niveau des émetteurs. Les scopes 1, 2 et 3 amont (fournisseurs clés) ont été retenus.

7 https://analysesetdonnees.rte-france.com/bilan-electrique-2024/synthese

8 L'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) est une organisation intergouvernementale, créée par l'OCDE à la suite du premier choc pétrolier dans le but initial d'assurer la sécurité énergétique des pays membres de l'OCDE, en particulier concernant l'approvisionnement en pétrole. Ses missions se sont élargies aujourd'hui car elle informe et conseille les États sur les enjeux énergétiques en fournissant de nombreuses données et analyses.

9 https://iea.blob.core.windows.net/assets/140a0470-5b90-4922-a0e9-838b3ac6918c/WorldEnergyOutlook2024.pdf

Toutes les hypothèses et les formules relatives à ce calcul d'empreinte carbone pour les corporates sont détaillées ci-dessous :

INDICATEURS PAR AMUNDI	MESURE DES ÉMISSIONS DES ENTREPRISES	MESURE DES ÉMISSIONS DES PAYS
Source	Amundi s'appuie sur le fournisseur de données Trucost pour mesurer l'empreinte carbone.	Approche de comptabilité carbone fondée sur la consommation (Consumption Based Carbon Accounting, CBCA).
Périmètre	Émissions annuelles (exprimées en tonnes équivalent CO_2) des entreprises (actions et obligations émises par les émetteurs notés privés et publics). Elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO_2. Définition des scopes : **Scope 1 :** ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. **Scope 2 :** l'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur. **Scope 3 :** l'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influer.	Émissions territoriales sur la consommation (utilisation finale des biens et services) qui comprend à la fois les émissions nationales directes et les émissions indirectes (importées et exportées). Il peut s'agir de la dette publique, du PIB.
Calculs	$\sum_{i=1}^{n}$ Émission de l'entreprise i **X** (Montant investi dans l'entreprise i (action ou dette en M€) / Valeur d'Entreprise i (actions+dette en M€) connue) / Encours du portefeuille (M€)	$\sum_{i}^{n}$ **Émissions** du pays dans le portefeuille (tCO_2e) / Encours du portefeuille noté (M€). Avec : **Émissions du pays dans le portefeuille (tCO_2e) =** Part de participation (%) **x** Émissions du pays (tCO_2e). Et **Part de participation (%) =** Montant investi dans le pays (M€) **/** Dette publique de l'entreprise (M€).

Source : Amundi

Afin de piloter l'objectif de décarbonation lié à la NZAOA, les calculs sont réalisés trimestriellement sur les scopes 1 et 2. Cette approche bottom-up permet d'évaluer l'alignement du portefeuille d'investissements aux objectifs de l'Accord de Paris.

Calculs en empreinte

Cet indicateur présente des avantages et des inconvénients : l'empreinte dépend de la valorisation des actifs financiers qui figure au dénominateur. En effet, si un assureur collecte plus qu'un autre assureur (donc son encours investi augmente plus), son empreinte carbone absolue augmentera par simple effet volume, toutes choses égales par ailleurs. Or, ce qui paraît pertinent est l'efficacité CO_2 par unité investie sur un plan global (toutes choses égales par ailleurs).

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX
DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS
À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Corriger les effets d'allocations sectorielles

Le secteur d'activité est le facteur le plus discriminant relativement au volume des émissions de GES. Or, l'allocation sectorielle peut évoluer fortement d'une année sur l'autre pour des raisons tactiques. Comme Crédit Agricole Assurances a voulu s'affranchir d'effets court terme pour capturer des tendances de long terme, Crédit Agricole Assurances a mesuré l'empreinte carbone par secteur (secteur GICS de niveau 1 : décomposition par grands secteurs d'activités économiques utilisés par le fournisseur d'indice actions MSCI) et vérifié que cette empreinte baisse bien par secteur en tendance. En effet, Crédit Agricole Assurances ne souhaite pas pénaliser un secteur plus qu'un autre à long terme (sauf les exclusions sectorielles) considérant que chaque secteur est utile à l'économie et à la société.

Classes d'actifs prises en compte dans le calcul par entité

En l'absence de méthodologie et de données, Amundi ne réalise pas de calcul d'empreinte carbone sur les classes d'actifs suivantes : l'immobilier coté, le Private Equity, le monétaire, les produits dérivés, les produits structurés et la gestion alternative.

Estimation de l'empreinte carbone des entreprises en portefeuille (scopes 1, 2 et 3 (amont))

Amundi a revu sa méthode de calcul d'empreinte carbone en neutralisant les émetteurs ayant une valeur d'entreprise nulle qui sous-évaluait l'indicateur d'empreinte. Les données historiques ont été recalculées en sortant du périmètre toutes les entreprises sans valeur d'entreprise.

Fonds euros et fonds propres

Pour l'année 2024, l'empreinte carbone a été calculée sur le périmètre suivant :

Corporates

Le portefeuille d'actions et obligations Corporates détenues en direct et notées
La couverture de l'analyse des émissions carbone est de 86 Mds€
soit in fine 29 % du portefeuille total de 299 Mds€.

Émissions carbone en Tonnes eq CO_2 par million d'euros investis (scopes 1,2,3 amont)

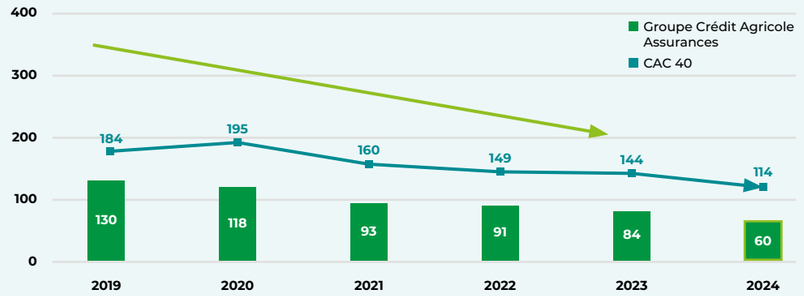

Définition des scopes :

Scope 1 : ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

Scope 2 : ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

Scope 3 : ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaine de valeur. Pour des raisons de robustesse des données dans ce reporting, choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influer.

Source : Amundi

L'amélioration de l'empreinte carbone des entreprises s'explique en très grande partie par la sélection des investissements dans les secteurs les plus contributeurs tels que l'énergie et les efforts des émetteurs dans leurs objectifs de réduction. La mesure de l'empreinte est sensible à la valeur de marché des actifs et non pas au nombre d'actifs détenus en portefeuille.

Les dix principaux émetteurs de gaz à effet de serre (3 % de la valeur du portefeuille total) représentent 48 % des émissions de GES du portefeuille soit 29 teqCO_2 par million d'euros investi (vs 41 teqCO_2 en 2023). Les émissions de GES sont concentrées principalement en France et sur un nombre réduit de secteurs, principalement celui de l'énergie.

Hormis le fait que tous les secteurs sont nécessaires à l'économie et à la société, il est important de signaler que certaines valeurs participent à la transition énergétique et écologique. Ce sont aussi les entreprises qui ont les leviers les plus importants pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre.

Estimation de l'empreinte carbone des Souverains et Assimilés (Fonds euros)

Depuis 2018, Amundi mesure l'empreinte carbone des États détenus dans le portefeuille de Crédit Agricole Assurances.

États

La couverture de l'analyse des émissions carbone est de 56,5 Mds€, soit in fine 19 % du portefeuille total de 299 Mds€.

En 2024, l'empreinte carbone de Crédit Agricole Assurances sur les émetteurs souverains est de 273 teqCO_2 par million d'euros investi (vs 326 teqCO_2 par million d'euros investi en 2023) avec une exposition majoritaire sur le Souverain français (62,5%).

6.3.2. L'APPROCHE SUR LE NON NOTÉ (GESTION EN DIRECT)

Crédit Agricole Assurances a par ailleurs estimé l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissements sur ses actifs non cotés détenus en direct. Sur un montant total d'actifs non cotés détenus en direct de 32 Mds€ en valeur de marché (dont 20 Mds€ en immobilier, et 12 Mds€ en infrastructure et private equity), l'estimation a été réalisée sur les encours suivants :

- Immobilier : 13,6 Mds€

- Infrastructure et Private Equity : 10 Mds€

Immobilier direct (scopes 1 et 2)

La couverture de l'analyse des émissions carbone est de 13,6 Mds€, soit in fine 4,5 % du portefeuille total de 299 Mds€.

Les émissions de CO_2 de l'immobilier direct sont, selon les cas, récupérées directement ou estimées à partir des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) sur le résidentiel et à partir de la consommation pour le tertiaire. Il s'agit de données récoltées à des dates hétérogènes et dont les prochaines dates de mise à jour varient actif par actif. L'estimation des émissions de GES à partir des DPE provient d'une méthodologie interne.

Les entités concernées par cette classe d'actifs incluent Crédit Agricole Assurances, Crédit Agricole Assurance Retraite, CACI, Pacifica, Predica et Spirica.

L'empreinte carbone du portefeuille immobilier est de 5,28 teqCO_2/M€ investi soit 0,07M teqCO_2.

Infrastructures et Private Equity (scopes 1 et 2)

La couverture de l'analyse des émissions carbone est de 10 Mds€, soit in fine 3,3 % du portefeuille total de 299 Mds€.

Pour les infrastructures et le private equity, l'estimation (selon le standard PCAF) est basée sur une méthodologie développée par le Groupe Crédit Agricole S.A., qui se réfère à des estimations sectorielles dès lors que les données nominatives des émetteurs ne sont pas disponibles. L'estimation porte sur les scopes 1 et 2 des émetteurs. Le Groupe Crédit Agricole S.A. a décidé de ne pas appliquer de proxys sectoriels pour le Scope 3 en l'absence de données collectées ou estimées fiables.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX
DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS
À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
6

Le montant de GES estimé sur ce périmètre est de 2,2 MteqCO_2. Pour cette première mesure, le Scope 3 n'est pas intégré en raison de la difficulté à estimer les données (incertitude encore plus importante que sur les scopes 1 et 2).

L'empreinte carbone du portefeuille infrastructure et private equity géré en direct est de 2,2 MteqCO_2. Les entités concernées sont : Crédit Agricole Assurance Retraite, Crédit Agricole Vita, Pacifica, Predica et Spirica.

Les émissions de GES des actifs immobiliers, des infrastructures et du private equity couverts, représentant 23 Mds€, s'élèvent à 2,3 MteqCO_2. Les méthodologies retenues sont susceptibles d'évoluer à l'avenir, de même que les périmètres couverts. Les périmètres non pris en compte le sont principalement pour des raisons méthodologiques (souverains, fonds, actifs non cotés) et de manque de données (agences gouvernementales, organisations supranationales et certaines corporates). Ils représentent 160 Mds€.

6.4 ADHÉSION À LA NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE

La Net Zero Asset Owner Alliance réunit des investisseurs institutionnels s'engageant pour la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements, avec pour objectif principal de limiter la hausse de la température moyenne globale à 1,5°C. L'adhésion à cette alliance implique de s'engager dans une transition des portefeuilles alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris, de rendre compte régulièrement des progrès accomplis et d'établir des objectifs intermédiaires tous les 5 ans. Ces engagements sont encadrés par le TSP (Target Setting Protocol) révisé chaque année et dont la mise en œuvre par les membres de l'alliance est attendue dans les 12 mois suivants la publication de chaque révision.

Sur une matrice de quatre types d'objectifs, le signataire doit en définir trois :

- Un objectif de réduction d'émissions de CO_2 au niveau des portefeuilles,
- Un objectif de réduction d'émissions de CO_2 au niveau des secteurs,
- Un objectif d'engagement (obligatoire pour tous les membres),
- Un objectif de financement de la transition.

Dans le cadre de ses engagements climatiques, le Crédit Agricole Assurances a intégré la NZAOA en octobre 2021 et s'est engagé en octobre 2022 (selon la première version du TSP de 2021), à réduire les émissions de CO_2 dans ses portefeuilles. Crédit Agricole Assurances a défini comme objectif une réduction de l'empreinte carbone de -16 % à -29 % d'ici 2025 (par rapport à 2019), notamment en dialoguant avec les entreprises les plus émettrices et en investissant dans les énergies renouvelables. Ces engagements ont été réhaussés à horizon 2030 et seront a minima revus tous les 5 ans.

ADHÉSION À L'ALLIANCE NET-ZERO ASSET OWNER

Objectif : limiter la hausse de la température moyenne globale à 1,5°C.

	Objectifs 2025	Objectifs 2030
S'engager vers une transition des portefeuilles d'investissement à émission Net zéro de GES à 2050	1/ Baisser l'empreinte carbone de 25% (par million d'euro investi) du portefeuille d'investissement en actions et obligations corporates cotées et immobilier détenu en direct d'ici 2025 (2019 année de référence).	1/ Baisser de 50% l'empreinte carbone (par million d'euro investi, scopes 1 et 2) de son portefeuille d'investissement en actions et obligations corporates cotées et immobilier détenu en direct d'ici fin 2029 (2019 année de référence).
Rendre compte régulièrement des progrès accomplis	2/ Augmenter la capacité de production des installations d'énergies renouvelables, en contribuant au financement de 14GW d'ici 2025.	2/ Effectuer un reporting annuel des progrès réalisés en matière d'investissements favorables au climat et participer activement aux travaux et groupes de discussion du « Transition Financing Track » de la NZAOA relatifs aux investissements dans des solutions favorables au climat. Crédit Agricole Assurances s'engage en effet à ce qu'un collaborateur participe à ces travaux jusqu'en 2030.
Établir des objectifs intermédiaires tous les 5 ans	3/ Engager le dialogue actionnarial avec au moins 20 entreprises en portefeuille, parmi les plus émettrices.	3/ Poursuivre l'engagement des 20 entreprises les plus émettrices du portefeuille.

6.4.1 ATTEINTE DES OBJECTIFS NZAOA

Crédit Agricole Assurances s'est engagé à réduire l'empreinte carbone de son portefeuille d'actions, d'obligations cotées d'entreprises et d'actifs immobiliers en direct de 25% entre 2019 et 2024. Ce portefeuille représente 129,5 Mds€ soit 43% des encours totaux (299 Mds€). A fin 2024, l'empreinte carbone du portefeuille d'actions cotées, d'obligations cotées d'entreprises et d'actifs immobiliers détenus en direct s'élève à 38 teqCO_2/M€ investis (vs 87,3 teqCO_2/M€ investis en 2019) soit une baisse de 56,5%.

6.5. INDICATEUR DE TEMPÉRATURE - ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

La température agrégée (moyenne pondérée des températures des émetteurs du portefeuille) est de 2,65°C en 2024 (vs 2,77°C en 2023).

Cet indicateur mesure l'alignement de la trajectoire d'émissions carbone des émetteurs avec les scénarios de réchauffement climatique globaux. Cette métrique est calculée par Iceberg Data Lab (IDL) en examinant la tendance des émissions passées d'un émetteur ainsi que ses objectifs de réduction de carbone. En s'appuyant sur ces deux piliers, IDL construit la trajectoire carbone d'un émetteur puis la compare à un scénario de référence de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Cet indicateur permet de comparer le niveau global d'alignement des portefeuilles avec les scénarios globaux. En effet, il intègre des apports de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) et est calibré sur la base du NZE (Net-Zero Émissions scenario) et des APS (Announced Pledges Scenario).

Température du portefeuille de Crédit Agricole Assurances (à fin 2024)

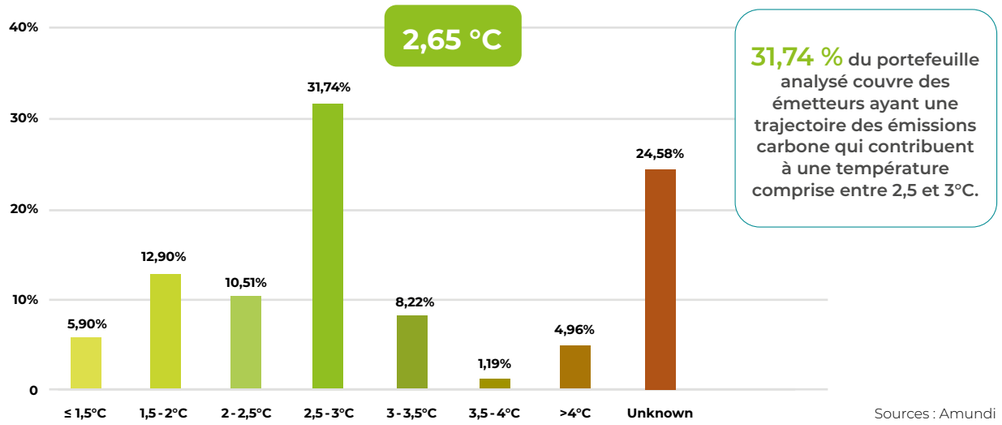

Sources : Amundi

6.6. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

L'objectif à 2030 de réduction de 50 % des émissions de GES dans le cadre de la NZAOA sera revu régulièrement suivant les évolutions du marché et des positions en portefeuilles.

Les revues des politiques sectorielles avec le Groupe Crédit Agricole S.A. permettront à Crédit Agricole Assurances d'affiner ses propres politiques sectorielles.

Par ailleurs, des travaux sont en cours sur la trajectoire des émissions carbone du portefeuille immobilier direct, notamment avec l'utilisation de l'outil CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor). Il s'agit d'un outil spécifique à l'immobilier permettant un calcul de la trajectoire d'émission carbone et d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris des actifs immobiliers et du portefeuille. L'utilisation des caractéristiques propres de chacun des immeubles (localisation, usage, type de chauffage, etc.) offre une analyse détaillée des actifs et des actions pouvant être mises en place afin d'aligner le portefeuille aux scénarios climatiques les plus ambitieux.

7 STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

L'enjeu climatique est désormais bien connu des investisseurs. Il reste toutefois interdépendant de celui de la biodiversité. Le changement climatique est le 3e facteur de pression identifié par l'IPBES (Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les services Ecosystémiques, l'équivalent du GIEC pour la biodiversité) sur la biodiversité. En retour, la perte des écosystèmes accélère le changement climatique.

Il est important pour les entreprises d'identifier leurs dépendances, impacts, risques et opportunités vis-à-vis de la biodiversité (et aux services écosystémiques rendus) tout en participant à sa préservation et sa restauration.

La Convention sur la Diversité Biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, a été la première convention internationale sur le sujet. Elle vise trois objectifs :

1. la conservation de la biodiversité,

2. l'utilisation durable des espèces et des milieux naturels,

3. le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques.

En décembre 2022, le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal a été adopté et se fixe notamment les objectifs suivants :

- Mobilisation générale de 200 milliards par an d'ici 2030 de toutes les sources de financement (publiques, privées, internationales et nationales),
- Protection de 30 % des terres et de 30 % des mers à échéance 2030,
- 30 % de restauration des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés d'ici à 2030.

Par ailleurs lors de la **conférence de Cali en octobre 2024 sur la biodiversité (COP 16)** une avancée a été décidée avec la mise en place du fonds Cali destiné à assurer un partage équitable des ressources génétiques issues de la biodiversité. Toutefois, les discussions sur la création d'un **« instrument mondial de financement »**, opérationnel d'ici 2030 n'ont pas abouties et devront reprendre lors des échanges prévus à Rome en 2025.

La France a également publié en 2023 sa **Stratégie Nationale Biodiversité** qui est une demande du cadre de Kunming-Montréal selon laquelle tous les États doivent déposer leur stratégie. L'Accord de Kunming-Montréal a pour objectif de renforcer et compléter les objectifs et engagements de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

En octobre 2024, le gouvernement français a publié des zones prioritaires pour l'installation de futurs parcs éoliens des mers, ainsi que des zones de protection forte pour préserver la biodiversité notamment des écosystèmes marins.

Dans l'évaluation des actifs d'investissements sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, la thématique de la biodiversité est prise en compte dans la dimension environnementale.

7.1. IDENTIFICATION DES RISQUES PHYSIQUES

Sur les portefeuilles, ont été identifiés les risques physiques potentiels liés à la biodiversité ci-dessous :

DES RISQUES AIGUS	DES RISQUES CHRONIQUES
→ Phénomène naturel violent (tempête, inondation, ...) en lien avec le changement climatique entraînant des disruptions.	→ Sécheresse et érosion des sols entraînant des perturbations dans l'approvisionnement en eau ou des restrictions sur son utilisation.
→ Dans les travaux, dans les flux de transport et marchandises et dans la continuité l'approvisionnement en eau et énergie.	→ Pénuries de métaux pour les éoliennes et les panneaux photovoltaïques (hausse de prix et baisse de la qualité à moyen terme).
→ Dans la production et la distribution d'énergie (dégradation d'infrastructure de production ou de transport d'énergie).	→ Raréfaction ou baisse de la qualité de certains approvisionnements pouvant conduire à une hausse des prix des matières premières.
→ Dans l'approvisionnement en eau ou des restrictions sur son utilisation (augmentation des difficultés de refroidissement centrales, baisse de rendement de l'hydroélectricité).	→ Diminution de disponibilité de métaux (hausse de prix et baisse de la qualité à moyen terme) ou du sable (hausse de prix et baisse de la qualité).
→ Des dégradations des bâtis et de la continuité.	

7.2. IDENTIFICATION DES RISQUES DE TRANSITION

Sur les portefeuilles, ont été identifiés les risques transition liés à la biodiversité ci-dessous :

DES RISQUES DE MARCHÉS

- Clients considérant de plus en plus la limitation des impacts environnementaux dans leurs choix (l'avion est particulièrement surexposé à ces risques mais également les collectivités commanditaires d'infrastructures).
- Consommateurs, clients choisissant des diminuer leur consommation énergétique carbonée.
- Instabilité politique entraînant des augmentations de prix des matières premières (exemple : pétrole et gaz russe).
- Impacts très fort amonts avec le secteur agricole (alimentation animale et déforestation, pollution) exposant à des fluctuations de la demande liée aux produits carnés et issus de certains types de cultures.
- La protection d'espaces naturels influant la disponibilité des ressources, les actifs sont exposés à des changements de marchés causés par la variation de la demande du fait de la fluctuation des prix.
- Clients/communes souhaitant des bâtiments plus respectueux de la biodiversité et moins consommateurs d'eau.
- Clients/communes souhaitant atténuer l'impact des pesticides engendrant des pollutions nécessitant des types de gestion adaptés ou la mise en place de labels.
- Clients/communes devant lutter contre les espèces exotiques envahissantes nécessitant la mise en place de mesures spécifiques.

DES RISQUES DE RÉPUTATION

- Les impacts très forts sur le changement d'usage, fragmentation, perméabilisation des sols et les pollutions peuvent générer des conflits d'usage et des mobilisations citoyennes.
- Les impacts très forts sur le changement d'usage des sols des infrastructures, les émissions de CO_2 et de polluants atmosphériques des projets peuvent générer des conflits d'usage et des mobilisations citoyennes.
- Dégradation des sols, pollution de l'eau et des sols en lien avec les batteries de l'industrie automobile, en lien avec l'exploitation de certaines ressources (sable, cuivre, bois) pouvant conduire à des boycotts ou des mouvements citoyens, affectant la demande.
- Impacts de l'agriculture intensive dans la production de matières premières destinées à la confection de biocarburants et alimentation animale (déforestation...)

DES RISQUES POLITIQUES ET JURIDIQUES

- L'accès aux espaces et la préservation des espaces dans le cadre de projets d'infrastructures linéaires (renforcement des diagnostic environnementaux et mesures de compensation).
- L'encadrement de ces impacts, la protection d'espaces naturels diminuant l'accès à certaines ressources, comme le sable et générant des pénuries, hausse des prix, et une baisse de la qualité.
- L'évolution de la réglementation visant à favoriser le renouvelable et décarboner la production énergétique.
- L'évolution des réglementations sur l'utilisation de carburant (fossiles, biocarburants, ...) génère des risques importants de conformité notamment pour le secteur automobile ; les réglementations sur les espaces naturels protégés exposent à des risques de baisse d'accès aux ressources, hausses des coûts.
- Augmentation des exigences sur les normes des bâtiments, particulièrement en lien avec la lutte contre le changement climatique.
- Renforcement de régulations sur les espaces naturels protégés et la lutte contre l'artificialisation des sols, les espèces exotiques envahissantes et la pollution (pesticide pour la gestion des espaces verts).
- Augmentation des exigences de tri et de gestion des déchets.

Grâce à l'analyse combinée des pressions et des dépendances à la nature, en fonction du volume investi pour chaque secteur du portefeuille analysé, les risques liés à la biodiversité identifiés sont :

- L'augmentation du coût de certaines matières premières lié à leur raréfaction dans le cadre de l'érosion de la biodiversité ou de la croissance des actions de préservation de l'environnement.
- Le coût des impacts physiques liés à la perte de services écosystémiques (notamment les approvisionnements en eau, la protection contre les évènements climatiques extrêmes et l'érosion des sols).
- Les risques de transition, notamment pour les secteurs les plus impactant (immobilier et industries).

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS
DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

7.3. STRATÉGIE GROUPE LIÉE AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ

Selon l'IPBES, il existe cinq pressions principales contribuant à la perte de biodiversité :

1. **Les changements d'usages des terres et de la mer,**
2. **La surexploitation des ressources,**
3. **Le changement climatique,**
4. **La pollution,**
5. **L'introduction d'espèces exotiques envahissantes.**

Étant donné les liens entre l'économie, la finance et la nature, les institutions financières ont un rôle à jouer dans la protection et la préservation de la biodiversité et la conservation du capital naturel. Conformément à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB, 1992), le Groupe Crédit Agricole S.A. reconnaît le rôle central de la conservation de la biodiversité pour l'humanité et l'importance de sa préservation en lien avec le changement climatique.

Depuis septembre 2023, le Groupe Crédit Agricole S.A. s'engage en faveur de la protection de la biodiversité et du capital naturel en fixant **5 priorités stratégiques :**

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

1. Évaluer les impacts et risques matériels liés à la perte de nature sur nos activités.
2. Intégrer des critères liés à la nature et la biodiversité dans les politiques sectorielles.
3. Mobiliser des ressources financières pour des activités bénéfiques à la nature.
4. Soutenir des actions collectives contre le déclin de la nature et des services écosystémiques.
5. Réduire l'empreinte de fonctionnement et favoriser la biodiversité.

CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Intégrer la biodiversité dans les processus de gestion et évaluer l'empreinte biodiversité des investissements.

Orienter et investir dans des produits à impacts positifs pour participer à la préservation de la biodiversité.

Engager les participations dans leur prise en compte des enjeux biodiversité et répertorier les certifications environnementales des participations.

A l'instar des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour la finance durable, en se basant sur les 23 cibles identifiées lors de l'Accord de Kumming-Montréal, Crédit Agricole Assurances envisage une stratégie sur les cibles suivantes :

CIBLE 8 : MINIMISER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Minimiser l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et augmenter sa résilience grâce à des actions d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, y compris par le biais de « solutions fondées sur la nature » et/ou des « approches basées sur les écosystèmes ».
- Objectifs de réduction de l'empreinte carbone, politique sur les énergies fossiles (sortie du charbon, politique Oil&Gaz).

CIBLE 15 : INCITER LES ENTREPRISES À AGIR

- Impacts et dépendances des entreprises : encourager les entreprises à évaluer et divulguer régulièrement leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, tout au long de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et de valeur et portefeuilles ; fournir les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables.
- Mesure de la dépendance et de l'impact sur la biodiversité, politique de vote à établir.

CIBLE 19 : MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

- Augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières de toutes provenances, d'ici 2030 en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an. Les pays développés s'engagent à verser au moins 20 milliards de dollars par an d'ici 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici 2030 aux pays en développement pour les aider à protéger leur biodiversité.
- Investir dans les obligations vertes, dans des fonds thématiques liés à la biodiversité.

Depuis 2023, Crédit Agricole Assurances a investi dans trois fonds ayant des approches variées sur la thématique de la biodiversité : un fonds ayant une stratégie biodiversité qui a bénéficié de l'appui scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle, un autre intégrant la biodiversité via l'investissement sur des apporteurs de solutions et des sociétés en transition, et un dernier qui sélectionne au sein de l'Euronext Eurozone 300, après exclusion des pires scores ESG, les entreprises les plus performantes dans le domaine de la biodiversité à partir des données d'Iceberg Data Lab.

En 2024, Crédit Agricole Assurances a participé à l'Initiative de place **« Objectif Biodiversité »** lancée avec l'Af2i et des investisseurs institutionnels français. Sur le modèle des Fonds Objectif Climat, l'objectif du groupe d'investisseurs est de favoriser le développement de méthodologies performantes de prise en compte de la biodiversité dans la gestion financière. L'ambition est de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs internationaux de protection et de restauration de la biodiversité, et de faire progresser l'ensemble des investisseurs institutionnels dans l'atteinte de leurs objectifs d'investissement en faveur de la nature et des écosystèmes. Ceci à travers de nouveaux indicateurs de suivi de leur portefeuille de placements et via le financement d'entreprises dédiées à l'émergence de solutions de biodiversité efficaces ou en transition vers un modèle d'affaires durable du point de vue de la biodiversité. Dans la continuité, un fonds non coté doit être lancé afin de mobiliser des capitaux pour financer des entreprises qui apportent des solutions concrètes pour la préservation et la restauration des écosystèmes.

De plus, fin 2024, le Groupe Crédit Agricole S.A. a publié sa Politique sectorielle RSE - Déforestation et conversion des écosystèmes.

7.4. ANALYSE DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ DU PORTEFEUILLE

Engagé sur les questions environnementales, Crédit Agricole Assurances mesure ses impacts et dépendances ainsi qu'une empreinte biodiversité associée. Dans le chapitre, deux types d'analyses sont abordées :

- Par secteurs (vision top down),
- Par émetteurs (vision Bottom up).

7.4.1. ANALYSE MACRO SECTORIELLE ENCORE

Cette étude sur les dépendances (gestion des risques physiques) et impacts (risques de transition) des investissements a été réalisée sur la base des **données disponibles de la base ENCORE** (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure), développée par la Natural Capital Alliance et une revue d'experts.

Il s'agit d'une empreinte agrégée qualitative, totalement libre d'accès. Cet outil permet d'identifier et d'évaluer la dépendance et les impacts liés à la biodiversité à partir des activités (et des sous-activités constituant leur chaîne de valeur) composant un portefeuille.

La méthode est basée sur la nomenclature des secteurs économiques liés aux codes NACE. La complétude des codes NACE manquants dans la nomenclature ENCORE est réalisée par Crédit Agricole Assurances par extrapolation.

Une refonte de la méthodologie et des critères de dépendance et d'impact sur la biodiversité a été introduite par ENCORE en juin 2024. Ainsi les comparaisons avec les années précédentes doivent être limitées car elles ne sont pas basées sur les mêmes critères.

L'étude porte sur 91 % du portefeuille (269 Mds€) contre 39% en 2023.

La synthèse ci-dessous montre que les principales dépendances du portefeuille sont liées à l'eau (le débit, la purification et l'approvisionnement) en lien avec les biens de Consommation de Base et dans une moindre mesure sur les événements climatiques (inondations, tempêtes et la rétention des sédiments).

Secteur des investissements (% de valeur de l'étude)	Filtration de l'air	Éducation, sciences et services de recherche	Contrôles des inonda-tions	Matériel Génétique	Régulation globale du climat	Régulation locale du climat	Atténua-tion du bruit	Autres services de régulation et d'entretien - Dilution par l'atmosphère et les écosystèmes	Autres services de régulation et d'entretien - Médiation des impacts senso-riels (autres que le bruit)	Régulation des préci-pitations	Rétention du sol et des sédiments	Assainisse-ment des déchets solides	Atténua-tion des tempêtes	Services d'agrément visuel	Régulation du débit d'eau	Purifica-tion de l'eau	Approvi-sionnement en eau
Communication (4%)																	
Consommation discrétionnaire (3%)																	
Consommation de base (1%)																	
Énergie (2%)																	
Finances (38%)																	
Santé (3%)																	
Industrie (34%)																	
Technologie de l'information (1%)																	
Matériaux (0%)																	
Immobilier (10%)																	
Services Collectivités (5%)																	

Les investissements dans le secteur de l'énergie ont un fort impact sur la biodiversité à travers diverses perturbations. Ce secteur et celui des matériaux ont également un fort impact sur les sols et l'eau à travers l'émissions de polluants toxiques.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS
DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

MATRICE 2024 DES PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ

Secteur des investissements (% de valeur de l'étude)	Perturbations (bruit, lumière)	Utilisation de l'écosystème eau douce	Émission GES	Zone d'utilisation des fonds marins	Polluant air non GES	Autres ressources biotic (êtres vivants de l'écosystème)	Autres ressources abiotic (les minéraux, la terre, l'eau)	Émission de polluants toxiques dans l'eau et le sol (métaux lourds et chimiques)	Émission de polluants dans l'eau et le sol (nitrate et phosphate)	Déchets	Utilisation des sols	Utilisation de l'eau	Introduction espèces invasives
Communication (4%)													
Consommation discrétionnaire (3%)													
Consommation de base (1%)													
Énergie (2%)													
Finances (38%)													
Santé (3%)													
Industrie (34%)													
Technologie de l'information (1%)													
Matériaux (0%)													
Immobilier (10%)													
Services Collectivités (5%)													

Principe : sur le portefeuille considéré, un secteur est très impactant ou très dépendant s'il a un niveau **« fort »** ou **« très fort »** de pression ou de dépendance sur la biodiversité.

- **Consommation de base :** secteur qui impacte beaucoup l'eau, les émissions des gaz à effet de serre ainsi que les déchets, les encours sont moindres par rapport aux autres secteurs.
- **Immobilier :** deux secteurs : la construction (très impactant mais volume faible dans le portefeuille) et l'exploitation (peu impactant mais volume très élevé dans le portefeuille).
- Dans le secteur **Services aux collectivités,** la production d'électricité a un impact très élevé sur la biodiversité.
- Le secteur de l'**Industrie** comporte les souverains, qui sont considérés comme du support à l'industrie.

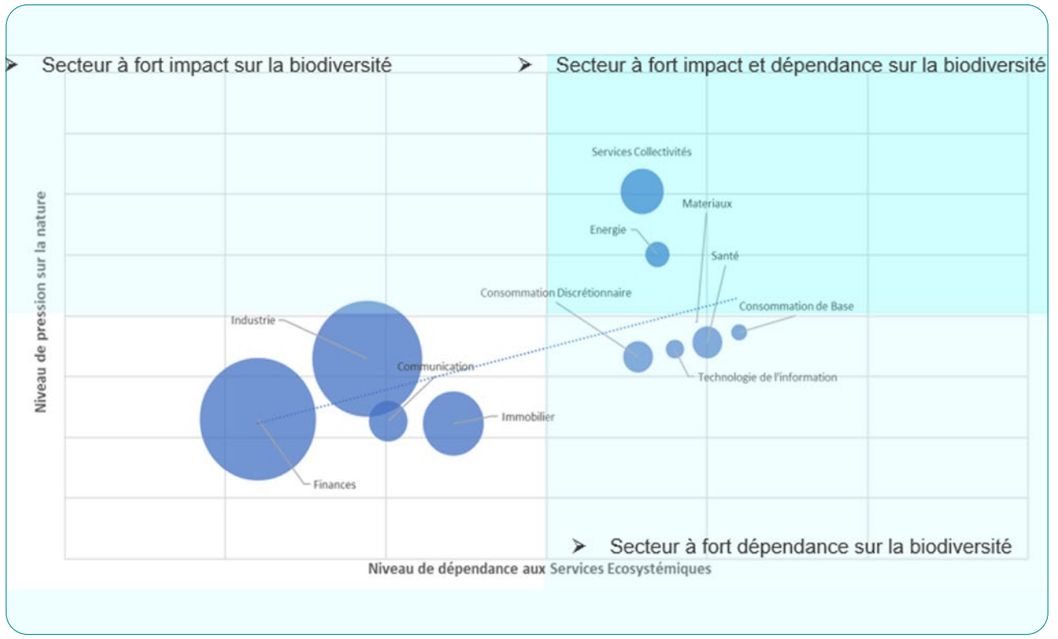

La taille des cercles est proportionnelle aux encours.

7.4.2. EMPREINTE BIODIVERSITÉ (MÉTHODOLOGIE GLOBAL BIODIVERSITY SCORE)

L'empreinte biodiversité est l'équivalent de l'empreinte carbone pour la biodiversité. Elle vise à illustrer les impacts des activités des entreprises sur la biodiversité à travers une métrique agrégée. Cette empreinte donne une première estimation qui sera fiabilisée selon la disponibilité des données et la stabilisation des méthodologies existantes. **Plusieurs méthodes existent sur le marché pour mesurer l'empreinte biodiversité dont le GBS et le CBF.**

Le Global Biodiversity Score (GBS) est un outil développé par CDC Biodiversité visant à mesurer l'empreinte biodiversité d'une entreprise ou d'un portefeuille d'entreprises pour les institutions financières. L'évaluation des impacts sur la biodiversité, engendrés par l'activité d'une entreprise, se fonde sur une méthodologie et des modèles existants (GLOBIO et EXIOBASE). Une évaluation avec le GBS permet d'établir un scoring global à l'échelle de l'entreprise, afin de comprendre où se situent les impacts le long de la chaîne de valeur.

Le GBS permet d'évaluer l'impact des activités économiques sur la biodiversité en modélisant les pressions exercées sur les écosystèmes terrestres et aquatiques. Il les traduit ensuite en une métrique agrégée : en MSA.km², la fraction liée à une perte d'intégrité de la biodiversité sur une surface donnée. Le MSA (Mean Species Abundance) correspond à l'abondance moyenne spécifique de biodiversité. En l'occurrence, 100 % de MSA correspond à une forêt vierge et 0 % correspond à un parking.

L'empreinte est calculée en deux temps :

- Établir le lien entre activités économiques et pressions sur la biodiversité en chiffrant la contribution de l'activité économique à ces pressions ;
- Analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km² (Mean Species Abundance kilomètre carré), métrique du GBS qui permet de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée.

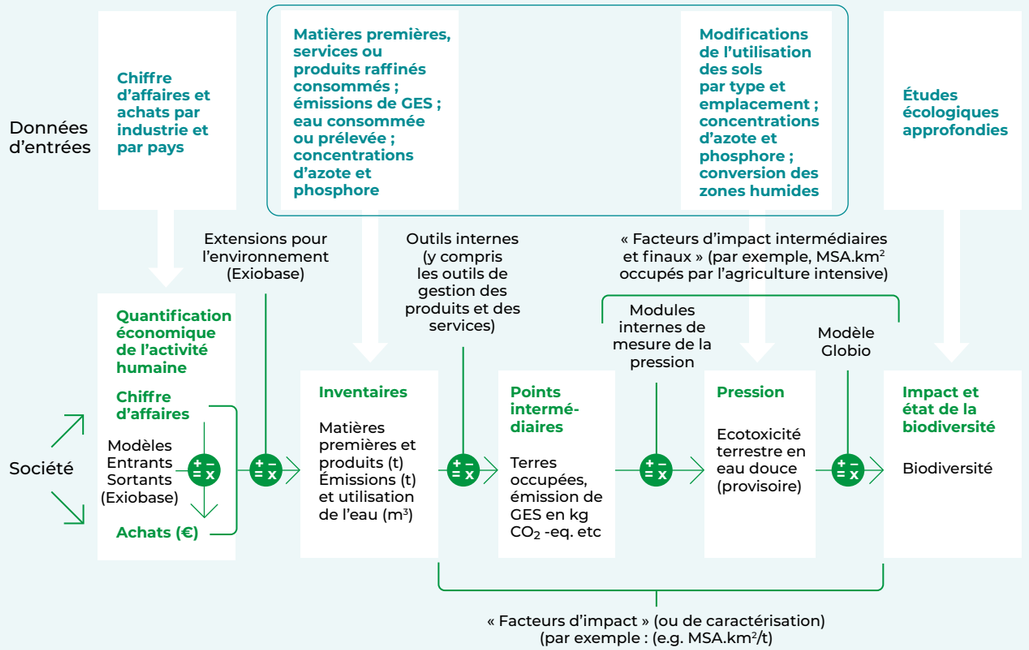

Source : https://www.cdc-biodiversite.fr/le-global-biodiversity-score/

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS
DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

POUR LES FONDS EUROS

Sur 112,7 Mds€ (émetteurs Corporates et Souverains notés), Amundi a mesuré l'impact des émetteurs en portefeuille sur la biodiversité en tenant compte de la dimension statique (impacts négatifs cumulés) et dynamique (gains/pertes périodiques) du modèle GBS. Cela permet d'aboutir à la métrique agrégée MSAppb*. L'empreinte biodiversité est de 33,66 MSAppb* par million d'euros investi et peut s'apparenter à l'empreinte carbone pour la biodiversité. Il ressort de cette analyse que les investissements de Crédit Agricole Assurances ont un impact sur la biodiversité.

7.4.3 CORPORATE BIODIVERSITY FOOTPRINT (ICEBERG DATA LAB)

Le Corporate Biodiversity Footprint (CBF) est développé par Iceberg Data Lab. Il évalue l'impact environnemental d'une entreprise sur la biodiversité et les émissions de carbone.

- Une approche quantitative bottom-up permettant de distinguer les meilleurs/pires pratiques dans un secteur et de traiter les acteurs diversifiés (best-in-class).
- Un modèle couvrant le scope 3 amont et aval, évitant des biais sectoriels.

Le Carbon Biodiversity Footprint d'IDL (Iceberg Data Lab) comprend généralement plusieurs étapes pour évaluer l'impact environnemental de l'entreprise sur la biodiversité et les émissions de carbone. Voici les étapes générales du processus :

1. **Collecte des données :** IDL rassemble des données sur les activités et les opérations des émetteurs, y compris les émissions de carbone, les ressources naturelles utilisées, les habitats impactés et les mesures de conservation mises en place.
2. **Évaluation des émissions de carbone :** IDL mesure les émissions de carbone des émetteurs, y compris les émissions directes (provenant de sources internes) et les émissions indirectes (provenant de sources externes telles que les fournisseurs et les transporteurs).
3. **Analyse de l'impact sur la biodiversité :** IDL évalue l'impact des activités des émetteurs sur la biodiversité, en prenant en compte les habitats affectés, les espèces menacées et les services écosystémiques perturbés.
4. **Calcul du Carbon Biodiversity Footprint :** En utilisant les données collectées et les évaluations effectuées, IDL calcule le Carbon Biodiversity Footprint (MSA.km²) en combinant les émissions de carbone et l'impact sur la biodiversité.

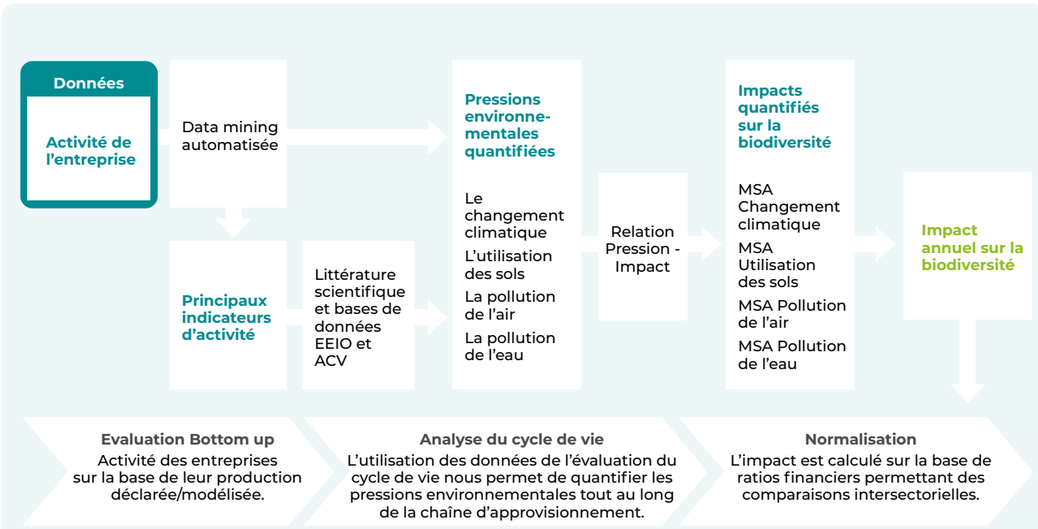

Source : Iceberg Data lab

PRINCIPES ICEBERG DATA LAB

Pour rappel : le scope 1 représente les émissions directes des produits par l'entreprise, le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à l'énergie mais qui ne se produisent pas directement sur le site de l'entreprise et enfin le scope 3 est lié aux émissions indirectes qui ne sont pas sous le contrôle de l'entreprise. Il est découpé en deux parties, le scope 3 Upstream qui comprend les émissions des fournisseurs de l'entreprise et le scope 3 Downstream qui comprend les émissions des clients de l'entreprise.

Les données des scopes 3 sont toutes additionnées sans compensations entre les émetteurs et les secteurs. Cette étude donne ainsi une vision maximaliste de l'impact sur la biodiversité.

La CBF (Corporate Biodiversity Footprint) élaboré par IDL couvre la biodiversité terrestre uniquement (pas l'océan). Il est limité par la disponibilité des données publiées par les entreprises et il ne comprend pas les aspects positifs, sur la biodiversité, générés par les entreprises.

IDL fournit des informations sur 39% des encours du fonds en euros soit 116 Mds€ (106 Mds€ en 2023) essentiellement sur les actions et les obligations privées.

Répartition des secteurs (part des encours) et de leur impact sur la biodiversité (part du CBF)

SECTEUR	PART DES ENCOURS	PART DU CBF
Alimentation	4,0 %	12,2 %
Autres	3,1 %	0,9 %
Consommation	2,7 %	11,9 %
Construction	4,5 %	0,3 %
Énergie	12,8 %	8,2 %
Financier	43,8 %	46,1 %
Industrie	10,7 %	9,7 %
Matériaux	1,0 %	4,1 %
Services	2,7 %	0,1 %
Télécommunications	6,2 %	0,1 %
Transport	8,4 %	6,6 %
Total	**100,0 %**	**100,0 %**

Les secteurs Financier, de l'Alimentation et de la Consommation sont les secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité

IDL produit un indice de robustesse des données. Sur 39% du portefeuille de Crédit Agricole Assurances analysés, 58% des données sont considérées de bonne qualité contre 65% en 2023 (dont le score Date Quality Levels est compris entre 1 à 2) et 42 % sont considérées comme ayant une incertitude (dont le score Date Quality Levels est compris entre 3 à 5).

Le total de l'empreinte biodiversité des entreprises en prenant en compte le pourcentage de détention est de -6 790 MSA .km² (-10 744 MSA.km² en 2023). Cette position représente la surface du département du Loiret. L'écart provient de la révision des scopes 3 downstream notamment sur les secteurs de la Finance, la Construction et l'Énergie.

L'intensité biodiversité moyenne est de -0,06 MSA.km²/M€ investi, cela signifie qu'un investissement de 1 M€ dégrade la biodiversité sur 0,06 km² soit 8 terrains de football contre 14 terrains en 2023 (3 terrains en excluant le scope 3 downstream). En comparaison 1 M€ investit dans le CAC40 dégrade 6 terrains de football contre 10 en 2023 (3 terrains en excluant le scope 3 downstream).

Nonobstant la baisse des résultats de ces calculs, de fortes variations sont constatées dans les chiffres mis à disposition et rendent la comparaison entre les exercices difficilement interprétable. A titre d'illustration, IDL mesure aussi la perte de biodiversité causée par l'activité annuelle des entreprises, celles du secteur bancaire diminue de plus de 90% sur un an.

Crédit Agricole Assurances poursuit son dialogue avec la société IDL afin de comprendre leur évaluation. Compte tenu de la situation, à ce stade, la mise en place d'une politique biodiversité basée sur des données quantitatives agrégées de type MSA.km² comme proposées par GBS ou IDL semble prématurée.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS
DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Graphique de la répartition des impacts sur la biodiversité du portefeuille suivant les scopes, les secteurs d'activité et les pressions.
Couverture IDL : 39 % des encours

À gauche se trouve l'origine des impacts sur la biodiversité : l'impact sur la biodiversité provient du scope 3 aval pour 54,4% essentiellement sur le secteur Financier et du scope 3 amont pour 35,6% essentiellement sur les secteurs de l'énergie et de l'industrie.

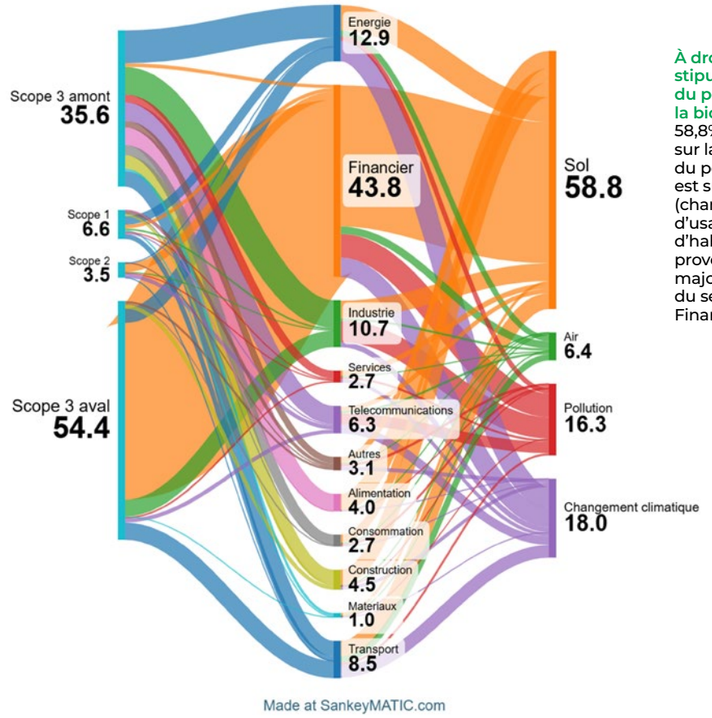

À droite est stipulé l'impact du portefeuille sur la biodiversité : 58,8% de l'impact sur la biodiversité du portefeuille est sur le sol (changements d'usage ou d'habitat) en provenance majoritairement du secteur Financier.

Le centre du diagramme présente en pourcentage les secteurs du portefeuille de Crédit Agricole Assurances sur lequel il a été possible de récupérer des données IDL. Ainsi le portefeuille analysé est constitué de 43.8% d'émetteurs Financiers, 12,9% dans l'Énergie et de 10,7% dans l'Industrie.

7.4.4. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Crédit Agricole Assurances poursuit son approche pour améliorer la mesure et le suivi de son empreinte biodiversité à travers l'utilisation de plusieurs fournisseurs de données. L'entreprise continue sa collaboration avec des experts afin de monter en compétences sur le sujet.

Des réflexions se poursuivent également afin d'affiner les mesures sur les plus fortes dépendances et sur les secteurs les plus impactant du portefeuille.

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

Les sociétés sont confrontées à des défis urgents, tels que le changement climatique, la détérioration de l'environnement et la perte de biodiversité. Dans un contexte de mutations environnementales et de multiplications de réglementations, le Crédit Agricole Assurances prend en considération l'importance du changement climatique sur son activité.

En accord avec la stratégie globale du Groupe Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances s'engage à apprécier et à gérer les risques environnementaux tout en intensifiant son engagement à la transition énergétique.

8.1. PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION, DE PRIORISATION ET DE GESTION DES RISQUES LIÉS À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Le Crédit Agricole Assurances, à travers ses activités vie et non vie, est exposé aux risques environnementaux. Afin de maitriser et suivre ces risques, un cadre de gestion des risques environnementaux a été mis en place, venant compléter le cadre de gestion des risques global de l'entreprise. Il est composé notamment :

- D'une **cartographie** dédiée aux risques environnementaux permettant d'identifier, de rendre compte du niveau d'exposition et de l'horizon de temps concerné par les principaux risques environnementaux.
- D'un dispositif **d'identification des risques majeurs** dont les risques environnementaux font partie intégrante. Un risque est considéré comme risque majeur lorsque son occurrence entraîne une déviation significative des objectifs de solvabilité, de résultat ou de liquidité de Crédit Agricole Assurances ou l'une de ses entités. Il peut s'agir d'un impact déjà observé par le passé ou d'un risque futur.

Crédit Agricole Assurances identifie ses risques majeurs à partir d'éléments **quantitatifs** (notamment les montants des expositions des SCR « Solvency Capital Requirement » modulaires, les seuils d'alerte des indicateurs de risques, les résultats des stress tests réalisés, les résultats de contrôles) et qualitatifs (notamment l'analyse de l'environnement, les revues de portefeuilles, incidents survenus, recommandations d'audit).

Des analyses et des évaluations sont réalisées dans le cadre du **processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment),** un processus de pilotage dont l'objectif principal est d'identifier, mesurer et gérer les éléments et les risques de nature à modifier la situation financière de l'entreprise et le déploiement de son plan moyen terme.

Crédit Agricole Assurances a renforcé l'intégration et l'évaluation des risques climatiques avec notamment la mise en place d'un scénario climatique consolidé avec l'intégration des risques climatiques dans le processus ORSA.

En 2023, Crédit Agricole Assurances a évalué des scénarios combinant risque physique et risque de transition en participant à l'exercice de stress-test climatique proposé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

En 2024, Crédit Agricole Assurances a intégré un scénario climatique au sein des scenarios Crédit Agricole Assurances de l'exercice ORSA.

Les compagnies exposées localement aux risques climatiques évaluent également les impacts au travers de scénarios spécifiques qu'elles restituent à leur gouvernance conformément au processus ORSA de Crédit Agricole Assurances.

- D'un suivi et des analyses des principaux indicateurs liés au climat avec notamment la production, à fréquence trimestrielle, d'un **tableau de bord des risques climatiques.** Il est structuré autour de trois volets : le risque physique, le risque de transition et le suivi des engagements en lien avec le climat. Pour illustration, une analyse de variation trimestrielle de l'empreinte carbone identifiant les facteurs d'évolution ainsi qu'un suivi des investissements en énergies renouvelables sont intégrés dans ce suivi.
- De la mise en place d'un dispositif de **contrôles permanents** sur les risques environnementaux. Pour illustration, un contrôle est effectué sur l'indicateur de contribution à la capacité de production des investissements en énergie renouvelable ou d'empreinte carbone pour en sécuriser la production.

Des actions complémentaires sont menées de nature à renforcer la gestion des risques climatiques :

- **Participation aux initiatives et coopération avec les régulateurs et organismes de représentation professionnelle** (ACPR, France Assureurs) avec notamment la participation aux groupes de travail, aux enquêtes et questionnaires liés à la thématique ESG-Climat.
- **Intégration des risques climatiques dans les suivis et dispositifs de risques existants,** notamment dans les suivis relatifs et complémentaires aux risques financiers : suivi et contribution à l'élaboration des notations extra-financières, avis des risques ESG en complément des analyses financières sur les investissements réalisés pour le compte propre de Crédit Agricole Assurances (sur les investissements gérés en direct).
- **Les risques environnementaux** sont intégrés dans le dispositif de gestion des risques tel que déployé pour la directive Solvabilité 2. A ce titre, le risque de durabilité a été intégré dans les principales politiques écrites de Crédit Agricole Assurances et répond aux mêmes processus que les autres natures de risques.

PANORAMA DES PRINCIPALES ACTIONS DANS LE DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES AUTOUR DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Suivi et analyse des indicateurs	→ Analyse trimestrielle de l'empreinte carbone → Suivi des investissements en énergie renouvelable
Dispositif de surveillance et de maîtrise des risques physiques	→ Identification et évaluation des risques → Dispositif de maîtrise des risques → Suivi et pilotage
Intégration des risques climatiques dans le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment)	→ Approche qualitative → Scénario climatique Crédit Agricole Assurances → Scénarios spécifiques Entités Crédit Agricole Assurances → Exercice stress-test ACPR
Dispositif de contrôles permanents	→ Structuration d'un plan de contrôle sur les principaux indicateurs climat → Poursuite de la mise en place de contrôles sur les rapports publiés
Mise en place d'une cartographie dédiée aux risques climatiques	→ Cartographie Crédit Agricole Assurances par Risque / Niveau
Initiatives et coopération avec les régulateurs et organismes de représentation professionnelle	→ Participations aux groupes de travail → Participations aux enquêtes / questionnaire
Intégration des Risques Climatiques dans les suivis et dispositifs Risques existants	→ Processus de lancement des nouveaux produits → Risques financiers (notations, investissements directs)

8.2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

8.2.1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Depuis 2023, une cartographie des risques environnementaux a été élaborée pour disposer d'un cadre de référence commun au niveau de Crédit Agricole Assurances, déclinée sur les principales entités.

Les typologies de risques liées au changement climatique auxquelles est exposé Crédit Agricole Assurances sont les suivantes :

RISQUES	SOUS-MODULES DE RISQUE	RISQUES PRINCIPAUX
Risque de transition Correspond aux effets de la transition vers une économie sobre en carbone, résiliente au changement climatique ou écologiquement durable	**Politique / Règlementaire / Technologique** Coûts de transition associés à l'usage de technologies moins émissives de gaz à effet de serre ; substitution de produits et services existants par des options moins émissives en GES ; tarification croissante des émissions de gaz à effet de serre, renforcement des obligations de déclaration des émissions	Risque de marché Risque de souscription Risque de contrepartie et de crédit Risque opérationnel / de réputation / stratégique
	Réputation Changement de préférence des consommateurs, stigmatisation de certains secteurs d'activité (ex énergies fossiles)	Risque de marché Risque de contrepartie et de crédit Risque opérationnel / de réputation / stratégique
Risque physique Correspond à l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens	**Risques d'occurrence des événements extrêmes** Accroissement de la sévérité des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les tempêtes, les cyclones, la sécheresse, les inondations	Risque de souscription Risque de marché Risque de contrepartie et de crédit Risque opérationnel / de réputation / stratégique
	Risques chroniques et durables Changements graduels comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer et des océans	Risque de souscription Risque de marché Risque de contrepartie et de crédit Risque opérationnel / de réputation / stratégique
Risque de responsabilité Correspond aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique	**Risque de responsabilité**	Risque de marché Risque de contrepartie et de crédit Risque opérationnel / de réputation / stratégique
Risque de biodiversité Correspond à la dégradation de la biodiversité résultant des cinq facteurs de pression	**Risque de biodiversité**	Risque de transition Risque physique Risque de responsabilité

Chaque sous module de risque est décliné en plusieurs risques principaux (marché, souscription, contrepartie et de crédit, opérationnel, réputation et stratégique). Pour chaque risque principal sont décrits : les principales activités impactées (Vie et/ou Non-Vie) ; le niveau d'exposition : + (faible) / ++ (intermédiaire) / +++ (majeure) ; les niveaux de coût et fréquence ; l'horizon de temps : court terme, moyen terme, long terme ; les leviers d'action et les indicateurs de suivi.

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

8.2.2. PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS ET PRIORISÉS

Par ses activités d'assurance dommages, Crédit Agricole Assurances est directement exposé aux risques physiques liés aux conditions climatiques (tempêtes, inondations, cyclones, grêle, sècheresse, etc...). Ces risques peuvent notamment concerner les bâtiments d'habitation des particuliers comme les bâtiments professionnels ou agricoles, les véhicules ou les récoltes.

Par ses activités d'investissement, Crédit Agricole Assurances est principalement soumis aux risques de transition, ce qui impacterait le modèle d'activité de certains investissements et pourrait ainsi peser sur leur valorisation. Sans cession des actifs, l'arrêt ou la pénalisation réglementaire de certaines activités jugées trop polluantes ou trop émettrices de gaz à effet de serre pourrait entraîner la dépréciation de ces actifs.

En ce qui concerne le risque de responsabilité, son exposition peut être directe ou indirecte.

Exposition directe : dans le cas d'un jugement rendant responsable un acteur pour avoir contribué aux conséquences du changement climatique, une responsabilité restant difficile à établir.

Exposition indirecte : en considérant l'exposition d'un acteur à des entreprises reconnues responsables via les canaux du risque de contrepartie, du risque de marché et du risque de réputation.

Le risque de responsabilité reste plus difficilement quantifiable à ce stade. Il est actuellement suivi de façon indirecte à travers l'exposition de Crédit Agricole Assurances aux risques climatiques (via, par exemple, le suivi d'indicateurs d'exposition sur certains secteurs tels que le charbon et les énergies fossiles) et le respect des engagements climatiques pris par Crédit Agricole Assurances.

Concernant les risques liés à la biodiversité, la décision a été prise de les traiter séparément afin de mieux les appréhender, même s'ils se déclinent également en risques de transition, risques physiques et risques de responsabilité. Pour ce qui est des risques de transition, cela se rapporte au volet réglementaire et aux cadres mondiaux qui viennent impacter les activités des entreprises (ex : zones protégées). Concernant les risques physiques, l'effondrement de la biodiversité ainsi que des services écosystémiques rendus, impactent grandement les entreprises. L'exemple le plus parlant est la disparition des insectes pollinisateurs impactant directement les rendements agricoles mondiaux. Concernant le risque de responsabilité, cela correspond aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable de porter atteinte à la biodiversité.

Pour plus de détails, le lecteur est renvoyé à la section 7 de ce rapport (**« STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ »**).

En raison de la spécificité du risque de responsabilité rappelé précédemment et de l'interconnexion entre les risques de biodiversité et les autres risques environnementaux, seule l'analyse et le suivi des risques physiques et de transition seront détaillés ci-après.

8.3. INDICATION DE LA FRÉQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques environnementaux est revu, a minima, annuellement lors de la préparation et l'élaboration de la stratégie des risques du Crédit Agricole Assurances incluant le cadre de risques de l'année à venir. Les orientations de la stratégie risque fait l'objet d'une présentation en comité d'Audit Crédit Agricole Assurances et d'un examen en comité des risques Groupe Crédit Agricole S.A.

En cas d'évènement significatif pouvant avoir des impacts sur l'exposition aux risques et le plan moyen terme de Crédit Agricole Assurances, des adaptations du cadre de gestion des risques peuvent intervenir en cours d'année.

8.4. ANALYSE, SUIVIS ET PLANS D'ACTIONS VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION DE L'ENTITÉ AUX PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

8.4.1. ANALYSE ET SUIVI DES RISQUES DITS « PHYSIQUES »

Les risques physiques sont des risques résultant de dommages causés directement par des phénomènes météorologiques et climatiques. Pour le Crédit Agricole Assurances, les principaux risques physiques concernent l'activité assurantielle par son statut d'assureur et les zones géographiques des investissements par son statut d'investisseur.

ASSUREUR

En tant qu'assureur, les risques physiques sont liés à l'activité d'assurances dommages. Au sein de Crédit Agricole Assurances, la principale compagnie d'assurances de dommages, Pacifica est exposée, par son statut d'assureur, à des risques physiques liés aux conditions climatiques[10]. Ces risques peuvent concerner le bâti, les véhicules ou les récoltes.

10 Ex : tempête, grêle, cyclone, inondations, sécheresse.

Aujourd'hui, Crédit Agricole Assurances a la capacité, dans son activité d'assurance dommages, d'appréhender le risque physique.

Pour gérer ces risques et contenir l'exposition du risque physique, un dispositif de surveillance et de maîtrise des risques physiques est en place avec :

L'IDENTIFICATION ET L'ÉVALUATION DES RISQUES PHYSIQUES

- La quantification de ces risques repose notamment sur des simulations de scénarios généraux d'événements climatiques en utilisant à la fois la Formule Standard de la norme Solvabilité 2 correspondant à une période de retour de 200 ans (paramètres définis par l'EIOPA) et une modélisation interne reposant sur des modèles du marché, permettant de disposer d'une courbe de distribution du risque en fonction des périodes de retour.
- Parmi les indicateurs calculés, on note le « coût as if » des événements climatiques passés sur les expositions du portefeuille de contrats en vigueur.

LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES PHYSIQUES

- En limitant l'impact des événements climatiques extrêmes via un programme de réassurance adapté en fonction de l'appétence aux risques de la gouvernance.
- En ajustant la modélisation de la tarification. L'évolution du risque physique est en effet intégrée à la tarification au fil du temps, en fonction des secteurs d'activité et zone géographique.
- En ajustant la modélisation du risque physique. La modélisation interne du risque physique (module aléa, module vulnérabilité, module de perte financière) permet d'évaluer la perte probable. L'évolution du risque physique est intégrée à cette modélisation.

LE SUIVI ET LE PILOTAGE SPÉCIFIQUE DE L'EXPOSITION AUX ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

- Un suivi de l'exposition aux évènements climatiques en distinguant : l'évolution annuelle des sommes assurées par type de contrat d'assurance et par zone géographique, le risque modélisé associé à ces sommes assurées, la diversification de ces risques.

INVESTISSEUR

En tant qu'investisseur, le principal risque est géographique avec la localisation des investissements. Les zones géographiques peuvent être exposées à des événements météorologiques dont l'occurrence, la pérennité et la sévérité pourraient s'accroître avec le changement climatique. De plus, les risques liés au changement climatique diffèrent en fonction des classes d'actifs.

Par exemple, pour les actions, la performance économique serait sensible aux impacts climatiques. Pour les obligations, les titres Souverains seraient sensibles à la politique fiscale liée aux défis climatiques. Les Corporates seraient affectés sur leur solvabilité.

ÉMETTEURS PUBLICS

Crédit Agricole Assurances est principalement exposé aux Souverains & Assimilés des marchés développés où le risque physique de changement climatique est moins susceptible d'avoir des impacts significatifs sur la dette souveraine.

IMMOBILIER

- Sur le patrimoine immobilier de bureaux, notamment détenu en direct, principalement parisien, trois types de risques naturels sont identifiés : le risque inondation, les risques liés au sous-sol « anciennes carrières » et « Gypse antéludien ». De plus, Paris est situé en zone 1 (risque très faible du zonage réglementaire) pour la prise en compte de la sismicité.
- Concernant le patrimoine immobilier situé dans la commune de Lyon, sont identifiés dans le plan de prévention des risques, le risque naturel tel que les inondations par le Rhône et la Saône, le risque lié aux sols argileux (faible) et le risque technologique. Lyon est situé en zone 2 faible pour la prise en compte de la sismicité.

ÉMETTEURS CORPORATES

Les investissements de Crédit Agricole Assurances sont principalement concentrés en Europe et particulièrement en France, zones jugées globalement comme les moins vulnérables au niveau mondial au changement climatique.

L'analyse des risques dits « physiques » couvre une partie du portefeuille d'actifs : l'immobilier (les commerces et les bureaux) et les infrastructures énergétiques principalement localisées en France.

INFRASTRUCTURES

La plupart des équipements notamment éoliens sont conçus pour une durée de vie moyenne de quarante ans. Les principaux risques notamment pour l'éolien offshore concernent l'environnement marin et une usure plus rapide en raison de cet environnement sujet aux intempéries (vents violents, structure du sol pouvant conduire à un effondrement).

L'analyse des risques potentiels permet d'éviter des implantations dans des zones « à risque ».

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

Ci-dessous une illustration des sites d'implantations pour l'éolien/solaire sur un des partenariats en France qui affiche une bonne visualisation du parc existant et du positionnement probable du pipeline, compte tenu des couloirs de vent et des zones d'ensoleillement.

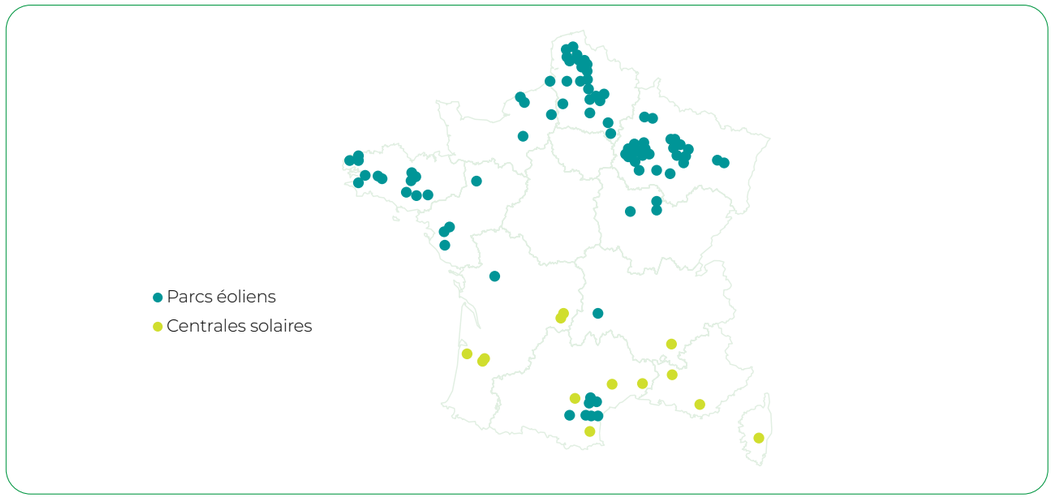

Crédit Agricole Assurances a certains parcs éoliens concentrés notamment dans la région administrative Hauts-de-France qui incluent le Pas-de-Calais et la Somme. Les dossiers départementaux des risques majeurs permettent à Crédit Agricole Assurances d'être informés des risques majeurs auxquels nous pouvons être exposés : risques naturels et risques technologiques liés à l'activité humaine.

Dans cette région, les risques naturels identifiés sont les mouvements de terrain, les inondations, le risque littoral (érosion, affaissement de falaises, submersions marines) et les tempêtes (entre novembre et février).

En l'occurrence, dans le Pas-de-Calais, les mouvements de terrain peuvent être dus à la présence de cavités souterraines (naturelles ou non, hors exploitations minières), de faille et d'argile. Les inondations se produisant par débordement des cours d'eau, par ruissellement ou par remontée de la nappe phréatique sont évalués et gérés par la mise en place d'un plan de prévention des risques inondation.

Quant au risque sismique identifié, ce département est à la fois classé en zone d'aléa de niveau 1 (très faible), en zone d'aléa 2 (faible) et pour quelques rares communes en zone d'aléa de niveau 3 (modéré).

Il y a également les risques miniers (zones identifiées, évaluées et cartographiées des anciennes concessions minières) et les risques technologiques qui concernent notamment le transport des matières dangereuses. La réduction de la vulnérabilité face à ces risques identifiés représente un enjeu économique et de sécurité publique.

8.4.2. ANALYSE ET SUIVI DES RISQUES DE TRANSITION

Les risques de transition sont des risques résultant des effets d'une mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Il s'agit, en l'occurrence, de risques politiques et juridiques notamment liés à l'évolution adverse des prix des matières premières sur les secteurs producteurs et les pays exportateurs, à l'évolution des marchés de l'énergie, au renforcement ou au respect des normes environnementales, des risques technologiques, des risques de réputation liés au financement de certaines activités.

Un dispositif de gestion des risques est mis en place dans le schéma global du processus décisionnel de l'entreprise pour la prise en compte de ces risques climatiques ou ESG.

ANALYSE ESG SUR LES INVESTISSEMENTS

Sur les risques de transition, l'analyse ESG permet de mieux identifier les risques et opportunités. Il s'agit, en l'occurrence, de se prémunir des risques réglementaires, financiers, opérationnels et de réputation. Cette analyse ESG peut être matérialisée sous forme de note alphanumérique et pour laquelle des seuils de détention peuvent être appliqués.

La prise en compte des risques ESG dans les décisions d'investissement repose sur les principes suivants :

- Ne pas investir dans des émetteurs ayant des controverses avérées,
- Ne pas investir dans des pratiques qui font naître des risques extra-financiers et financiers significatifs.

Avant d'intégrer une entreprise en portefeuille, une revue des risques ESG est réalisée en même temps que l'analyse financière. Dans le cas présent, cela permet d'anticiper les risques de dépréciation et/ou les impacts environnementaux des actifs. Les impacts physiques, économiques, voire juridiques sur les actifs détenus directement ou indirectement dans les portefeuilles de placements sont évalués. Si un risque ESG apparaît trop important, aucun investissement n'est réalisé.

Une controverse, notamment via la principale société de gestion, peut apparaître pour une entreprise détenue en portefeuille. Crédit Agricole Assurances identifie la source, la véracité de l'information et la réponse de l'entreprise. Si la réponse ne semble pas adaptée, un désinvestissement peut avoir lieu. Le changement et le risque climatique se sont imposés comme un des facteurs ESG les plus significatifs que l'investisseur institutionnel doit gérer dans le cadre de stratégie d'allocations d'actifs, s'agissant d'un risque systémique et local.

CALCUL ET SUIVI DES INDICATEURS LIÉS AU CLIMAT

Le suivi et l'analyse des risques de transition passent également par le calcul et le suivi d'indicateurs liés au climat, comme la mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles, grâce à la combinaison de plusieurs approches (approche sectorielle et géographique, approche au niveau de l'émetteur, approche au niveau des États souverains) :

- **L'Approche «Bottom-Up» d'Amundi** privilégie un calcul d'émission de GES au niveau des émetteurs du portefeuille d'investissements cotés en actions et en obligations Corporate sur lesquelles Crédit Agricole Assurances s'est engagé à réduire son empreinte carbone de 25 % d'ici 2025. Crédit Agricole Assurances a pris un nouvel engagement à horizon 2030 : réduire de 50% l'empreinte carbone (en équivalent tonnes de CO_2 par million d'euros investis) de ses portefeuilles d'investissement coté en actions et obligations corporate et immobilier détenu en direct d'ici fin 2029 par rapport à fin 2019. Cet engagement sera suivi dans le cadre d'appétit/de risques.
- **L'Approche «Top-Down» SAFE, développée par CACIB,** permet de mesurer l'empreinte carbone sur l'ensemble du portefeuille (portefeuilles Entreprises, Souverains et assimilés). Elle alloue l'ensemble des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) aux activités de production selon le secteur économique et la zone géographique des investissements.

Les facteurs environnementaux et climatiques ont des incidences relativement importantes en fonction des pays et des secteurs. Cela pourrait affecter la chaîne de valeur d'une entreprise (chaîne d'approvisionnement, exploitation et actifs, logistique et marché) et avoir un impact sur la performance financière. En l'occurrence, les secteurs de la chimie, de l'énergie, l'acier et ciment, les activités d'extraction, le transport et le secteur alimentaire sont les plus exposés aux risques environnementaux.

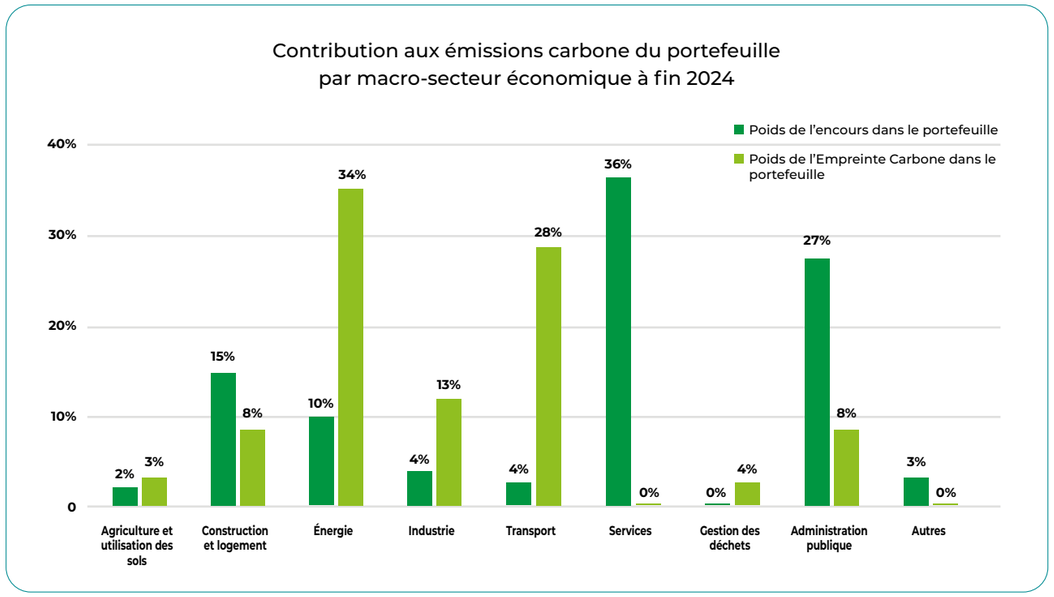

Source : Crédit Agricole Assurances

Les chiffres ci-dessus montrent une très forte hétérogénéité des contributions des différents secteurs.

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

Par ailleurs, au sein d'un même secteur, la même disparité se retrouve au niveau des zones géographiques comme le montre le graphique suivant sur le secteur de l'énergie :

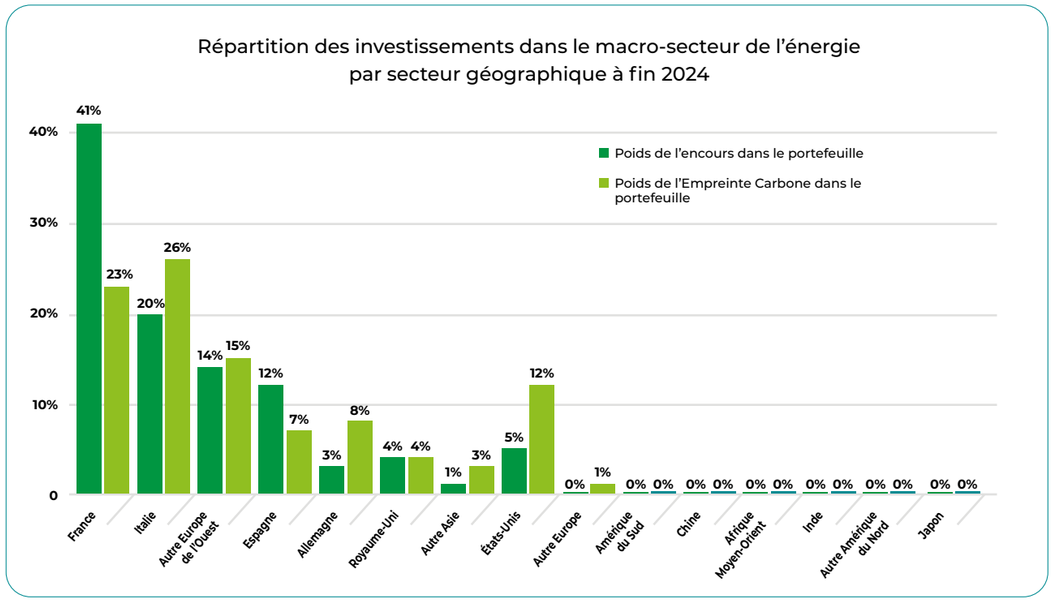

Source : Crédit Agricole Assurances

L'évaluation de l'exposition au risque de transition s'appuie également sur des mesures concrètes de réduction de son empreinte carbone :

- Les investissements en obligations vertes, projets liés aux énergies renouvelables, actifs immobiliers où les risques de transition sont identifiés notamment lors des démarches de labélisation et certification environnementale.
- L'application des politiques sectorielles du Groupe Crédit Agricole S.A. et notamment celle de la politique charbon permet de privilégier les émetteurs s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

8.5. ESTIMATION QUANTITATIVE DE L'IMPACT FINANCIER DES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE IDENTIFIÉS

Crédit Agricole Assurances évalue les impacts des risques physiques et de transition sur son portefeuille d'activité, en s'appuyant notamment sur des scénarios à court et long terme dans le cadre du processus ORSA - Own Risk and Solvency Assessment (scénarios internes et exercices de stress tests) et par l'intermédiaire de modélisations internes.

- **Scénarios de court terme :** scénarios internes ou lors des exercices de stress tests menés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) pour tester l'activité sur un horizon de 5 ans en lien avec l'horizon de planification stratégique des entreprises (exemples : multiplication de chocs physiques aigus de court terme comme la sécheresse, vague de chaleur intense, les inondations combinées à une perturbation des marchés financiers) et mesurer sa vulnérabilité. Certaines modélisations internes sont également utilisées pour quantifier ces risques (scénarios généraux d'événements climatiques).
- **Scénarios de long terme** utilisés dans le cadre des exercices de l'ACPR, réalisés en 2020 et 2023, incluant dans la dernière édition une transition ordonnée et une transition désordonnée à l'horizon 2050 (respectivement basés sur les scénarios NGFS « Below 2°C » et « Delayed Transition ») en fonction du rythme de mise en œuvre des actions pour limiter la hausse des températures.

ZOOM SUR LES SCÉNARIOS DE L'EXERCICE STRESS TEST CLIMATIQUE 2023

3 scénarios de stress sont proposés, comparés à un scénario de référence (scénario fictif sans prise en compte des risques physiques et des risques liés à la transition).

Un dispositif de gestion des risques est mis en place dans le schéma global du processus décisionnel de l'entreprise pour la prise en compte de ces risques climatiques.

1 SCÉNARIO COURT TERME

Succession de périls physiques extrêmes (sécheresse/ vague de chaleur et choc inondation localisé avec rupture de barrage) de 2023 à début 2025, suivi d'un choc de marché au deuxième trimestre 2025 (choc de valorisation touchant plus particulièrement les actifs des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre).

2 SCÉNARIO LONG TERME

Scénarios de transition à horizon 2050 dont un de transition ordonnée et un de transition désordonnée couplés, chacun d'eux, à un scénario physique (hausse mortalité, frais de santé, dommages à couvrir en non-vie).

8.5.1. SCÉNARIOS COURT TERME

EXERCICES DE STRESS TESTS

Des évaluations sont menées dans le cadre de l'exercice de stress test, en particulier l'exercice proposé par l'ACPR auquel les entités du Crédit Agricole Assurances, Predica et Pacifica, ont participé (soit une couverture par l'exercice de 84 % de l'activité Santé-Vie Crédit Agricole Assurances et 87 % de l'activité Non-Vie Crédit Agricole Assurances).

Même si les scénarios de stress à court terme affichent un impact défavorable sur l'activité en lien avec les scénarios économiques particulièrement adverses (dégradation du ratio de solvabilité en lien avec les scénarios économiques particulièrement adverses combinée à une hausse du ratio Sinistres / Primes), l'impact reste temporaire et contenu avec un retour progressif à une trajectoire financière solide (grâce à la stabilisation des marchés, aux ajustements tarifaires et de provisionnement). Cette tendance transparaît dans les différentes lignes d'activités, avec une chronologie des impacts légèrement différenciée :

- Les activités d'épargne/retraite et de prévoyance/emprunteur (Predica principalement) sont peu affectées par les chocs physiques les deux premières années. Ils subissent cependant une dégradation plus prononcée avec la perturbation des marchés financiers au milieu de la période de projection, provoquant une hausse du ratio Sinistres/Primes et une baisse du ratio de solvabilité. La 5ème année de la projection est néanmoins marquée par une amélioration des ratios à mesure que les marchés financiers se stabilisent.
- L'activité dommages (principalement Pacifica) est impactée négativement dès la première année, avec l'augmentation des sinistres liés aux événements climatiques. Les conditions négatives sont entretenues les années suivantes par les conséquences néfastes des événements climatiques sur les marchés financiers, entraînant une baisse du ratio de solvabilité. Le ratio tend à augmenter en fin de la période de projection avec l'amélioration des conditions de marché. La dégradation du ratio Sinistres/Primes reste contenue dans le temps, avec une amélioration progressive en fin de période. L'impact du climatique sur le résultat est fortement réduit par le mécanisme de réassurance.

Pour l'exercice 2024, un scénario climatique Crédit Agricole Assurances a également été élaboré dans le cadre de l'exercice annuel ORSA pour évaluer les impacts d'un scénario climatique combinant risque physique et risque de transition avec des chocs techniques et financiers.

- **Chocs techniques :** périls physiques aigus dès 2025 et sur tout l'horizon de projection.
- **Augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques :** sécheresse / vagues de chaleur, inondations, etc.
- **Dégradation de l'environnement affectant la santé :** développement de maladies / de pandémies et multiplicité des pathologies chroniques.
- **Impacts financiers à l'actif suite à l'accélération des événements climatiques.**

Les résultats de ce scénario montrent une baisse significative du ratio de solvabilité, essentiellement liée au risque de transition (à cause des hypothèses pénalisantes des conditions de marché), tout en restant au-dessus du seuil règlementaire de 100%. Cette baisse est temporaire et est suivie d'une amélioration du ratio de solvabilité en fin de projection à mesure que les marchés financiers se stabilisent et malgré la poursuite des événements climatiques sur le reste de la trajectoire affectant les entités non-vie, démontrant ainsi la résilience de Crédit Agricole Assurances.

SCÉNARIOS INTERNES

Dans le cadre de l'exercice ORSA, afin de s'assurer de la bonne couverture de leur profil de risque, les entités de Crédit Agricole Assurances ont complété ce scénario climatique en évaluant les impacts au travers de scénarios spécifiques, en fonction de leurs activités et couverture géographiques, et qu'elles restituent à leur gouvernance conformément au processus ORSA de Crédit Agricole Assurances. Les compagnies les plus exposées localement aux risques climatiques sont également amenées à évaluer les impacts au travers de scénarios spécifiques.

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

En 2024, les risques physiques ont fait l'objet d'évaluations à travers les scénarios spécifiques simulant les évènements climatiques suivants :

- **CA ASSICURAZIONI** (événements de chutes de grêle, inondations, tremblements de terre),
- **MUDUM** (scénario climatique extrême avec une concentration d'événements au cours d'une même année en raison du changement climatique ainsi qu'un scénario climatique tendanciel avec une succession d'événements sur l'horizon de projection : incendies, inondations, tempêtes),
- **CA ZYCIE** (scénario simulant des vagues de chaleur),
- **CATU** (pluies soudaines provoquant des inondations),
- **PACIFICA** (choc exceptionnel combinant notamment la survenance d'événements climatiques : tempête, grêle, sécheresse, inondation, cyclones (Antilles / Réunion) ; et un sous-placement de la réassurance),
- **ABANCA SG** (incendies de forêt en lien avec le changement climatique).

Les résultats de ces scénarios spécifiques montrent également la résilience des entités d'assurances. Au regard des analyses réalisées, le niveau de fonds propres immobilisés pour faire face aux risques environnementaux est considéré comme suffisant.

ÉVALUATIONS SPÉCIFIQUES RISQUES PHYSIQUES

Au sein de Crédit Agricole Assurances, la principale compagnie d'assurances de dommages, Pacifica est exposée aux risques physiques. Relatif au dispositif de surveillance et de maîtrise de ces risques mis en place pour contenir l'exposition, une quantification des risques physiques est réalisée, reposant sur des simulations de scénarios d'événements climatiques :

- Par le module catastrophe du SCR défini dans la Formule Standard de la norme Solvabilité 2 correspondant à une période de retour de 200 ans ;
- Par la modélisation interne reposant sur des modèles du marché, permettant de disposer d'une courbe de distribution du risque en fonction des périodes de retour.

La limitation de l'impact des événements climatiques repose notamment sur un programme de réassurance adapté, un ajustement de la tarification et une modélisation.

8.5.2. SCÉNARIOS DE LONG TERME

Les scénarios de long terme révèlent la résilience de la Crédit Agricole Assurances aux chocs climatiques, compte tenu de son exposition limitée aux secteurs à forte intensité carbone qui sont stressés dans ces scénarios (services pétroliers, fournisseurs de gaz, charbon). Ce profil de résilience est encore renforcé par la politique de désengagement de Crédit Agricole Assurances en matière de charbon. La fréquence accrue des catastrophes naturelles et l'augmentation correspondante des sinistres peuvent être partiellement compensées par une réévaluation des cotisations annuelles.

Cette résilience se reflète dans les différentes lignes d'activités :

Epargne/retraite (Predica majoritairement) : les résultats de ce périmètre restent soutenus et ne montrent pas de trajectoires différenciées selon les scénarios. La croissance des encours sous gestion n'est pas fondamentalement altérée par la montée des risques climatiques et le rendement à long terme du portefeuille d'actifs continue de croître contribuant à pérenniser la constitution d'une provision pour participation aux bénéfices tout en maintenant la rentabilité globale.

Assurance prévoyance/emprunteur (Predica majoritairement) : la hausse des sinistres induite par la fréquence plus élevée des maladies vectorielles, des catastrophes naturelles et de la pollution entraîne une dégradation du ratio Sinistres/Primes (augmentation d'environ 13 % le long de l'horizon de projection). Pourtant, cet effet peut être atténué par une politique de gestion active via une réévaluation des tarifs sur les nouvelles affaires.

Dommages (principalement Pacifica) : une différence de rentabilité de plus de 20 % (entre le scénario central et le scénario stressé) est observée en raison des chocs sur la santé et des sinistres liés aux catastrophes naturelles. Les revenus restent en hausse régulière portée par la croissance du portefeuille le long de l'horizon de projection. La fréquence accrue des événements extrêmes entraîne une hausse des primes annuelles, dont l'augmentation annuelle moyenne est jugée acceptable (3,2 % en santé et 2,5 % en multirisques habitation dans le scénario « Delayed Transition ») avec néanmoins un effet hétérogène sur certaines régions plus impactées.

8.6. INDICATION DE L'ÉVOLUTION DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET DES RÉSULTATS

L'exercice pilote climatique réalisé en 2020 et l'exercice de stress test climatique de 2023 ont représenté un exercice d'apprentissage utile pour l'élaboration d'un scénario de stress climatique Crédit Agricole Assurances de l'exercice ORSA 2024 en définissant notamment les contours d'un cadre de projection (granularité, horizons, méthodologies) et les hypothèses de stress associées au changement climatique. Cette évaluation a constitué une des contributions significatives dans le panorama des actions 2024 relatives à l'évaluation des risques environnementaux.

Les données en vision prospective utilisées pour identifier et évaluer les risques environnementaux sont, de manière générale, les mêmes données que celles utilisées pour réaliser les exercices prudentiels et surtout ORSA.

Pour l'évaluation prospective court et long terme des risques climatiques, le Crédit Agricole Assurances a décidé de s'appuyer en 2024 sur l'exercice de stress-test climatique proposé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et ses hypothèses/données associées. Autres exemples de données utilisées pour l'évaluation des risques environnementaux :

- **Exercice de projection ORSA :** données système de gestion, données de la base d'actifs, données de bilan,
- **Suivi de l'empreinte carbone (méthodologie top-down) :** données de la base d'actifs,
- **Dispositif d'identification des risques majeurs :** montants des SCR du processus S2 prudentiel,
- **Suivi des investissements en énergie renouvelable :** rapport du service infrastructure de la direction des investissements.

8.7. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Sur les sujets biodiversité, Crédit Agricole Assurances s'intéresse aux risques financiers liés à la perte de nature pour son portefeuille d'investissements. En collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A., il est nécessaire de poursuivre la montée en compétences sur ces sujets et suivre les méthodologies émergentes.

Pour l'évaluation des risques de transition, en termes d'horizons de projection et des hypothèses sous-jacentes, Crédit Agricole Assurances poursuit également les réflexions sur l'intégration d'un scénario long terme dans de futurs exercices ORSA. Des réflexions méthodologiques complémentaires pourraient être menées pour retirer une capacité d'analyse plus approfondie en particulier dans l'évaluation des différentes trajectoires de transition.

CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par des bouleversements géopolitiques, des évolutions sociales significatives et une prise de conscience accrue des enjeux de développement durable. Dans ce contexte exigeant, Crédit Agricole Assurances a su réaffirmer son leadership en intégrant pleinement les dimensions sociales et environnementales dans sa stratégie. En assumant sa responsabilité sociétale, Crédit Agricole Assurances contribue activement à la souveraineté nationale et au développement des territoires, tout en assurant sa réussite économique.

AGIR POUR LA TRANSITION CLIMATIQUE

La lutte contre le changement climatique est au cœur de la stratégie de Crédit Agricole Assurances. En alignant ses portefeuilles d'investissement sur l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, Crédit Agricole Assurances joue un rôle de premier plan dans la transition énergétique. Les investissements dans les énergies renouvelables (Predurba, Repsol Renovable, ...) et les technologies propres (Verkor, Innergex, ...) témoignent de l'engagement à réduire l'empreinte carbone et à promouvoir un avenir durable pour les générations futures.

Comme en témoigne ce rapport, Crédit Agricole Assurances œuvre chaque jour pour améliorer ses pratiques, notamment en élargissant le périmètre des actifs couverts par une analyse extra-financière et également en élargissant le périmètre du calcul de son empreinte carbone. A cela s'ajoute le travail conjoint de différents départements, pour développer et structurer de nouvelles politiques sectorielles et ainsi cadrer au mieux les divers investissements de Crédit Agricole Assurances.

AGIR POUR LA COHÉSION SOCIALE

La cohésion sociale est un pilier fondamental de l'engagement de Crédit Agricole Assurances. Les initiatives en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances, ainsi que le soutien à des projets associatifs et de recherche, illustrent la volonté de créer une société plus juste et plus inclusive. En favorisant l'égalité des chances et en luttant contre les discriminations, Crédit Agricole Assurances contribue à renforcer le lien social et à améliorer le bien-être des populations. L'ensemble des investissements de Crédit Agricole Assurances participe à répondre aux différents besoins de la société : santé et vieillesse (Clariane, Age&Vie, ...), télécoms (Bluevia, Inwit, ...) ou encore loisirs (Comexposium).

AGIR POUR LA TRANSITION AGRO-ALIMENTAIRE ET AGRICOLE

Crédit Agricole Assurances s'engage activement dans la transition agro-alimentaire et agricole en soutenant les agriculteurs et en finançant des projets innovants. L'objectif est de promouvoir des pratiques agricoles durables et résilientes face aux défis climatiques et économiques. En investissant dans des technologies de pointe et en accompagnant les acteurs du secteur, Crédit Agricole Assurances contribue à la souveraineté alimentaire et à la préservation des territoires.

Ces trois axes stratégiques sont essentiels pour construire un avenir durable et inclusif, tout en renforçant la souveraineté économique et énergétique. Les défis sont nombreux, mais la détermination et l'engagement collectif de Crédit Agricole Assurances sont certains. Ensemble, chaque jour, des actions concrètes sont menées pour construire un avenir durable pour tous, dans l'intérêt des clients et celui de la société.

ANNEXE
DÉFINITIONS ET APPROCHES ESG

DÉFINITIONS

RISQUES ET IMPACTS

Afin de clarifier ces notions Crédit Agricole Assurances considère que des décisions (ou risques) de nature « NON ESG » (ex : stratégie de financement, développement de nouveaux produits, partenariats…) et des décisions d'ordre ESG (ex : attention forte portée à la pollution des sols, recherche d'une gouvernance équilibrée, d'un bon équilibre hommes-femmes…) peuvent conduire à des impacts financiers et/ ou non financiers (ou extra-financiers) (ex : réputation, juridiques…). Certains impacts non financiers à court terme peuvent d'ailleurs générer des impacts financiers à moyen- long terme (ex : image dégradée de la société). En effet, il est parfois difficile de quantifier les impacts financiers de certains évènements à moyen-long terme.

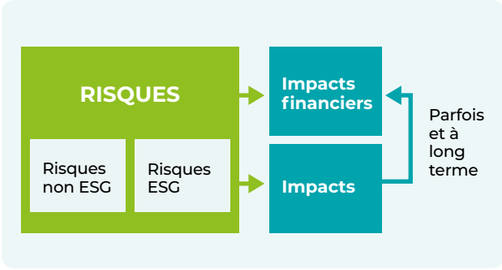

RISQUES PHYSIQUES

Il s'agit d'impacts financiers résultant des effets des perturbations environnementales, qui augmentent l'intensité et la fréquence des évènements météorologiques extrêmes, comme les inondations ou les cyclones, et/ou qui modifient progressivement les conditions climatiques (augmentation de températures moyennes, élévation du niveau des océans…).

RISQUES DE TRANSITION

Ces risques ont des impacts financiers qui résultent d'un non-alignement avec la Transition Energétique et Ecologique. Ces risques sont principalement de trois natures : risque de marché et de comportements lié à l'évolution des préférences des clients et des autres parties prenantes pour des activités de la TEE ; risque règlementaire ; risque de coût lié à l'évolution des prix des ressources énergétiques et naturelles.

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG (ENVIRONNEMENT SOCIAL GOUVERNANCE)

Il s'agit d'un investissement intégrant au moins l'un des trois aspects suivants : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G).

ISR (INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE)

Il s'agit d'un investissement intégrant de manière jointe les trois aspects E, S, G et circonscrit à un véhicule d'investissement (le fonds est complètement ISR ou non). L'ISR est donc plus restrictif que l'ESG et est inclus dedans (un produit ISR est nécessairement ESG). Il y a aussi le label ISR.

PRODUIT SOLIDAIRE

Un produit solidaire est un placement dont tout ou partie de l'argent est investi dans des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale. Pour le canton solidaire (ou pour un fonds solidaire), 5 à 10 % des fonds servent à financer des entreprises solidaires ou des projets d'économie solidaire par exemple : aide à l'insertion, habitat social, microcrédit, etc. Un fonds solidaire peut lui aussi être un produit ISR s'il intègre les 3 piliers ESG.

PRODUIT DE PARTAGE

Un produit de partage permet à l'investisseur de céder tout ou partie (25 % minimum) du rendement financier de son placement à des œuvres caritatives, des associations ou des ONG. Un fonds de partage peut être également un produit ISR s'il intègre dans ses choix de gestion les trois critères ESG de l'ISR.

RSE

La Responsabilité Sociale des Entreprises correspond à la prise en compte par les entreprises des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs activités.

TCFD

La Task force on Climate-related Financial Disclosures est mise en place par le Conseil de stabilité financière du G20 pour pousser les entreprises à être transparentes sur leurs risques financiers. Le groupe de travail élabore des informations sur les risques financiers liés au climat, que les sociétés pourront utiliser pour informer les investisseurs, les prêteurs, les assureurs et les autres parties prenantes. Le groupe de travail examine les risques physiques, de responsabilité et de transition liés au changement climatique, ainsi que ce qui constitue une information financière efficace dans tous les secteurs. Les travaux et les recommandations du groupe de travail aident les entreprises à comprendre ce que les marchés financiers veulent de l'information afin de mesurer les risques liés au changement climatique et d'y faire face, et encouragera les entreprises à aligner leurs informations sur les besoins des investisseurs.

TEE

La Transition Energétique et Ecologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social pour répondre aux grands enjeux environnementaux. La transition énergétique est une composante de la transition écologique.

ARTICLE 29 LEC

Il encadre le reporting extra-financier des acteurs de marché. Il définit les informations à publier sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. (Ecologie.gouv)

ASSET MANAGEMENT

Il s'agit d'une activité financière qui a pour objectif de créer, gérer, faire fructifier et maximiser les bénéfices de produits ou placements financiers confiés par des entreprises ou des investisseurs particuliers. (absparis)

BIODIVERSITÉ

A été obtenu par la contraction des mots biologie et diversité. Elle désigne la diversité des organismes vivants (faune, flore, bactéries, etc.) et des écosystèmes présents sur Terre. (Novethic)

BREEAM

Système de validation et de certification pour un environnement bâti durable, pour atteindre les objectifs ESG, de santé et de zéro émission nette. (bregroup)

CDB

La Convention Internationale sur la Biodiversité ou Convention sur la Diversité Biologique rassemble, sous l'égide des Nations-Unies, 194 pays qui participent aux négociations internationales sur la préservation de la biodiversité. Les pays signataires se sont engagés à conserver l'équilibre écologique de la planète tout en conservant une croissance du développement économique. (Novethic)

CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE (CSRD)

Vise à favoriser la transition vers une économie mondiale durable, tenant compte de la justice sociale et de la protection de l'environnement. Elle remplace la directive sur le reporting extra-financier des entreprises (NFRD), afin de renforcer les objectifs de l'Union Européenne en matière de transparence des entreprises. (Novethic)

DÉCLARATION DE GLASGOW

La Déclaration de Glasgow est un catalyseur pour répondre au besoin d'accélérer de toute urgence l'action climatique dans le tourisme et obtenir des engagements solides à l'appui des objectifs mondiaux visant à réduire les émissions de moitié au cours de cette décennie et atteindre zéro émission nette le plus tôt possible avant 2050. (UNWTO)

EMPREINTE CARBONE

L'empreinte carbone est un indicateur qui permet de mesurer l'impact d'une action ou d'une activité sur l'environnement. Pour le faire, on se base sur la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise lors de cette action ou activité, qu'il s'agisse d'une personne, d'une organisation, d'une entreprise, d'un État ou encore d'un objet ou d'un procédé. (Leshorizons)

ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

L'érosion de la Biodiversité se traduit notamment par l'augmentation du taux d'extinction d'espèces, par le déclin des populations de certaines d'espèces, par la dégradation des habitats naturels. Elle résulte principalement de la destruction et de la fragmentation des milieux naturels, de leur pollution, de la surexploitation d'espèces sauvages, de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, mais également du Changement climatique. (Notre-environnement.gouv)

EXCLUSION NORMATIVE

Dans le cadre d'un investissement responsable, l'investisseur peut être amené à exclure certains types d'investissement de leurs portefeuilles pour cause de non-respect de certains principes éthiques ou moraux, mais aussi de normes internationales. (Novethic)

EXCLUSION SECTORIELLE

Dans le cas de l'exclusion sectorielle, il est question d'exclure des entreprises tirant une part de leur chiffre d'affaires, considérée comme significative, d'activités jugées néfastes pour la société. Il s'agit généralement d'exclusions éthiques, les secteurs les plus concernés étant l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie ou d'exclusions pour raisons environnementales dans le cas des OGM, du nucléaire ou de l'exploitation des énergies fossiles. (Novethic)

HQE

La certification HQE traduit un équilibre entre respect de l'environnement (énergie, carbone, eau, déchets, biodiversité…), qualité de vie et performance économique par une approche globale et multi-thème/multicritère. Quel que soit le territoire, HQE est aussi une feuille de route stratégique, gage de maîtrise des coûts et des délais lors de la construction, de contrôle des charges et des risques lors de l'exploitation et de différenciation lors de la location ou de la vente. (HQEGBC)

LEED

La certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) est une certification environnementale d'origine nord-américaine visant à promouvoir la haute qualité environnementale des bâtiments. Développée par le US Green Building Council, elle vise à mesurer et réduire l'impact environnemental des bâtiments tout au long de leur cycle de vie. Conçue pour répondre à la pluralité des projets de construction et leurs spécificités, elle concerne différentes typologies d'actifs. (Greenaffair)

NET ZERO ASSET-OWNER ALLIANCE (NZAOA)

La Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), convoquée par l'ONU, est une initiative dirigée par des investisseurs institutionnels qui s'engagent à transitionner leurs portefeuilles d'investissements vers la neutralité carbone d'ici 2050, conformément à une augmentation maximale de la température de 1,5 °C. L'Alliance compte 87 membres de 18 pays représentants 9,7 trillions de dollars d'actifs sous gestion. (NZAOA)

NET ZERO INSURANCE ALLIANCE (NZIA)

La Net-Zero Insurance Alliance (NZIA), convoquée par les Nations Unies, est un groupe de 30 assureurs et réassureurs de premier plan représentant environ 15 % du volume mondial des primes à l'échelle mondiale. Les membres se sont engagés à faire passer leurs portefeuilles de souscription d'assurance et de réassurance à zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, ce qui correspond à une augmentation maximale de la température de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100, afin de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. (UNEPFI)

OBLIGATION VERTE

Une obligation verte est un emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition, plus particulièrement les investissements en infrastructures. Elle se distingue d'une obligation classique par un reporting détaillé sur les investissements qu'elles financent et le caractère vert des projets financés. (Ecologie.gouv)

ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIÈRES (OPCVM)

Il s'agit d'intermédiaires financiers qui donnent, à leurs souscripteurs, la possibilité d'investir sur des marchés financiers auxquels ils n'auraient que difficilement accès autrement (marchés financiers et monétaires étrangers, actions non cotées, ...). L'activité principale des OPCVM consiste à collecter des fonds en émettant des titres financiers auprès de divers agents (particuliers, sociétés, etc.) en vue d'acquérir des actifs financiers. (Insee)

PACTE MONDIAL

Il offre à ses adhérents un cadre d'engagement volontaire construit sur la base de Dix principes, issus des textes fondamentaux des Nations Unies, à respecter en matière de droits humains, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. (Pacte Mondial)

PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)

Les six Principes pour l'investissement responsable offrent un menu d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans la pratique de l'investissement. (UN PRI)

PRIVATE EQUITY

Le Private Equity, littéralement capitaux propres privés ou non cotés, consiste à acheter des actions d'entreprises non cotées en Bourse. Cet investissement se réalise directement ou via des sociétés ou des fonds. Les titres n'étant pas cotés sur les marchés financiers, on dit souvent que le Private Equity permet d'investir dans l'économie dite réelle. (CPFB)

SCOPE 1

Le scope 1 couvre toutes les émissions directes résultant des activités d'une entreprise, qu'elles soient liées à la combustion ou aux processus. En d'autres termes, il s'agit des émissions rejetées directement dans l'atmosphère par une installation appartenant à l'entreprise ou exploitée par elle. (Wearegreen)

SCOPE 2

Le champ d'application 2 couvre toutes les émissions indirectes liées à l'électricité consommée par une entreprise. Autrement dit, il s'agit des émissions rejetées indirectement dans l'atmosphère à la suite de la production d'électricité utilisée par une installation appartenant à l'entreprise ou exploitée par elle. (Wearegreen)

SCOPE 3

Le champ d'application 3 couvre toutes les autres émissions indirectes. En d'autres termes, il s'agit des émissions rejetées indirectement dans l'atmosphère à la suite d'activités ou à l'achat produits/services qui ne sont pas détenus ni contrôlés par l'entreprise. (Wearegreen)

TASKEFORCE ON NATURE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES (TNFD)

Il s'agit d'un groupe de travail qui propose de fournir un cadre aux institutions financières et aux entreprises pour identifier et rendre compte de l'ensemble des risques liés à la nature, dont la biodiversité.

TAXONOMIE

La proposition de taxonomie européenne des activités durables est un dispositif qui se veut central dans le plan d'action pour la finance durable. Son objectif premier est de créer un langage communautaire puis international pour catégoriser les activités économiques en fonction de leurs externalités environnementales. (Novethic)

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique (ou transition écologique) désigne le passage d'un système énergétique qui repose essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (que sont le pétrole, le charbon et le gaz), vers un bouquet énergétique donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. (Novethic)

UNITÉ DE COMPTE

L'unité de compte est le nom donné aux différents supports d'investissement utilisés dans un contrat d'assurance-vie « multisupport ». Contrairement au fonds en euros qui en constitue l'autre volet, le capital n'est pas libellé en euros mais en parts dont la valeur fluctue en fonction des marchés boursiers. (Capital)

ANNEXE
DÉFINITIONS ET APPROCHES ESG

LES DIFFÉRENTES APPROCHES ESG

MÉTHODES D'EXCLUSIONS

Deux types d'exclusions existent :

Les exclusions normatives (« conduct based »)
Il s'agit d'exclure des entreprises pour se conformer à des traités internationaux (ex : conventions de l'OIT sur les pires formes du travail).
Dans certains cas, il peut être difficile de définir la liste des entreprises exclues : à partir de quel pourcentage de ses activités considère-t-on que l'entreprise est impliquée ? Il est parfois difficile d'avoir l'information sur les activités de la société (ex : armements, marchés d'Etat). D'où l'émergence de sociétés de notation extra-financières spécialisées dans certains domaines (ex : Ethix pour les armements controversés).

Les exclusions sectorielles (« product based »)

Il s'agit d'exclure toutes les entreprises participant à une activité donnée : jeu, tabac, alcool, charbon...

LA SÉLECTION ESG

Il ne s'agit pas cette fois-ci d'exclure un secteur ou une activité dans sa quasi-totalité, mais d'exclure les émetteurs ayant les moins bonnes pratiques selon des périmètres définis ex-ante.

BEST-IN-CLASS

On définit en amont un certain nombre de secteurs économiques (en général il s'agit des secteurs définis par les fournisseurs d'indices actions comme MSCI) et dans chaque secteur sont rejetés environ le même pourcentage d'émetteurs (ceux ayant les moins bonnes notes ESG).

BEST-IN-UNIVERSE

On ne définit pas en amont des catégories. On prend tout l'univers d'investissement et l'on exclut, sur la base d'un certain nombre de critères communs, les émetteurs ayant la moins bonne note ESG.

BEST-EFFORT

On ne retient que les émetteurs ayant montré les meilleurs dynamiques de progrès sur la base de critères RSE (en général combiné à un best-in-class puisque le progrès est relatif selon les secteurs).

THÉMATIQUES ESG

La thématique ESG consiste à investir dans des activités ayant des impacts extra-financiers positifs, par exemple les énergies renouvelables

Naturellement, les entreprises ou les projets sélectionnés doivent également avoir une note ESG suffisante (notion de filtre à nouveau). En effet, on pourrait produire des panneaux solaires dans de piètres conditions environnementales (non-maîtrise des déchets) et sociales (travail dans des conditions inacceptables ne respectant pas les normes internationales).

ENGAGEMENT

Lorsqu'un investisseur dispose d'une part significative du capital d'une société, et a fortiori lorsqu'il dispose d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, il peut influencer la direction générale de l'émetteur afin de faire évoluer de manière positive les pratiques RSE de la société. L'investisseur recommande des actions, propose des pistes mais ne remplace pas la direction générale pour la mise en œuvre des recommandations (il faut éviter le micro-management). L'investisseur doit naturellement souvent s'entendre avec les autres actionnaires pour les préconisations. Il peut agir via une politique de vote et la mise en œuvre de votes lors de résolutions en assemblées générales.

La réputation de l'investisseur est d'autant plus en jeu qu'il dispose d'un contrôle fort sur la société.
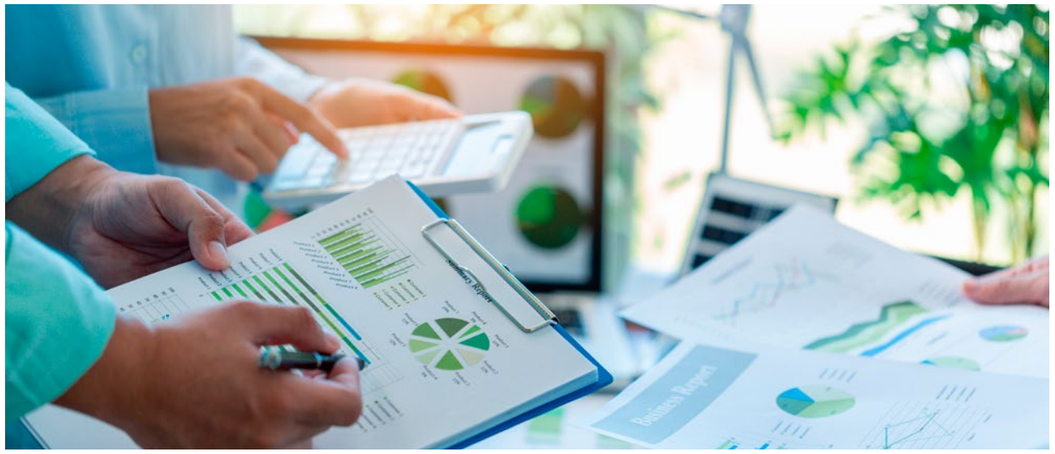
Notons que l'exclusion répétée d'un émetteur par plusieurs grands investisseurs (et surtout si cette exclusion est rendue publique par eux) peut le conduire à réfléchir et à modifier ses pratiques RSE. Néanmoins, certains émetteurs ne veulent même pas donner la moindre information sur leurs pratiques RSE (sauf celles qui sont d'ordre légal). L'exclusion n'a donc aucun effet sur leurs pratiques. L'exclusion protège l'investisseur contre des risques extra-financiers, financiers et de réputation mais n'améliore pas la situation de l'émetteur.